13e ANNÉE — T. 25

N° 561 — 11 AVRIL 1931

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux ; *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles

Chronique de la Presse

L'Action Catholique

Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

Action catholique et action sociale.

[...] *La parole répétée des Souverains Pontifes, le désir très clairement exprimé du Pape actuellement régnant, en particulier dans son Encyclique* Ubi arcano, *ses appels de plus en plus pressants à l'Action catholique sur le terrain social, font de cette initiation doctrinale un devoir grave et urgent de l'heure présente.*

Peut-être, jusqu'ici, s'est-on trop borné à faire une critique purement négative des théories socialistes, à en relever toutes les erreurs et les lacunes, et tout ce qu'elles renferment d'antichrétien. Le catholique du XXe *siècle doit se préoccuper d'avoir pour soi, à la lumière de l'Evangile, un programme positif de restauration sociale, avec un ensemble de réalisations possibles, conformes à la fois à la justice et à la prudence et surtout imprégnées d'une immense charité.*

Ce programme, il existe, lumineux, accessible à tous, merveilleusement actuel et dosé, grâce à cet immortel monument que nous a laissé le Pape Léon XIII dans son encyclique Rerum Novarum. *Il y aura quarante ans, cette année même, que le monde catholique a été doté de cette charte définitive des droits et des devoirs du capital et du travail. Ceux qui ont reçu mission d'enseigner et de diriger les autres devraient la posséder presque par cœur. Qui que nous soyons, comprenons que la meilleure manière de nous en montrer reconnaissants, c'est encore de nous en pénétrer davantage, pour en faire la règle de notre conduite et pour y chercher la solution de toutes nos difficultés.*

Mgr GAILLARD, *évêque de Meaux.*

[*Pastorale*, 1931.]

ACTES PONTIFICAUX

Le VIIe centenaire de saint Antoine de Padoue

Lettre apostolique « Antoniana sollemnia » de S. S. Pie XI à S. Exc. Mgr Elia dalla Costa, év. de Padoue (1er mars 1931) (1)

PIE XI, PAPE,

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Les fêtes de saint Antoine, qui se célébreront avec bonheur au cours de cette année, marquant le septième centenaire de la pieuse mort du thaumaturge de Padoue, et qui se poursuivront l'année prochaine, après sept siècles révolus depuis le jour mémorable de sa canonisation, ne manqueront pas, Nous en avons confiance, d'augmenter singulièrement la piété des fidèles et de procurer le salut des âmes. Nous savons qu'au siège même de votre dignité épiscopale deux Comités ont été constitués pour promouvoir activement et organiser avec soin les solennités religieuses et civiles de ce centenaire. Non seulement tous les membres de la glorieuse famille du patriarche d'Assise qui vénèrent cette fleur de sainteté, gloire et ornement de son Ordre, mais encore les autorités et les notabilités municipales, dans une très noble émulation spirituelle, prêtent, avec une généreuse spontanéité, leur concours à ces Comités. Et Nous savons aussi, Vénérable Frère, que vous avez envoyé à tous les évêques du monde catholique une lettre, par laquelle vous les invitez fraternellement à participer à cet heureux centenaire et à en faire la célébration dans leurs diocèses.

La préparation des fêtes. Vœux et espoirs du Pape (2)

Mais s'il est opportun de procéder ainsi dans le monde entier, il est bien plus convenable encore qu'au Portugal et surtout à Lisbonne, qui donna le jour à saint Antoine, de particuliers hommages de piété et d'exultation lui soient rendus, tout comme à Padoue. Aussi apprenons-Nous avec joie que Notre bien-aimé Fils le patriarche de Lisbonne a décidé de célébrer, avec le concours de toutes les classes de la société, les fêtes centenaires en l'honneur de saint Antoine dans sa patrie. Et Notre joie a été encore plus grande en recevant dernièrement la nouvelle que, par une entente amicale, des délégués de Padoue se rendraient dans la capitale du Portugal pour représenter leur ville à l'occasion des fêtes, et que réciproquement une délégation de Lisbonne irait à Padoue pour y représenter le Portugal.

Dès lors, comment n'aurions-Nous pas confiance que saint Antoine, invoqué partout à la fois par de communes et ardentes prières, remplira les âmes de foi et de charité chrétienne et entraînera ses dévots, loin des préoccupations contingentes et terrestres, vers les biens célestes et éternels ?

Comment ne serions-Nous pas certain que de grands bénéfices en découleront non seulement pour les individus, mais pour la société civile ?

De même que saint Antoine, par sa sagesse chrétienne et ses suaves vertus, assainit, parfuma son siècle agité et partout infecté de mœurs dissolues, ainsi il y a lieu d'espérer qu'à la faveur de cette commémoration, qui vivifiera les esprits et les cœurs, notre siècle aussi — trop souvent oublieux de Dieu et de l'éternelle béatitude, sans cesse ballotté par la tempête des passions et cherchant la grandeur humaine de façon désordonnée — sera, par un si grand exemple, entraîné vers les réalités encore plus grandes et plus nobles pour lesquelles nous sommes nés et destinés.

Cependant, pour que Nos vœux et Nos espoirs ne soient pas frustrés, il est indispensable que non seulement des honneurs extérieurs et solennels soient rendus au thaumaturge de Padoue, mais que tous s'efforcent autant que possible d'étudier et d'imiter ses magnifiques vertus. C'est à cette intention que saint Augustin nous avertit bien à propos : « La charité, où qu'elle soit, est obligée d'agir; la foi elle-même agit par amour. » (*In ps.* XXXI, 6.)

Le Saint et sa grandeur

On sait bien, Vénérable Frère, que la plupart des fidèles entourent saint Antoine d'un culte populaire fort enthousiaste et lui adressent des prières en très grand nombre; mais n'est-ce pas surtout et en premier lieu dans le dessein d'obtenir de lui des biens temporels et même souvent des choses extraordinaires et tout à fait prodigieuses, puisque aussi bien ils ne connaissent et ne voient en saint Antoine que le thaumaturge et ignorent la plupart du temps les remarquables aspects de sa sainteté ?

Aussi, en vertu de la charge apostolique dont Nous sommes investi par la grâce de Dieu, jugeons-Nous opportun d'esquisser, à grands traits, la figure de ce héros de sainteté et de rappeler ses vertus, faisant Nôtre l'avertissement de l'évêque d'Hippone : « Il faut s'empresser d'imiter les exemples qu'on a tant de joie à célébrer. » (*Sermo XLVII, De Sanctis.*) Il vous appartiendra d'ailleurs, Vénérable Frère, ainsi qu'aux membres de la hiérarchie qui ont pour saint Antoine un culte particulier, de vous faire autour de vous, et dans la sphère de vos attributions, les porte-parole de cet enseignement, d'illustrer et de proposer en exemple ce que Nous avons brièvement traité dans cette lettre.

Jeunesse et vocation.

Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, disait : « Parmi les grands hommes dont la vertu et les hauts faits ont couvert de gloire le Portugal, c'est à bon droit qu'il faut compter le très renommé saint Antoine, appelé de Padoue en raison du lieu de sa mort. La célébrité de ses prodiges

(1) Le texte latin de ce document a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis* (5. 3. 31) et porte la suscription suivante : « *Epistola apostolica ad Excellentissimum P. D. Eliam dalla Costa Patavii episcopum septimo exeunte saeculo ab Antonii Patavini obitu decretisque eidem sanctorum coelitum honoribus.* »

(2) Les sous-titres sont de la *D. C*

épandue en tous pays a fait grandir aussi partout le renom du Portugal, et de Lisbonne en particulier, qui l'honore comme un de ses citoyens. » (Epis. ad card. Patr. Ulissip., 2 maii 1895.) Notre Saint y naquit d'une famille illustre. Il apportait des qualités naturelles tout à fait remarquables. La noblesse de son rang, comme les avantages de la fortune, lui eussent permis de prévoir et même de s'assurer un avenir qui ne manquerait d'aucune joie ni de plaisir et auquel l'auréole et les avantages de la gloire humaine ne feraient pas défaut. Néanmoins, à la première fleur de l'âge, avec joie et magnanimité, il renonça aux biens de famille, aux promesses d'avenir, aux appels des passions, et tout ce qui semblait un fardeau retardant son ascension vers Dieu. Ainsi il demanda humblement à revêtir l'habit religieux de la Congrégation des Chanoines de Saint-Augustin ; par la suite, désireux d'une plus grande perfection, il entra avec toute l'ardeur de son âme dans l'Institut naissant de l'Ordre séraphique. Sous cette règle, il fit aussitôt de tels progrès qu'il semblait s'avancer, chaque jour, d'un pas plus rapide, vers le sommet de toutes les vertus.

Sa pureté. Lutte contre les passions.

Parmi les ornements de la sainteté, dont il travaillait de toutes ses forces à revêtir son âme, brille avant tout l'éclat d'une chasteté absolue, qui le faisait regarder, par tout le monde, avec une profonde admiration, comme un ange sous forme humaine.

Ce n'est pas à dire qu'Antoine n'ait senti l'attrait des passions, n'ait expérimenté dans son âme et dans ses sens les mauvaises tendances qui, comme un triste héritage, proviennent, on ne sait que trop, de la nature déchue par la tache originelle et affectent tout le genre humain. L'histoire rapporte même que, étant encore jeune homme, il se lamentait de sentir, en opposition à la loi de son esprit, cette autre loi, dont l'Apôtre des Gentils gémissait véhémentement. (*Rom.* VII, 23.) Mais il entreprit une lutte si énergique et si persévérante qu'ayant vaincu et dompté les mouvements de la concupiscence et les tendances déréglées de la nature déchue, il garda intact le lis de la pureté. Qui pourra dire les joies supérieures, qui, après une telle victoire, inondèrent l'âme du chaste jeune homme ?

Vision céleste.

Mais Antoine n'obtint pas seulement des consolations célestes, comme prix incomparable du triomphe remporté sur les fausses joies des sens ; il lui fut encore donné de jouir de la vision et des suaves caresses de « Celui qui paît parmi les lis ». (*Cant. II*, 16.)

La tradition nous dit en effet que, tandis qu'Antoine menait, dans son couvent, une vie toute de retraite, de prière et d'étude des Saintes Lettres, un jour l'Enfant Jésus, auréolé de clarté et avec le plus doux sourire, descendit soudain du ciel, et non seulement daigna apparaître, mais serra saint Antoine dans ses bras d'enfant, se donnant l'un l'autre des caresses et des baisers.

Aussi, de nos jours encore, en souvenir de cet événement extraordinaire, les images de saint Antoine de Padoue présentent-elles, d'une façon bien juste et significative à la piété populaire, le jeune Saint Franciscain, tenant d'une main un lis blanc, symbole de son innocence, et de l'autre l'Enfant Jésus qu'il presse sur sa poitrine avec ferveur.

Exemple lumineux

En méditant sur cet épisode, chacun s'efforcera, selon Nos vives exhortations, d'en déduire les conséquences pratiques et d'en dégager la méthode et les règles grâce auxquelles Antoine garda intacte sa pureté et parvint au faîte de la sainteté.

Son humilité.

A cette fin, il cultiva avant tout l'humilité et le renoncement, fondements de toutes les vertus, sans quoi personne ne peut s'engager avec confiance dans le chemin de la perfection et encore moins atteindre au but.

Détachement et mépris des honneurs.

En effet, bien qu'il fût pour tous un objet d'admiration et qu'il eût reçu de son séraphique Père et Maître le titre honorifique d'*episcopus*, il s'estimait cependant un serviteur inutile, et observait jalousement sa résolution de fuir les hautes charges et les dignités, et de ne rechercher que les emplois inférieurs et la bienheureuse solitude. Qu'on n'aille pas croire toutefois qu'une telle recherche de l'humilité dénotait un esprit timide et faible. Certains critiques, de nos jours, surestimant la valeur de la force humaine, tiennent à tort et à travers de ces raisonnements-là, quand ils traitent des héros du catholicisme.

Or, en plus d'une occasion, lorsque les circonstances l'exigeaient, Antoine fit preuve d'une force et d'un courage remarquables, témoin l'épisode de sa rencontre avec Ezzelin de Romano. La domination tyrannique de ce violent despote s'exerçait sur Padoue et les villes voisines. Antoine lui fit des représentations véhémentes au nom de la justice et de la charité, et s'employa à apaiser les populations armées les unes contre les autres, et à obtenir l'élargissement de plusieurs captifs.

Ce simple trait montre combien l'humilité chrétienne, loin d'affaiblir et d'énerver la dignité et la force de l'âme, l'augmente au contraire et la porte à son maximum.

Il y a d'autres moyens encore, qu'Antoine mit en œuvre pour conserver sa pureté liliale et atteindre une parfaite sainteté de vie. Il pratiqua le détachement et le mépris des richesses, à la suite de saint François d'Assise, qui avait conclu des fiançailles mystiques avec la pauvreté évangélique. Il repoussa, pour ainsi dire, toutes les commodités de la vie; et pour se réserver et se consacrer plus librement au service de Dieu, non seulement il se dépouilla autant que possible des biens terrestres, mais il se renonça lui-même.

Son amour de la prière.

A une âpre mortification des sens il joignait avec vigilance la fuite des tentations. Mais surtout, se défiant de sa propre vertu, il se consuma, jour et nuit, en des prières si ferventes qu'on peut dire réellement que toute sa vie ne fut qu'une perpétuelle supplication adressée à Dieu.

Il savait à la perfection que nous avons constamment besoin des secours d'en haut, alors que « nous sommes incapables par nous-mêmes de concevoir quoi que ce soit comme venant de nous, et que notre suffisance n'est pas ailleurs qu'en Dieu ». (*II Cor.* III, 5.)

L'apôtre de la Vérité

Et de même, en effet, qu'une contrée privée de la lumière et de la chaleur du soleil est enténébrée et stérile, de même l'esprit humain, s'il n'est réchauffé et illuminé de la céleste rosée de la grâce implorée par la prière, reste inapte à repousser les mouvements dépravés des passions, incapable de nourrir la foi et la charité, impuissant à réaliser ces ascensions sublimes par lesquelles on tend aux biens supérieurs. Encore qu'il suivît à la lettre l'avertissement divin selon lequel « il faut toujours prier et ne point défaillir » (*Luc.* XVIII, 1), en ne cessant d'élever son âme et de témoigner par la prière sa charité envers Dieu, saint Antoine, prévoyant sa mort prochaine, ne désirait rien tant, ne poursuivait rien tant que d'entretenir, loin des hommes et des choses contingentes, un commerce plus étroit avec Dieu et de s'y récréer.

On rapporte à ce propos que, comme il se trouvait alors dans un lieu sylvestre et silencieux, près du couvent de Camposanpiero, apercevant un arbre énorme et robuste, il exprima le souhait d'y voir construire une cellule suspendue, où il pourrait vaquer de toute son âme et de tout son esprit aux choses de Dieu et passer de la sorte, en toute sérénité, le temps qui lui restait à vivre.

Son vœu fut réalisé, et après avoir fait joyeusement l'ascension du petit nid ainsi préparé, il y mena quelque temps une vie plus angélique qu'humaine, tout adonné à la prière et à la contemplation, brûlant de l'amour divin, pressentant et commençant déjà sa béatitude éternelle.

Zèle et ardeur apostoliques.

Mais si saint Antoine se distingua, comme nous l'avons montré, par de telles vertus et de tels mérites, aucune note de sainteté ne fut pourtant chez lui plus éminente que le zèle et l'ardeur apostoliques qui le consumaient et qui, trouvant leur foyer dans la perfection intérieure de son âme, y puisaient aussi leur force et leur élan.

Dès les premières années de sa vie religieuse, comme il apprenait les gestes admirables des premiers martyrs franciscains, qui, en portant le culte catholique aux nations barbares de la Mauritanie, avaient versé leur sang pour le nom du Christ, lui-même, enflammé du désir d'être apôtre et martyr, sollicita avec insistance la permission de participer à ces saintes expéditions, d'annoncer et d'étendre le règne du Christ par son travail et, au besoin, par son sang.

Il l'obtint, mais en approchant des côtes d'Afrique, la fièvre le saisit et sa santé languissante l'obligea à rentrer dans sa patrie. Mais le bateau, qui faisait voile vers le Portugal, poussé par un vent contraire, aborda en cette terre d'Italie, que, par la volonté du ciel, le nouvel apôtre de la charité et le héraut de la parole divine allait parcourir et illuminer.

C'est surtout en terre italienne que son courage et son ardeur se signalèrent et qu'il se dépensa en des travaux exténuants; mais ce fut aussi en de nombreuses provinces françaises.

D'ailleurs, sans faire acception de races ou de nationalités, Antoine embrassait d'un même zèle actif tous les hommes, que ce fussent ses compatriotes portugais, les Africains, les Italiens, les Français, tous ceux enfin qu'il voyait dans l'indigence de la vérité catholique.

Mais surtout il engagea contre les hérétiques, Albigeois, Cathares et Patarins, qui à cet[te] époque faisaient d'énormes ravages et s'efforçaie[nt] d'éteindre la lumière de la vraie foi dans les âm[es] chrétiennes, une lutte si véhémente et si fructueu[se] qu'il mérita d'être appelé « le marteau des hér[é]tiques ».

Cependant, si la sublime véhémence et la sévéri[té] de son éloquence triomphaient des hérésies de tou[t] genre et des mœurs dépravées, son cœur se faisa[it] tout paternel pour tous les aveugles avides de l[u]mière divine, pour les égarés cherchant le senti[er] de la vérité, pour « les enfants prodigues » souha[i]tant le pardon et l'étreinte du Père céleste.

Le secret de son éloquence.

Il ne recherchait, dans ses discours, ni la fa[]veur populaire, ni la bienveillance des riches [et] des puissants, ni les applaudissements, ni la gl[o]riole humaine; il ne se faisait pas gloire de [sa] doctrine, et ne l'étalait pas à la façon des ma[r]chands; mais, avec le plus grand respect et le pl[us] grand soin, il exposait cette divine science, qu'[il] avait puisée dans le fréquent commerce des Saint[es] Ecritures.

Dès lors, rien d'étonnant que le titre d' « Arc[he] du Testament » lui ait été décerné, en signe d'ho[n]neur, par Notre prédécesseur Grégoire IX.

Rien d'étonnant qu'il ait ramené au bien u[n] si grand nombre d'égarés et excité à la vertu, p[ar] sa parole et par son exemple, ceux chez qui la f[oi] et la charité étaient en veilleuse. Encore qu'il d[é]daignât, Nous l'avons dit, la gloire et les appla[u]dissements des hommes, il s'attachait telleme[nt] l'esprit de ses auditeurs que ceux-ci en foule l'éco[u]taient, oublieux du temps et de leurs occupatio[ns] et touchés par ses discours, se prenaient de tout[es] leurs forces à honnir leurs crimes.

La renommée étonnante du prédicateur de l'Eva[n]gile se répandit dans toutes les directions. D'im[]menses multitudes accoururent en foule vers l[ui] non seulement des contrées voisines, mais aussi [des] villes et des villages, très éloignés. Son auditoi[re] était si vaste que sa voix, pourtant si ardente, p[ar]venait à peine aux derniers rangs. Il fallait v[oir] les soldats, au moins quelque temps, se défa[ire] de leurs armes, les paysans quitter leurs cham[ps] les commerçants leurs boutiques et les artisa[ns] leurs ateliers, pour aller l'entendre et ensui[te] revenus chez eux, se sentir irrésistiblement atti[rés] à la pratique d'une vie plus parfaite.

Prodiges qui lui sont accordés par Die[u]

Dieu ne refusa pas à ce prédicateur apostoli[que] les signes et les prodiges dont il se sert pour s[ou]tenir son Eglise, spécialement dans les temps [dif]ficiles, comme aussi pour sceller et confirmer d[ivi]nement la doctrine et les œuvres de ses héra[ut]

Par ces miracles, il plut à Dieu de convain[cre] souvent les hérétiques qui se dressaient contre [la] doctrine catholique et de ruiner leurs efforts, [et] aussi d'apaiser les conflits et les haines qui d[ivi]saient les cités.

C'est pourquoi Notre prédécesseur Grégoire [IX,] dans les Lettres décrétales par lesquelles il ca[no]nisait saint Antoine de Padoue, s'exprimait ain[si] « ... Pour manifester miraculeusement sa p[uis]sance et procurer miséricordieusement notre sa[lut] (Dieu) honore souvent en ce monde ceux de [ses] serviteurs qu'il couronne toujours dans le c[iel] faisant en leur souvenir des signes et des prodi[ges]

pour confondre la malice des hérétiques, rassurer la foi des catholiques, exciter au bien les fidèles trop assoupis. Ainsi, les hérétiques, dégagés des ténèbres qui les aveuglaient, reviennent au droit chemin; les juifs et les païens, connaissant la vraie lumière, courent au Christ, qui est lumière, voie, vérité et vie. » (*Litt. Decr. « Cum dicat Dominus »*, 3 junii 1232.)

Son admirable enseignement.

Que tout le monde ait donc les yeux fixés sur ce phare de sainteté dont se glorifie l'Eglise catholique! Que tous prennent modèle sur sa vie et sur ses vertus!

Que les jeunes gens, ceux surtout qui militent dans les rangs de l'Action catholique, apprennent de saint Antoine à se détourner des mirages du monde et à s'adonner avec piété et pureté de cœur à tout ce qui est noble et grand!

Que les ouvriers des Missions apprennent de lui à ne pas se laisser vaincre par l'adversité ni éblouir par les succès, mais à être embrasés toujours d'une flamme apostolique!

Que les orateurs sacrés enfin apprennent à puiser leur science dans les Livres Saints et à se préparer au grave devoir de la prédication, en se conformant eux-mêmes aux préceptes et aux exemples de Jésus-Christ!

Surtout, Nous souhaitons que tous ceux qui ont embrassé la vie religieuse, et en premier lieu ceux qui appartiennent à la célèbre famille de l'Assisiate, ambitionnent, dans une sainte émulation, la gloire et les mérites extraordinaires de cet illustre saint de la famille franciscaine.

Prières et vœux du Pape.

Il ne Nous reste plus, Vénérable Frère, qu'à bien prier pour l'heureux accomplissement du programme des solennités religieuses que vous allez célébrer, en mettant en commun vos idées et vos efforts.

Nous éprouvons une particulière complaisance et Nous ne ménageons pas Nos encouragements à l'endroit des pieux et nombreux pèlerinages qui se proposent de venir au tombeau de saint Antoine cette année et l'année prochaine, comme aussi de la Journée missionnaire et de la Semaine sociale, qui se tiendront à Padoue au mois de septembre; enfin du Congrès eucharistique, qui marquera l'apothéose de « solennités antoniennes ».

Dieu fasse, par l'intercession et la protection de saint Antoine, que tout ce que Nous avons voulu rappeler à l'esprit des fidèles par cette Lettre à vous destinée, soit de la part de tous l'objet de méditations constantes, et soit mis activement en pratique!

Enfin, Vénérable Frère, comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons cordialement dans le Seigneur la Bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous les vôtres, à tous ceux qui participeront aux solennités de Padoue, à toute la bien-aimée famille du patriarche d'Assise, et spécialement aux gardiens dévoués de l'admirable basilique et des restes sacrés du saint thaumaturge.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er mars 1931, dixième année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

[Traduit du latin par la *D. C.*]

LIVRES NOUVEAUX

Saint Antoine de Padoue

M. HEINRICH MOHR a publié récemment sous le titre *Menschen und Heilige* (1) un volume d'hagiographie auquel nous empruntons, en le traduisant de l'allemand, le chapitre écrit par M. HANS HÜMMELER et consacré à saint Antoine de Padoue.

Moins grand que d'autres saints, saint Antoine est plus près de nous.

Il ne fut qu'un moine mendiant dans sa bure brune et non pas un de ces géants porte-glaive qui mènent la bataille dans l'Eglise contre l'antéchrist. Modestement il se range derrière un Paul, un Augustin, un Thomas d'Aquin et un Ignace de Loyola.

Il ne fut qu'un moine mendiant, et les manuels de théologie ne le mentionnent que par quelques mots aimables. Mais le peuple, qui, au milieu de ses soucis et de ses peines de chaque jour, s'en va courbé sous la malédiction que Dieu prononça sur la terre, ce peuple lui est attaché par un touchant amour de piété filiale.

Dans la plus petite église champêtre, son image vous salue de son pilier, et s'il n'est pas du nombre des quatorze apotropéens (2), sept siècles et des

(1) *Menschen und Heilige. Katholische Gestalten* de HEINRICH MOHR, avec gravures sur bois de HANS UNKEL. — Un vol. grand in-8° de 432 pages. Prix, 8 marks. Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1930.

En dehors de la vie que nous traduisons — sixième du volume — l'ouvrage comprend encore les vies suivantes : saint Bernhard de Bade, par HEINRICH MOHR; saint Martin de Tours, par PETER DOERFLER; sainte Cunégonde, par JULIANA VON STOCKHAUSEN; saint Benoît de Nurcie, par l'abbé BONIFAZ WOEHRMÜLLER; saint Pierre Canisius, par HERMANN SCHWARZWEBER; saint François de Sales, par RICHARD VON SCHAUKAL; sainte Ide de Herzfeld, par HEINRICH LUHMANN; saint Ambroise de Milan, par GEORG MOENIUS; le saint curé d'Ars, par ERNST THRASOLT; sainte Paule de Rome, par ALPHONS MARIA RATHGEBER; saint Etienne de Hongrie, par ANDREAS VON IVANKA; Saint Bernard de Clairvaux, par ROBERT LINHARDT; sainte Térèse de Jésus et saint Jean de la Croix, par JOHANNES MUMBAUER; saint Ulrich d'Augsbourg, par FRIEDRICH ZOEPFL; sainte Hildegarde de Bingen, par RICHARD KNIES; saint Jean Baptiste, par RUTH SCHAUMANN; les saintes mères dans le christianisme primitif, par ANNA MARIA STEINER; saint Philippe de Néri, par ALOÏS RŒCK; sainte Elisabeth de Thuringe, par HANS SAUERLAND; saint Paulin de Nole, par PAUL REINELT; sainte Françoise Romaine, par LUDWIG MATHAR; saint Nicolas de Flue, par EMIL FIEDLER; sainte Catherine de Sienne, par JOSEPH MAYER; saint Paul, par Mgr SIGISMUND WAITZ.

(2) Cette dévotion des 14 « apotropéens » ou « auxiliateurs » semble avoir pour origine l'Allemagne du Sud, où elle s'est beaucoup répandue après la fondation des pèlerinages à Vierzehnheiligen dans la Haute-Franconie (1448). Le nombre et les noms des saints diffèrent parfois. Le relief en bois qui se trouve au musée national germanique de Nuremberg et qui a été sculpté par Tilman Riemenschneider représente probablement les saints suivants : SS. Marguerite, Eustache, Acace, Barbe, Blaise, Catherine, Pantaléon, Christophe, Guy, Gilles, Erasme, Georges, Cyriaque et Denis. Pour ces saints, voir l'*Annuaire Pontifical* de 1912, p. 24, et pour leur culte en Lorraine, 1913, p. 43.

millions de fidèles l'ont vénéré comme le premier secours en toute détresse.

Et qui de nous n'a pas expérimenté la force de son intercession ? Voilà bien le plus beau miracle de ce grand thaumaturge que d'avoir conservé à ces innombrables enfants des hommes la foi dans la bonté paternelle de Dieu qui soutient, qui sauve et qui a pitié.

Ce saint du peuple a d'abord expérimenté douloureusement dans sa propre vie l'action de la grâce céleste.

Il connut une époque où sous la poussée de ses passions il tentait d'arracher les rênes de son existence des mains de la Providence. Mais avec quelle puissance nous vient encore des vieux récits ce souffle de Dieu qui, comme en une tempête, poussa ce fils du Portugal au sang généreux par terre et par mer vers le lieu de sa destinée. Vraiment, la grande tranquillité que donne la sainte filiation divine ne lui est pas échue avec la naissance ; plus tard seulement, et après de chaudes luttes et d'amères expériences, cette tête de feu devait trouver la paix et la simplicité de cœur de François d'Ombrie.

Mais précisément à cause de cela, bien que sept siècles nous séparent de lui, il est humainement plus proche de nous qui sommes inquiets et qui, en cette époque de discorde, avons le désir de Dieu et ne sommes pourtant occupés que de notre égoïsme.

I. — Son enfance à Lisbonne, ses premières années religieuses à Coïmbre.

Il est vrai que ce que nous connaissons de son enfance est très pauvre ; les fleurs grimpantes de la légende ont même envahi le jardin de l'histoire. Néanmoins il semble historiquement certain qu'il est né à Lisbonne aux environs de l'an 1195, et que ses parents étaient jeunes, nobles et riches.

L'école monacale de sa paroisse lui donna sa première instruction. Il est possible que les légendes sur sa soif d'apprendre et son ardeur à la prière soient de pieux contes des chroniqueurs.

Je crois que le jeune Fernando — le nom d'Antoine lui fut donné bien plus tard, lorsqu'il reçut l'habit et la corde des Frères Mineurs — ne s'est pas spécialement distingué des autres enfants de son âge, car sa naissance et son éducation le destinaient plutôt à être un « Grand » qu'un moine mendiant et un saint.

C'est à l'âge de quinze ans que d'un coup brusque il tourna le gouvernail de son destin.

Quinze ans. Le sang est alors trouble et agité comme le moût à l'écume brunâtre. Derrière les bruyantes plaisanteries et les gestes démesurés se cache une conscience troublée devant le mystère qui s'ouvre et la puberté qui se développe. Mais le désir de vivre est plus fort que toute inquiétude de conscience, et jamais le goût du monde ne lui a été plus doux que maintenant.

Par extraordinaire, c'est à ce moment que Fernando entre au couvent. Enthousiasme de jeune homme ? Peur de la vie ? Ceux qui cherchent à expliquer ainsi cette démarche se trompent misérablement; car Fernando n'était ni utopiste ni poltron. Au contraire, il révèle ici pour la première fois la clarté et la logique de son esprit et l'énergie de sa volonté morale.

Ce qui attire d'autres enfants, gâtés et riches, sans résistance, dans les maisons et dans les rues mal famées le poussa à cette décision si hâtive.

Qui sait s'il ne sentit pas plus puissamment qu d'autres cette force inquiétante dans son san méridional, lui, l'enfant de parents si jeunes, c bien croyait-il impossible de se conserver intact da cette ville commerçante, corrompue par la guerr le luxe et la domination mauresque, et à une époq de mœurs si libres et à moitié barbare ?

Il ne se contentait donc pas des moyens ord naires ; encore moins ne cherchait-il pas d excuses à son caractère passionné dans l'hérita de son sang ou dans les attraits du monde q l'entourait, mais courageux et énergique il romp tous les ponts derrière lui.

C'était courageux, mais ce n'était pas enco héroïque.

Plus d'une fois j'ai rencontré dans les pays d Midi de ces novices à la prime fleur de l'âge qu encore adolescents, portent déjà dans leurs yeu d'enfants le sérieux des ascètes. Avec la mên virilité et avec la même noblesse, Fernando entra au couvent des Chanoines de Saint-Augustin, Lisbonne.

Certes, les pensées troublantes ne s'arrêtèren pas au seuil du couvent, mais les jeûnes et l veilles, l'office en chœur et les études sévères n leur offrant pas un milieu propice, le jeune novi trouva bientôt le repos.

Il est remarquable que son équilibre spiritu retrouvé et sa soif de la perfection rencontrère un obstacle dans les fréquentes visites de s parents et de ses amis. « L'un des deux », dit-il continuellement ; il demande donc hardime à ses supérieurs d'être envoyé à Coïmbre dans maison-mère de Sainte-Croix. C'est ainsi qu pousse lui-même le verrou sur la dernière por du monde.

Pendant sept longs jours il respire la poussiè des grands chemins de l'Estramadure, s'entretie avec les bouviers, les lézards et les nuages à l'allu majestueuse, et il sent son âme joyeuse d'être dé vrée des bavardages de ses amis.

Les curés campagnards, avec qui il prend se repas lorsqu'il arrive dans quelque village cac dans la solitude de la forêt et avec qui il enga une conversation spirituelle, secouent la tête pensant à cet hôte extraordinaire qui, malgré jeunesse, sait parler avec tant d'énergie et chaleur sur les articles les plus difficiles de la fo mais qui reste assis, muet et les yeux rayonnan comme un simple, lorsqu'on lui parle de ses frèr religieux et des trésors livresques qu'ils ont Coïmbre.

Celui-ci, se disent-ils, oubliera de manger et boire devant les Ecritures et les exégètes ; un jo même, il viendra peut-être comme commissai épiscopal leur faire passer à eux, têtes grisonnant l'examen de la sainte théologie. Et ils lui donne une hospitalité cordiale. Mais lorsque, quelqu années plus tard, ils viennent à Coïmbre, ils so tout étonnés de ne pas trouver leur hôte dans chaire de professeur mais dans le petit logis portier au couvent des Augustins, de le voir di tribuer la soupe aux pauvres et soigner les plai des enfants.

Juste ciel, qu'a-t-il donc dû faire ? pensent-il Et ils s'en vont déçus.

Ils ignorent que le Frère portier, à ses momen libres et surtout durant les heures de la nuit, courbe sur les Livres Sacrés.

Fernando étudie, étudie avec une grande avidit non sans raison le couvent le plus savant du Po tugal sera sa mère spirituelle.

Sa mémoire, qu'il ne gaspille par aucune curiosité oisive et n'affaiblit par aucun excès, accumulera et conservera la science comme l'abeille son miel dans une ruche bien ordonnée.

Et pourtant il n'a pas une véritable nature de savant. Il n'éprouve aucune joie à pouvoir étaler un jour, à la façon des vendeurs, son savoir dans les écoles des Augustins. Il veut plus qu'enseigner et instruire, il veut toucher, émouvoir et guérir. C'est pourquoi il traduit les anciennes histoires saintes et les textes sur la vie de ses paysans et de ses concitoyens; partout il rencontre des allégories célestes et des applications terrestres, et bien que les parois dénudées de sa cellule ne résonnent pas de ses sermons, ceux-ci sont tout préparés dans la cellule de son cœur et n'attendent que l'occasion pour mettre mille autres cœurs en feu. A l'improviste, sans avoir conscience de son changement, l'exégète deviendra un prédicateur et le théologien un pasteur d'âmes.

II. — Franciscain à Olivarez et au Maroc.

Dix ans ont passé. Ses dons de génie et son zèle de feu ne sont pas restés cachés à ses supérieurs religieux. Ils attendent de grandes choses de lui, d'autant plus que ses dispositions naturelles s'harmonisent à merveille avec le but de son ordre savant. Déjà, comme prêtre il monte à l'autel, déjà ses supérieurs délibèrent sur le meilleur emploi du jeune chanoine et voilà qu'un « hasard » dérange tous leurs calculs et jette Fernando hors de sa voie tracée.

Il n'y a pas de mystère sur cette rencontre tragique entre ce jeune homme livresque et les héros de l'activité et de l'apostolat. Nous savons presque le jour et l'heure où les corps des premiers martyrs franciscains entrèrent solennellement dans le couvent de Sainte-Croix à Coïmbre, tandis que des prodiges s'accomplirent. Le 16 janvier 1220, ils avaient trouvé la mort cruelle dans le nord de l'Afrique. Toute l'Espagne tremblait de douleur et de colère. Mais c'était là une douleur bruyante et une indignation verbale sans comparaison avec la grande douleur muette du jeune Fernando. La vue de ces cadavres sanglants a jeté un feu dans son âme, et les jeûnes et les prières n'arriveront pas à l'éteindre. Un nouveau monde s'est ouvert devant lui, le monde de l'activité par la foi, du sacrifice et du martyre.

Si le fier orgueil de son ancien Ordre lui a fait à peine regarder les ignorants et misérables mendiants du petit couvent d'à côté lorsque parfois ceux-ci frappaient à la porte de Sainte-Croix, il entre maintenant avec eux dans de longues et d'humbles conversations.

Au milieu de la nuit silencieuse, il s'agenouille sur les tombes des cinq martyrs et il se torture des reproches qu'il se fait. Sa vie lui semble gâchée et stérile, son âme est malade et blessée et ses livres lui donnent le dégoût.

De cette désolation qui touche au désespoir monte en lui avec la clarté aveuglante d'un éclair cette pensée : « Il faut les imiter, l'Afrique n'a plus de prêtres. »

Dans l'embrasement farouche de cette conclusion subite, tous les obstacles et toutes les objections se fondent; cette seule nuit a durci l'âme du tendre jeune homme jusqu'à lui donner un caractère d'acier.

Sa soif du martyre devient presque une idée fixe. D'ailleurs qu'y a-t-il là d'étonnant? Seul le piquier reste impassible devant la civière d'un héros, se console et retombe dans son ancienne routine.

Pour qui a l'âme haute, la comparaison avec une vie héroïque est un éperon tranchant et insupportable. Aussi Fernando ne veut-il se laisser dépasser par personne en noblesse et en courage.

Dans le trouble passionné de son âme, il commence à jouer lui-même le rôle de Providence pour prendre d'assaut la couronne du martyre. Mais comme il n'a pas à espérer que les Augustins l'aident dans l'exécution de son plan, il pactise en secret avec les mendiants étrangers. Il ne pose qu'une condition : être envoyé immédiatement chez les Sarrasins.

Quinze jours plus tard, Fernando récite les heures dans le petit couvent délabré des Frères mendiants d'Olivarez. Il s'en va mendier vêtu d'une bure très grossière et rapiécée, et son compagnon l'appelle « Frère Antoine ».

En déposant l'ancien habit, il a renoncé en même temps à son ancien nom. Chaque fois que maintenant il demande l'aumône au riche couvent de Sainte-Croix, des grimaces fâcheuses et des commentaires ironiques accompagnent le don qu'il reçoit. Mais le mépris du monde savant, qui aurait jadis humilié Fernando et qui l'aurait blessé dans sa fierté, Antoine l'enfouit en souriant avec les croûtes de pain dans sa besace de mendiant. Il ne s'inquiète plus de ce que pensent les autres ; il a définitivement quitté les sages pour se joindre aux insensés.

Dans le port le plus proche il s'agrippe aux commerçants navigateurs qui chargent des marchandises pour le Maroc; il s'attire nombre de jurons et de coups de la part des marins; il adjure le patron de le transporter pour l'amour de Dieu. Quelqu'un enfin a pitié du petit moine et au fort de l'été de l'an 1220 il se trouve sous le soleil du désert africain.

Comme un brasier, le sable lui brûle les pieds nus, mais qu'est cela en comparaison du feu qui brûle dans ses veines! Sans s'arrêter aux dangers d'un climat différent, il se hâte fiévreusement vers la capitale.

Son plan de mission est des plus simples; il veut se jeter aux pieds du miramolin et le prier, sur la voie publique, d'arracher le croissant et la queue de cheval du sommet des tours, et de planter la croix au faîte des mosquées. Début insensé, mais avant qu'il puisse l'exécuter, Dieu intervient. Sous les murs de la ville sarrasine, il s'affaisse.

Après un hiver de grave maladie, il peut se promener, pour la première fois, au printemps de 1221 dans les rues tumultueuses des bazars et son regard lassé s'arrête sur les minarets. Il a reconnu qu'on ne peut obliger Dieu à adapter ses conseils à la volonté égoïste et déréglée des créatures. Antoine est parti pour le Maroc comme un aventurier spirituel. C'est un homme mûr et calme qui se retrouve sur le pont du bateau retournant au Portugal.

III. — Délaissé à Assise, plongeur à Monte Paolo

Maintenant qu'il s'est complètement abandonné à la conduite de la Providence, une volonté supérieure dirigera son destin. Dans un naufrage il atterrit en Sicile, et tout à coup toutes les informations sur son compte font défaut.

Nous ne pouvons que deviner que de couvent à couvent il s'approche en mendiant des environs de Messine, où il apprend qu'à la Pentecôte de l'an

1221 un Chapitre général de son Ordre se réunit à Assise.

Sans connaître la langue du pays, sans moyens, sans documents et sans lettres de recommandation, il se met en route contre l'obéissance due à l'appel de son fondateur.

Dans ce voyage long et pénible par les Calabres fiévreuses, à travers la campagne couverte des fleurs du printemps et la plaine romaine que voilent les premières brumes de l'été, dans ce voyage entre la mer et les montagnes, mêlé d'embarras et de tranquillité, il se retrouve et se redresse des souffrances et des déceptions.

Déjà 3 000 Frères écoutent dans le petit bois de la Portioncule le rapport positif et exact du Fr. Elie et les éclaircissements des provinciaux. Le P. Séraphique est au milieu d'eux, mais ni lui ni le Chapitre n'adressent un mot de bienvenue au jeune Portugais. Peut-être le regardent-ils comme une tête peu solide, comme un vagabond en habit religieux, car il n'était entré dans l'Ordre que tardivement, avait obtenu son envoi dans les Missions par ses instances obstinées et se trouvait maintenant devant eux pâle et épuisé, les mains vides. Ceux qui jouissaient du cœur le plus paisible qui fût au monde devaient regarder comme douteux et dangereux le tempérament chaud de ce Frère étranger, car dans son humilité il dut avoir de la difficulté à leur communiquer les événements extraordinaires de ses premières années d'homme. Ainsi expérimenta-t-il la plus grande honte de sa vie, lorsque, seul et délaissé, il dut rester sur la place d'où partaient les Frères, le Chapitre fini.

Personne n'avait besoin de lui, personne n'avait pris soin de lui.

Mais Antoine avait pu voir face à face celui qui s'était humilié lui-même jusqu'à être le « fou » de l'Ombrie.

Il trouva la force de subir cette épreuve amère et de prouver combien profondément il avait pris racine dans l'esprit de l'Ordre le plus humble.

Modestement il tira le Fr. Gratien, supérieur du couvent de la Romagne, par son manteau et le supplia de le prendre et de l'initier aux premiers éléments de la vie spirituelle. Il ne dit rien de son origine noble, rien de ses dix années d'études : le Fr. Gratien croyait ramener chez lui un compagnon pieux, mais cordialement simple. Les moines de l'ermitage de Monte Paolo, près Forli, pensaient de même ; il y lavait les assiettes et balayait les cellules basses, malgré sa dignité sacerdotale. Mais bientôt ils remarquèrent que ce Frère imposait souvent à son corps et à sa nature une discipline d'une dureté inhumaine ; car les jeûnes, les veilles et les flagellations le rendaient souvent si faible qu'il ne venait pas aux collations du soir et que les ermites devaient le descendre en le portant.

Ce fut sa dernière rechute dans cet excès ascétique qui l'obsédait depuis la vue des cinq martyrs de Coïmbre. Certes, ces pénitences terribles purifiaient son cœur des dernières scories de l'imperfection terrestre, mais elles détruisaient sa santé déjà affaiblie, et probablement il en serait mort si de nouveau, au moment du plus grand péril, la main de Dieu n'était visiblement intervenue dans sa vie. A l'occasion d'une ordination sacerdotale, plusieurs Franciscains et Dominicains de Forli refusèrent de faire le sermon d'apparat sans être préparés. En leur place, Antoine dut monter en chaire pour prêcher, selon la volonté de son supérieur, « ce que le Saint-Esprit lui inspirerait ».

Il ne parla que brièvement, mais dans ses paroles on percevait l'écho des in-folios de la bibliothèque de Sainte-Croix, et on y entendait la musique de la mer et des oiseaux. L'écho de ses expériences douloureuses et de ses pérégrinations solitaires donnait à son sermon une envolée et une vivacité inouïes. A ses pieds les moines sont assis, les yeux brûlants et le souffle haletant ; lorsqu'il eut prononcé ses dernières paroles, Franciscains et Dominicains furent unanimes à porter sa renommée à travers toute la Romagne. Le jour de Forli fut décisif pour toute sa vie.

IV. — Dans la Haute-Italie il prêche contre les Cathares.

Antoine n'est plus l'inconnu et le délaissé, l'ermite et le plongeur de Monte Paolo.

Quelques semaines plus tard, il prêche dans les cathédrales des villes et sur les marchés des villages. Il est partout où on l'appelle, partout où ses supérieurs l'envoient.

Ses sermons ont une force indescriptible. La toute-puissance de sa parole et le charme de sa personne gagnent les cœurs les plus durs. Bientôt la tâche la plus lourde lui est confiée : combattre les Cathares, qui par leurs idées erronées et leur morale relâchée gagnent chaque jour plus de partisans dans la Haute-Italie et qui, protégés par les gibelins, en appellent déjà à la rébellion ouverte contre le Pape et l'Eglise. Sans peur il les attaque dans leur citadelle de Rimini. Sa voix, qui, en d'autres circonstances, sait avertir avec tant de douceur et prier avec tant d'émotion, gronde comme un tonnerre sur la masse courbée lorsqu'il flagelle leurs erreurs coupables. Le tranchant de ses arguments détruit toutes les faibles objections que font les faux prophètes. Personne ne peut lui résister. Pas à pas il rejette l'erreur de ces forteresses les plus puissantes, et bien que parfois l'esprit du mal soit plus fort que l'activité du prédicateur qui va jusqu'à l'épuisement, son œuvre suscite dans toute l'Italie du Nord un renouveau religieux sans égal.

Maintenant qu'Antoine a trouvé sa véritable vocation, la courbe presque romantique de sa vie se comprend mieux, c'est l'exécution du plan merveilleux de la Providence. Les détours les plus longs et les intermèdes apparemment les plus secondaires ont concouru au même but : le préparer à sa mission, qu'un homme ordinaire n'aurait pas pu accomplir.

Il ne devait pas verser son sang au Maroc pour une tâche qui dépassait ses forces, les forces d'un seul homme, alors qu'au même moment le trône du Prince des Apôtres et l'héritage millénaire des martyrs étaient menacés par des hérésiarques fanatiques. Les études savantes chez les Chanoines de Saint-Augustin à Coïmbre lui avaient donné cette éducation complète et profondément théologique sans laquelle il n'aurait pas eu la force de se mesurer avec les théories compliquées et les sophismes des Cathares, ce que n'auraient pu faire les premiers disciples du séraphique François, qui, comme leur maître, ne comprenaient que la théologie de l'amour.

L'aventure marocaine, la grave maladie et le naufrage ont eu raison de sa volonté propre, qui ne voulait pas d'un maître et lui ont appris à se mettre complètement dans la main de Dieu. Les brèves vacances dans l'ermitage de Monte Paolo lui ont été données pour vaincre en lui le vieil Adam par la pénitence et pour accumuler, tout en essuyant la vaisselle, une grande richesse de pensée.

Les années d'apprentissage et de voyage, l'année

de purification et de sanctification, tout cela s'enchaîne sans lacune et sans contradiction.

Dieu lui-même a éduqué cet apôtre. Le voilà au but, et les années de moisson vont commencer.

Le seul repos que cet infatiguable prédicateur se permettra sont les heures tranquilles passées en conversation spirituelle avec l'abbé Thomas Gallo de Verceil, âme délicate, et les conférences théologiques qu'à la demande de ses frères et avec l'approbation de saint François il donnera au couvent de son Ordre à Bologne.

V. — Dans le midi de la France, Antoine organise les couvents franciscains.

Mais à peine la Haute-Italie est-elle apaisée qu'il ne peut plus rester dans le pays où le peuple l'acclame.

De 1224 à 1226 il parcourt le midi de la France dans tous les sens, le midi de la France, troublé aussi par les erreurs des Cathares. Il prêche sur toutes les places contre l'esprit révolutionnaire tandis que les foules accourent.

Il fonde de nouveaux couvents de Frères Mineurs et il visite les anciens.

Sans hésitation il parle au Synode de Bourges en face des riches prélats qui, au scandale du peuple, promènent leurs blanches tentes et leurs souliers de soie garnis de perles à travers la Provence ensoleillée et qui tâchent de mettre les nouveaux moines mendiants hors du pays par toutes sortes de chicanes. Non sans raison, les Frères, si souvent intimidés et persécutés, pleurent au départ d'Antoine lorsque la mort de leur fondateur le rappelle en Italie.

De nouveau la figure du saint s'efface, pendant deux ou trois ans, dans l'obscurité de l'oubli. Des informations éparses prouvent qu'il a prêché à Trieste, à Udine et dans les autres villes de la Vénétie.

Il était déjà à ce moment provincial de la Romagne, et la réorganisation de la vie religieuse dut absorber toutes ses forces. Les agissements personnels du Frère Elie lors de l'érection de l'église mortuaire d'Assise avaient déchaîné de graves luttes entre les tendances de l'Ordre, plus ou moins sévères, et Antoine fut lui aussi mêlé à la lutte.

Bien que sa nature et sa formation le fissent incliner vers une revision de l'idéal de l'Ordre, pourtant le sentiment de la justice le poussa, en paroles enflammées, à prendre position contre Fr. Elie et à aller ensuite, en vue de concilier les parties en conflit, avec une délégation à Rome. Le pape Grégoire IX l'y écouta prêcher, et l'admiration que causa sa connaissance des Saintes Ecritures lui valut le titre glorieux d' « Arche du Testament ».

VI. — A Padoue, prédicateur et thaumaturge.

Antoine quitta Assise avec l'autorisation générale de prêcher où il voudrait ; tout heureux il s'en alla là où on l'aimait le plus : à Padoue. Cette cité florissante et fidèle était « sa ville », comme plus tard lui-même il devint « son saint » (*il Santo*). C'est là qu'il écrivit, durant l'hiver 1229 à 1230, à la pâle lueur de sa lampe d'étude, les sermons du dimanche ; puis l'hiver suivant ses allocutions sur les saints. Mais chaque jour il montait en chaire, car il savait bien que la parole fait jaillir le feu des pierres dix fois plus vite que la parole écrite.

En Carême surtout il prêchait chaque jour et écoutait jusque tard dans la nuit les confessions de ceux qui étaient touchés par la grâce. Comme il souffre d'hydropisie, son activité lui est un martyre ininterrompu, il s'offre ainsi pour les âmes qu'il ne connaît pas.

Mais la population de Padoue le paye de ses sacrifices en le suivant avec enthousiasme. Plus d'une fois il est obligé de prêcher dans les prairies sous les murs de la ville, car trente mille fidèles veulent l'entendre. Dès minuit, à la lumière des torches, ils se sont assemblés pour trouver une bonne place. L'évêque se trouve parmi les petits cultivateurs et dans la suite des nobles on aperçoit les visages de voleurs de grand chemin. La masse grise se tient immobile comme un mur dans le vent et le mauvais temps, et avant comme après le sermon Antoine est porté par les bras des plus forts au-dessus des têtes de la foule. Dès qu'il commence, les commerçants ferment leurs magasins et toute vie s'arrête dans la ville. Trente mille hommes ouvrent leurs cœurs à l'appel de Dieu.

Quel est donc le secret du succès extraordinaire de sa prédication ?

C'est que cet homme qui prêche aux autres la sainteté de la vie est lui-même un saint, qu'il a rejeté la renommée des savants et les riches bénéfices pour être pauvre avec les pauvres et pour sauver les âmes ; c'est que lui, qui appelle les autres à la pénitence et à la conversion, connaît lui-même la puissance de la passion et la béatitude douloureuse du repentir ; c'est que Dieu par sa main ressuscite les morts, guérit les malades et les blessés, fait parler un enfant d'une semaine pour témoigner de l'innocence de sa mère et lui a même donné puissance sur les créatures sans raison : tout cela l'élève au-dessus des prédicateurs ordinaires.

Mais sa prédication elle-même diffère aussi de celle des autres.

Les sèches notices qui nous ont été transmises ne rendent pas l'ardeur et la vie de ses paroles. L'homme simple comprenait sa théologie, et sa fantaisie tissait des allégories variées et émouvantes dans les simples narrations de la Bible. Son langage s'adaptait aux paysans et aux pasteurs dans les cabanes desquels il logeait pendant ses pérégrinations.

Le peuple, se sentant pour la première fois compris, le croyait et avait en lui une confiance aveugle. Sur sa parole des ennemis mortels conclurent la paix, des prisonniers retrouvèrent la liberté et le bien volé retourna à son propriétaire. Les filles et les bandits abandonnent leur métier. Mais Antoine récompense la confiance du peuple par des soins infatigables pour les opprimés et les exilés. Il leur rend l'existence civile, protège les misérables contre l'exploitation usurière et poursuit auprès des autorités de la cité une action pour adoucir les lois cruellement dures contre ceux qui ont des dettes. Pour sauver un prisonnier il risque une démarche difficile et sans résultat jusque dans la forteresse du fameux Ezzelin (1).

---

(1) Ce membre de la famille des Ezzelins, surnommé le Féroce, naquit le 25 avril 1194 et vécut jusqu'au 27 sept. 1259. Partisan de Frédéric II et créateur des premières seigneuries italiennes, il fut la terreur de l'Italie du Nord. Avant de s'emparer de Padoue (1237) et d'en faire sa capitale, irrité contre cette ville, « il fit mourir 12 000 Padouans qu'il avait ou dans ses troupes ou à son service. Saint Antoine de Lisbonne, dit de Padoue, fut le seul qui osa le reprendre de ses vices. Il ne voulut rien répondre ; mais il manda quelques-uns de ses satellites, pour le faire mourir, en lui portant des présents que le saint refusa ». (MORERI, *Grand Dictionnaire Historique*, Paris. 1759.)

Son message pour nos temps actuels et une des raisons spéciales de sa grandeur, c'est qu'il a uni de cette façon la charge des âmes et l'apostolat social. A cette double profession il sacrifia sa vie.

Souffrant d'attaques de suffocation renouvelées, il s'était retiré, à l'été de l'an 1231, dans une villa près de Camposampiero où, du sommet d'un vieux noyer — son séjour favori, — il pouvait respirer plus librement. En réalité, il semblait guérir et déjà il songeait à retourner à Padoue pour reprendre ses prédications lorsqu'il s'affaissa subitement le 13 juin 1231. Comme il avait exprimé le désir de voir encore une fois « sa ville », on le transporta mourant sur une voiture de paysan à Padoue. Mais en chemin, dans le faubourg Capo di Ponte, il tombe en agonie. A l'heure de sa mort il lui est donné de voir le Seigneur en personne. Joyeux, il commence un hymne à la Sainte Vierge et meurt pendant la prière suppliante des psaumes de pénitence. Sa sainteté est une chose si notoire que dès l'année suivante l'Eglise l'élève solennellement au rang des compagnons de l'Agneau.

VII. — Saint Antoine invoqué pour retrouver les objets perdus.

Voilà la vie, voilà la mort de cet homme, qui fut un héros plus grand que les dompteurs des éléments. Dieu ne lui a pas donné une longue vie; mais les quelques années de son activité publique furent chargées de bénédiction pour tout le pays. Son ombre ne s'étend-elle pas encore aujourd'hui sur la terre ? Toute église s'orne de sa statue, tout enfant chante un cantique en son honneur. Ainsi son influence n'est pas morte et chaque jour il peut opérer de nouveaux miracles. Intact comme sa langue est son souvenir.

Nous ne savons pas pourquoi Dieu lui a spécialement communiqué le don des miracles. Nous pouvons supposer seulement que c'est parce qu'il a aimé Dieu avec un tel feu que tout lui semblait possible quand on le faisait en son nom. La légende raconte que l'Enfant Jésus a quitté les genoux de sa Mère pour se jeter dans les bras d'Antoine. L'homme à l'Enfant sur le bras : la sévérité inexorable du grand prédicateur unie au cœur sensible d'un enfant, voilà ce qu'est Antoine et comment nous le trouvons représenté.

Nous l'invoquons de plus pour qu'il nous fasse retrouver ce que nous avons perdu. Inébranlable est la confiance dans son secours; mais c'est mal comprendre sa mission que de nous adresser à lui pour les pertes matérielles seulement. Ce serait là se moquer du Saint. Lorsque ses pieds fatigués parcouraient encore dans la poussière les grandes routes du Midi, la gloire de Dieu et le salut d'une âme humaine lui étaient supérieurs à la monnaie sonnante et aux choses que la rouille et les vers consument. Il ne s'est pas fait mendiant dans sa bure usée pour sauver les futilités auxquelles nous avons attaché notre cœur.

C'est un trait caractéristique du cœur humain que d'avoir recours aux saints pour tout ce qui semble avoir trop peu de valeur pour être porté devant le trône du Très-Haut ; notre prière, par leur intercession, obtient une importance beaucoup plus grande, comme si leurs yeux étaient troubles et leurs cœurs corruptibles. Il serait bien nécessaire de confronter notre culte des saints avec la réalité. Est-ce que tant de prières ne sont pas exaucées justement parce que nous demandons des choses auxquelles les saints étaient très indifférents pendant leur vie ou qu'ils considéraient même comme des tentations dangereuses ? Lorsque dans une détresse profonde l'homme invoque le secours de saint Antoine pour un bien perdu, le saint ne lui refuse pas son aide, comme le prouve l'expérience séculaire. Mais le divin Enfant qu'il porte en ses bras et les lys semés à ses pieds nous avertissent que notre demande doit toujours être pure et digne.

A son tombeau, sous les sept coupoles de l'auguste basilique, les flammes des cierges votifs élèvent leur chant, et depuis la première aurore jusqu'à l'heure des Vêpres ceux qui prient s'agenouillent devant sa châsse de marbre dans un recueillement muet. Personne ne prend congé du Saint sans appuyer son front sur la pierre froide qui contient ses reliques. Ainsi la population simple, couverte de haillons et fatiguée des luttes de la vie, se met sous sa protection par la plus enfantine mais aussi par la plus belle des recommandations.

A nous, hommes froids du Nord, une familiarité si intime est étrangère. Avec plus de douleur, nos yeux considèrent la grande distance entre sa vie d'action héroïque et la faiblesse de notre volonté, mais nous ne prions pas avec moins de chaleur : « Grand thaumaturge de Padoue, aidez-nous à retrouver ce que nous avons perdu, — la foi forte que nous avons trahie par la passion du doute, la vraie charité qui s'oublie elle-même, l'esprit de sacrifice et les autres biens d'un christianisme actif.

Si jusqu'ici nous vous avons honoré comme des enfants, à partir de ce moment vous serez notre exemple de héros et de saint de la charité. »

Ainsi prierons-nous à l'avenir et il nous exaucera avec encore plus de joie.

Evêques russes en exil. Douze ans d'épreuves (1918-1930), par Mgr MICHEL D'HERBIGNY et A. DEUBNER. Vol. XXI des *Orientalia christiana*. — Un vol. 26 × 18 cm. de 284 pages. Prix, 40 lires. Inst. pont. Orientalium studiorum, Rome. 1931.

« Ce volume apportera de vraies révélations aux lecteurs d'Occident. Une vingtaine d'évêques russes nor catholiques séjournent en Europe occidentale depuis douz ans : ils y tiennent des conciles annuels, ils y organisen des paroisses, des diocèses, des synodes permanents. Tou en luttant plus ou moins contre le bolchevisme, ils en viennent à s'excommunier mutuellement. Leurs relation avec toutes les autres orthodoxies dissidentes de Constantinople, d'Alexandrie ou de Grèce, comme de Serbie o de Roumanie, de Bulgarie ou de Pologne, ave l'Y. M. C. A. aussi et les protestants, éclairent bien de arrière-plans de rivalités ethniques ou d'habiletés soviétiques.

» Les documents rédigés par ces évêques émigré trahissent leur psychologie, extrêmement curieuse, qui fai revivre en plein XXe siècle et explique les conflits et le schismes orientaux du IXe et du XIe siècle. Canonistes e historiens y feront de passionnantes découvertes.

» La passion anticatholique, étonnamment aveugle, s donne souvent libre cours jusqu'à patronner, pour de paroisses « d'orthodoxie française », des affiliés qui professent l'abolition du péché originel et tirent pour leur ouailles toutes les conclusions.

» Purement documentaire, ce volume, dans sa sobr austérité, impose au lecteur les réflexions et conclusion apologétiques dont les auteurs s'abstiennent. Les âmes d peuple russe apparaissent encore plus dignes d'intérêt, d sympathie et de prière. L'histoire générale s'éclaire à ce psychologies, et aussi la merveilleuse constitution d l'Eglise catholique. Les événements contemporains resten partiellement incompréhensibles à ceux qui ne sont pa initiés aux arrière-plans dont ce livre révèle pour la première fois la diversité et l'activité. » (*Orientalia christian* avril 1931, p. 64.)

Les Œuvres postscolaires laïques en 1928-1929

RAPPORT DE M. MAURICE ROGER

au ministre de l'Instruction publique.

Le *Journal Officiel* du 16 novembre 1930 a publié en annexe le « Rapport sur les œuvres complémentaires de l'école publique en 1928-1929 adressé à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par M. MAURICE ROGER, inspecteur général de l'Instruction publique ». En raison de sa longueur (64 colonnes compactes du *Journal Officiel*), nous ne pouvons songer à publier ce document en entier. Nous nous bornons donc à reproduire les passages essentiels en donnant une analyse de ceux qui présentent moins d'intérêt (1).

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur les œuvres complémentaires de l'école publique en 1928-1929, établi, comme les années précédentes, d'après les résultats de l'enquête annuelle complétés par ma documentation personnelle (2). [...]

Comme les années précédentes, les œuvres complémentaires de l'école, dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ne figurent pas ici, faisant l'objet d'un rapport spécial.

PREMIÈRE PARTIE

Œuvres d'enseignement

I. — Cours d'adolescents et d'adultes.

Statistiques.

Pour 1928-1929, les chiffres sont les suivants :

Nombre de cours : 22 030 (hommes : 12 231 ; femmes : 6 394 ; cours mixtes : 3 405), contre 24 004 cours en 1927-1928 (hommes : 13 325 ; femmes, 6 975 ; cours mixtes : 3 704).

Nombre d'auditeurs inscrits : 289 140 (hommes : 203 629 ; femmes : 85 511) ; d'auditeurs assidus : 238 128 (hommes : 166 705 ; femmes : 71 423), contre, en 1927-1928 : auditeurs inscrits : 307 196 (hommes : 213 579 ; femmes : 93 617) ; auditeurs assidus : 254 554 (hommes : 175 469 ; femmes : 79 085).

Nombre des instituteurs et des institutrices ayant tenu des cours : 27 218 (instituteurs : 15 057 ; institutrices : 12 161), contre 29 368 en 1927-1928 (instituteurs : 16 079 ; institutrices : 13 289).

Le nombre des cours a encore diminué. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, sans qu'il soit utile de les appuyer sur des témoignages détaillés.

Parmi les causes de cette diminution, on signale, outre l'attrait des plaisirs faciles, cinéma, dancing, etc., l'indifférence des jeunes pour l'instruction, dont ils ne comprennent pas toute l'importance, le peu d'intérêt présenté trop souvent par ces cours, leur organisation défectueuse, l'opposition des familles aux « sorties du soir » à l'effet de s'y rendre, l'hostilité contre l'école laïque, s'il faut en croire certaines réponses au questionnaire de M. Roger (Millau, Saint-Affrique, Mirande). On remarque aussi que là où il y a des institutrices, et surtout de jeunes institutrices, c'est au détriment des cours d'adultes, dont elles se désintéressent.

En dépit de la baisse générale constatée, certains témoignages apportent une note rassurante et signalent d'heureuses améliorations : il en est ainsi à *Millau-Saint-Affrique*, à *Beaune*, à *Langres*, *Saint-Calais*, dans les Basses-Pyrénées, notamment à *Bayonne*, *Oloron*, *Pau*, où les progrès sont sensibles, et aussi à *Gan (Las-Hies)*, à *Sévignacq*, dans le même département.

En fait, constate le rapporteur, le cours d'adultes prospère quand, rajeuni et adapté aux conditions locales, il utilise de nouveaux éléments d'intérêt, quand il est vraiment organisé. M. Roger note le succès des conférences avec cinéma et T. S. F., des fêtes scolaires :

Le succès des conférences avec cinéma et T. S. F. ; le succès des fêtes scolaires, le développement d'œuvres complémentaires autres que le cours d'adultes, indiquent assez que le dévouement des instituteurs ne faiblit pas ; mais, on le dit et on le répète, la curiosité des jeunes gens ne se satisfait plus uniquement des dictées et des problèmes : « Le cours d'adultes, réellement périmé, tend à disparaître. Sur mes conseils, on a pratiqué plus largement les causeries et conférences. Est-ce la bonne formule ? Attrait de la nouveauté ? réponse à un réel besoin ? choix judicieux des sujets ? Les causeries ont obtenu presque partout un solide succès. AUBE, *Nogent-sur-Seine* ». — « Quelques instituteurs ont remplacé la vieille forme des cours d'adultes par des conférences, avec projections cinématographiques. Quelques autres

---

(1) *La Documentation Catholique* a reproduit les rapports sur les œuvres postscolaires laïques publiés depuis la guerre : on trouvera dans le t. [illegible], col. 1027-1062, le précédent rapport (1927-1928) ; t. [illegible], col. 89-122, le rapport de 1926-1927 ; t. [illegible], col. [illegible]-1017, celui de 19[illegible]-1926 ; t. 18, col. [illegible], [illegible]-1078, celui de 19[illegible]-19[illegible] ; t. 16, col. [illegible], [illegible], celui de 1923-19[illegible] ; t. 14, col. 289-320, celui de 1922-1923 ; t. 12, col. [illegible]-510, celui de 1921-1922 ; t. 8, col. [illegible]-302, 549-[illegible], celui de 1920-1921 avec, col. [illegible], note 1, la liste des rapports antérieurs depuis 189[illegible] et les références aux numéros des *Questions Actuelles* et de la *Documentation Catholique* qui les ont reproduits. (Note de la *D. C.* — Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(2) Pour permettre les comparaisons, nous indiquons les dates auxquelles les rapports ont paru depuis la dernière année normale : 1914-1915, *J. O.*, du 2 juillet 1915 ; 1915-1916, *J. O.* du 10 juin 1916 ; ces deux rapports dus au regretté Edouard Petit ; 1916-1917, *J. O.* du 4 oct. 1917 ; 1917-1918, *J. O.* du 19 déc. 1918 ; 1918-1919, *J. O.* du 2 déc. 1919 ; 1919-1920, *J. O.* du 6 avril 1921 ; 1920-1921, *J. O.* du 25 juin 1922 ; 1921-1922, *J. O.* du 10 août 1923 ; 1922-1923, *J. O.* du 18 nov. 1924 ; 1923-1924, *J. O.* du 6 octobre 1925 ; 1924-1925, *J. O.* du 30 nov. 1926 ; 1925-1926, *J. O.* du 28 oct. 1927 ; 1926-1927, *J. O.* du 4 oct. 1928 ; 1927-1928, *J. O.* du 24 nov. 1929.

organisent des fêtes scolaires fort goûtées de la population. Les écoles de Montceau ont donné en juillet 1928, au parc des sports de la ville, une magnifique fête qui a rapporté plus de 20 000 francs à la caisse des écoles. SAÔNE-ET-LOIRE, *Montceau-les-Mines.* » — « Les coopératives scolaires, les bibliothèques scolaires, les cinémas et fêtes scolaires sont sérieusement en progrès. SAVOIE, *Albertville.* »

« Les cours d'adultes proprement dits sont stationnaires, languissants dans la plupart des écoles, très appréciés au contraire dans quelques autres, où un maître jeune et actif discerne de quoi la population a besoin et la satisfait. La collaboration du personnel aux œuvres complémentaires s'oriente de plus en plus vers l'organisation de fêtes scolaires, vers la tenue de cantines que l'usage et l'interclasse imposent dans les écoles rurales, et vers les études surveillées, presque toutes gratuites. De ce chef, une bonne moitié du personnel fournit un travail complémentaire qui contribue au succès de nos écoles. TARN, *Castres* (Ouest). » — « Les cours d'adultes proprement dits ont toujours tendance à diminuer malgré l'appel puissant adressé aux maîtres et aux municipalités. Par contre, les séances filmées jouissent d'une vogue croissante (beaucoup plus que les auditions par T. S. F.). A signaler aussi le développement des fêtes scolaires, auxquelles les adolescents sont désireux de participer. YONNE, *Tonnerre.* » — « A Alger, il existe actuellement une œuvre municipale postscolaire qui s'appelle « l'Heure joyeuse ». Elle a créé des bibliothèques, répandu des cinémas, organisé des fêtes, etc. Elle est en plein essor. L'animateur est M. Pestre, adjoint au maire et professeur à l'E. P. S. de garçons. En outre, la municipalité paye trois cours d'adultes, assez médiocrement suivis. Une œuvre laïque crée, dans les divers quartiers, des cours, des conférences, des fêtes, etc. Une société d'hygiène à l'école, qui a des attaches municipales, vient de se constituer. Enfin, l'autorité militaire a obtenu l'organisation de quatre cours d'illettrés ou demi-illettrés. Ce qui manque encore, c'est le patronage extra-scolaire. « L'Heure Joyeuse » est, je crois, en train de le constituer. ALGER, *Alger-Sud.* »

Ainsi donc, sauf d'honorables exceptions, défaveur de plus en plus marquée du cours d'adultes proprement dit ; goût de plus en plus prononcé pour toute autre forme d'activité postscolaire qui procure un élément de plaisir. Les autres œuvres complémentaires de l'école sont aussi en faveur : bibliothèques, sociétés amicales, éducation physique, sociétés sportives et de tir, coopératives scolaires, jardins scolaires, enseignement agricole, enseignement technique, etc.

Dans le déplacement d'intérêt postscolaire, nous n'aurons garde d'oublier les cours professionnels, dont le nombre grandit. Ils sont fréquentés par environ 200 000 jeunes gens dont beaucoup, sans la loi Astier, auraient suivi des cours d'adultes : « A *Béthune*, les 10 cours d'adultes (1 par école 5 garçons, 5 filles) ont été remplacés par des cours professionnels se tenant dans un immeuble à plusieurs salles, spécialement bâti à cet effet. Les résultats de la première année sont déjà très satisfaisants et de sérieux projets sont à l'étude, surtout en ce qui concerne l'enseignement ménager (filles) et la technologie pour les garçons. PAS-DE-CALAIS. » Lorsqu'aux connaissances techniques se joint l'enseignement général, comme le prescrit la circulaire du 4 décembre 1926, le cours professionnel remplace heureusement le cours d'adultes.

Le rapporteur signale le retour à l'école, dans certains pays de montagnes, d'enfants ayant dépassé l'âge scolaire :

L'Annuaire statistique donne comme « élèves de plus de 13 ans présents dans les écoles élémentaires publiques et privées, au premier jour scolaire de décembre 1927 », le chiffre de 272 467. L'enquête illustre la statistique.

« Dans la circonscription de *Murat* (plateau d'herbages situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude), la fréquentation scolaire est normale de la mi-novembre à la mi-avril, quand le bétail est à l'étable. Alors, enfants de 14, 15 ans et parfois plus demandent à fréquenter l'école du jour ; certains d'entre eux se placent au cours moyen, d'autres au cours élémentaire, quelques-uns encore au cours préparatoire.

Cette pratique très heureuse est notée également par les inspecteurs d'*Aurillac*, *Grenoble*, *Marvejols.*

Ce retour à l'école d'enfant de 14, 15 ans et même plus est bienfaisant ; mais n'est-il pas lamentable que certains d'entre eux ne puissent suivrent que le cours élémentaire ou même le cours préparatoire ?

Il serait injuste de passer sous silence les publications de groupements comme la *Société des instituteurs et amis de l'école d'Ussel*, les *Amis de l'école de Compiègne*, le *Comité Michelet*, qui publie un bulletin trimestriel (tirage : 500 exemplaires). EURE, *les Andelys*, etc. Elles contribuent à l'éducation populaire, comme les conférences, comme les bibliothèques etc.

Malgré tous ces efforts, la totalité des initiatives reste au-dessous des besoins. De moins en moins, le cours d'adultes, élément essentiel dans l'œuvre d'enseignement, correspond à ce qu'il doit être dans une démocratie. Si, là où il est ouvert l'examen des programmes le montrera, instituteurs et institutrices voient nettement comment il doit être orienté, la rareté des cours, le petit nombre des séances, la faiblesse des moyens ne permettent aucune illusion sur l'insuffisance de l'enseignement postscolaire.

Programmes.

[...] On nous dit bien parfois encore que le cours d'adultes reproduit la classe du jour et que la mauvaise fréquentation antérieure justifie et parfois impose cette préoccupation du maître. Mais, beaucoup plus généralement, aux compléments d'enseignement général, à la répétition des notions premières de calcul et de français, s'ajoute le souci de fournir des connaissances pratiques.

Ce sont, comme le rapporteur l'indique dans chacun de ses rapports, et avec très peu de changement d'une année à l'autre : géométrie usuelle, rédaction de courts rapports, de baux, de lettres usuelles, de marchés ; en matière d'hygiène, étude des principales maladies de la région, désinfection ; en matière d'agriculture, amendements, engrais, fumier, soins aux animaux ; notions d'économie domestique, de droit usuel, de comptabilité d'arpentage, étude du plan cadastral, dessin industriel enseignement ménager, coupe, couture, sténographie.

Cours pour illettrés.

D'après les rapports des inspecteurs, les illettrés sont rares à treize ans, au moment où les enfants quittent l'école. C'est entre treize et vingt ans que beaucoup retombent dans une ignorance à peu près absolue. Ces

tains, par un sentiment de fausse honte, n'osent venir assister au cours d'adultes. Souvent aussi, à la campagne, c'est parce que leurs occupations dans les fermes ne leur laissent aucune trêve.

Ce qu'on signale aussi et ce qu'on ne saurait trop regretter, c'est qu'un certain nombre d'enfants demeurent illettrés parce qu'ils ne sont pas normaux et que, pour eux, l'Etat ne fait à peu près rien [...]

D'après l'enquête de 1928, on compterait près de 50 000 enfants arriérés en France. Or, pour leur donner l'éducation qui leur convient, nous disposons de 8 internats, 13 externats autonomes, dont 7 en Alsace, et 31 classes annexées à des écoles publiques (1). M. le sénateur Strauss a déposé, en février 1929, une proposition de loi tendant à rendre obligatoire, dans certaines conditions, la création de classes de perfectionnement et d'écoles autonomes. On tarirait ainsi une des sources de l'analphabétisme.

L'absentéisme est une autre cause, et non la moins grave, de l'analphabétisme :

On lit dans l'*Annuaire statistique:* élèves de 6 à 13 ans inscrits dans les écoles élémentaires publiques et privées au premier jour scolaire de décembre 1927 (y compris les départements recouvrés, mais non compris l'Algérie et non compris les élèves des divisions élémentaires et préparatoires des établissements d'enseignement secondaire) : 3 040 062. Elèves présents : 2 783 695. On ne peut croire que les 250 000 absents ne soient écartés que momentanément de l'école.

L'absentéisme s'est aggravé depuis la guerre. La raréfaction de la main-d'œuvre agricole, le renchérissement de la vie y sont pour beaucoup ; mais, comme l'écrit M. Thérenty, I. P. du Mans, « ce n'est point la misère tout court qu'il faut incriminer, mais plutôt la misère morale, faite d'inconduite, de négligence, d'incompréhension ; c'est la cupidité de certains parents et celle aussi d'employeurs sans vergogne (*Manuel général*, 25 mai 1929) ». [...]

Le rapporteur termine par cette intéressante statistique concernant les illettrés :

En 1927 (*Annuaire statistique*, p. 17), 289 259 jeunes gens sont incorporés (classe 1926). Sur ce nombre, 17 434 ne savent ni lire ni écrire, 9 696 savent seulement lire, 177 756 savent lire et écrire, 69 159 possèdent le certificat d'études, 2 658 le certificat d'études primaires supérieures ; 3 239 le brevet élémentaire, 2 078 le brevet supérieur, 3 949 le baccalauréat, 665 des diplômes d'enseignement supérieur, 2 624 d'autres diplômes.

En 1926, le nombre des époux illettrés, c'est-à-dire des mariés ayant déclaré ne savoir ni lire ni écrire, est de 0,8 p. 100 pour les époux, de 1,1 pour les épouses.

D'après ces statistiques officielles, le pourcentage d'illettrés passerait de 4,3 p. 100 en 1910, 4,7 en 1920, à 8,9 en 1924, 9,2 en 1925, 10 en 1926, 9,4 en 1927. Mais il faut remarquer, tout d'abord, que, à partir de 1924, on change le mode d'établissement de la statistique. Jusqu'en 1922, elle est établie d'après les déclarations communiquées par les maires aux conseils de révision, à partir de 1924, d'après les résultats de l'examen des conscrits. On comprend que ce changement se soit traduit par une hausse du pourcentage.

En outre, les statistiques ne distinguent pas entre les illettrés absolus et les demi-illettrés. Or, cette distinction est capitale. Dans un excellent rapport adressé, pour les cours organisés à Montpellier, par M. le directeur de l'Ecole normale, on lit que, sur un total de 298 conscrits n'ayant pas obtenu le total réglementaire de 5 points, 199 figurent dans la dernière catégorie. De même à Rouen, sur 92 soldats, 43 demi-illettrés ; au Puy, sur 51 soldats, 18 demi-illettrés et 16 retardés.

Les 5 points sont obtenus en trois épreuves : écriture et orthographe, calcul, questions d'instruction civique, d'histoire et de géographie. C'est la dernière épreuve qui fait baisser la note. Des jeunes gens se trouvent ainsi classés dans les statistiques au rang des illettrés absolus, alors qu'ils ne sont coupables que d'oubli. Les chiffres prouvent beaucoup moins l'insuffisance de l'école élémentaire que des inconvénients d'une scolarité trop brève et d'une instruction postscolaire inexistante.

M. Maurice Roger conclut à la nécessité de prolonger l'obligation scolaire : c'est le seul remède efficace d'une situation déplorable.

Cours pour jeunes soldats.

L'organisation des cours pour jeunes soldats illettrés ou demi-illettrés est à peu près régulière. En général, les résultats sont satisfaisants : « Cette année, à Epernay, les cours faits aux recrues (illettrés et demi-illettrés) ont été très suivis et fructueux. Le colonel commandant le 9e dragons y a attaché une importance particulière et récompensé les soldats qui ont fait le plus de progrès. MARNE, *Epernay*. » — « Un cours pour les militaires récemment incorporés a été ouvert à Clermont. Il a été fréquenté par 72 jeunes soldats, dont 16 complètement illettrés. Ce cours, tenu par trois instituteurs méthodiques et dévoués, a donné de très bons résultats. PUY-DE-DÔME, *Clermont-Ferrand* (1re circ.). » — « A Rambouillet fonctionne un cours pour les soldats illettrés. 65 soldats ont fréquenté ce cours. Bons résultats obtenus. Les jeunes gens ont fréquenté les écoles très irrégulièrement pendant la guerre ; un trop grand nombre, sortis de l'école sans le C. E. P., n'ont jamais ouvert un livre ou n'ont jamais fréquenté le cours d'adultes. Motifs qui m'ont été donnés lors de l'examen des recrues : « Je ne savais pas » ; — « Je n'avais pas le temps » ; — « J'étais tout seul », etc., etc. SEINE-ET-OISE. » — « Durant tout l'hiver, à raison de deux séances par semaine, le personnel de l'école de Sapiac à Montauban a fait un cours aux arriérés et aux illettrés des trois régiments qui tiennent garnison à Montauban. Il était aidé par les élèves maîtres (quatre par semaine). Le service a été fait par les instituteurs comme par les élèves maîtres, très régulièrement. Les cours étaient fréquentés avec assiduité et les résultats ont été très satisfaisants. TARN-ET-GARONNE (Ecole normale). » — « Dix instituteurs de *Poitiers* font régulièrement les cours des soldats illettrés de la garnison (300 élèves environ). Résultats très satisfaisants. VIENNE. » — « Les militaires illettrés ont reçu dans deux écoles de la ville, à raison de deux séances par semaine, d'une heure trois quarts chacune, environ 55 heures de cours (pour chaque groupe). 15 illettrés complets ont appris à lire ; les autres ont fait des progrès sensibles. YONNE, *Auxerre*. » etc.

---

(1) Rapport présenté au congrès de 1929, (*Notre bulletin*, organe de l'*Association amicale des instituteurs publics d'enfants arriérés*, octobre 1929). M. Debray avait exposé la même question au congrès de la Fédération nationale des directeurs et directrices d'écoles publiques (30 mars 1929), bulletin de juillet).

Malheureusement, la fréquentation est parfois très irrégulière, en raison des nécessités du service, des permissions, à cause aussi des maladies. Il arrive souvent que les absences s'élèvent au tiers des inscrits. L'autorité militaire favorise en général ces cours : à *Bastia*, visite du général gouverneur de la Corse ; à *Nice*, remise solennelle de certificats ; à *Istres*, permissions exceptionnelles pour récompenser les plus assidus.

Dans l'ensemble, le progrès est évident. L'organisation doit être améliorée ; mais, dès maintenant, elle rend des services, surtout pour les demi-illettrés, dont elle permet de renouveler et de raffermir les connaissances.

Cours pour étrangers.

Le cours d'adultes continue à être utilisé par de nombreux ouvriers étrangers. « Des cours destinés aux Italiens et subventionnés par le *Foyer français* ont été organisés dans sept communes de la circonscription. Ils ont été régulièrement suivis par une centaine d'adultes. Ils avaient pour objet l'enseignement de la langue française. GERS, *Auch.* » — « 4 cours pour Polonais, créés dans quatre communes, par le *Foyer français*, ont été régulièrement suivis par 45 hommes, et 21 femmes, qui ont commencé à apprendre, à parler et à lire le français. OISE, *Senlis.* » — « Des cours spéciaux réservés aux adultes polonais ont été organisés dans les écoles de *Liévin*, avec l'appui financier de la société houillère et la participation des instituteurs rétribués à raison de 20 francs par séance d'une heure et demie. Ces cours ont été suivis par une quarantaine d'adultes. PAS-DE-CALAIS, *Lens.* »

Cours pour Italiens et Espagnols signalés à Albi ; pour Polonais à *Villers* (Meuse).

Le *Foyer français*, dont l'action se développe, a, en 1928-1929, aidé 2 777 ouvriers étrangers à apprendre le français.

Enseignement ménager.

Les cours ruraux, constate le rapporteur, s'orientent de plus en plus vers l'agriculture et l'enseignement ménager. Celui-ci comporte le plus souvent des cours de taille et de couture, de tricot, de repassage, de lingerie et de broderie, de cuisine, d'économie domestique. Généralement ces cours sont donnés le jeudi par les institutrices.

Le cours d'adultes, à orientation ménagère, a lieu souvent le jeudi : « Quelques maîtresses, surtout parmi les plus jeunes, ont ouvert, à l'intention des jeunes filles du hameau, un cours pratique d'enseignement ménager, le jeudi matin. CANTAL, *Murat.* » — « L'enseignement ménager (cuisine, couture, économie domestique) est en général donné par les institutrices pendant la journée du jeudi ; y assistent élèves et anciennes élèves de l'école : les petits frais que nécessite cet enseignement sont toujours à la charge des institutrices. LOZÈRE, *Marvejols*, etc. »

Caen, Beaune, Brest, Marvejols, Châtellerault, Remiremont signalent l'activité des cours ménagers. M. Roger rapporte l'organisation qui existe dans les Basses-Pyrénées :

« Deux cours d'enseignement ménager y ont fonctionné dans d'excellentes conditions pendant les mois d'hiver. Là encore, à la suite d'une réunion cantonale, où avaient été conviés, avec M. le conseiller général Doléris, tous les maires des communes, ceux-ci ont bien voulu promettre le concours financier de leurs municipalités. A *Garlin*, 54 jeunes filles, 22 de Garlin et 32 des communes limitrophes, ont assisté, à raison de deux séances par semaine (lundi et jeudi), de une heure et demie à quatre heures et demie, aux cours d'enseignement ménager et de travaux manuels. A *Morlàas*, il y a eu un maximum de 47 inscriptions, avec une moyenne de 26 présences, dont près de la moitié appartenant aux communes autres que le chef-lieu de canton.

» A *Garlin*, une maîtresse de couture et une brodeuse rétribuée par l'œuvre du trousseau ont fait profiter les jeunes filles de leur expérience. Des préparations culinaires ont été réalisées, de même qu'à *Morlàas*, où on a en plus confectionné toute une série d'ouvrages de lingerie. »

Les écoles agricoles ménagères ambulantes du ministère de l'agriculture (55 à la fin de 1929, plus 5 pour les départements recouvrés), les cours postscolaires ménagers, subventionnés par le même service, rendent d'éminents services.

On ne saurait exagérer l'importance de l'enseignement ménager dans l'éducation de la femme. Il a sa place à tous les degrés de l'enseignement et il est incorporé dans les programmes. Au cours d'adultes, il est d'autant plus nécessaire qu'avant treize ans on ne peut guère enseigner que la couture. Nos institutrices l'ont compris, on en trouve la preuve dans ce qui précède.

Enseignement agricole.

Dans notre dernier rapport, nous annoncions que les deux ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique, afin de réorganiser l'enseignement agricole et ménager agricole scolaire et postscolaire, avaient provoqué une double enquête dans les milieux ruraux et dans le personnel enseignant.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués à une commission interministérielle qui en a longuement discuté. Ses conclusions et ses vœux, en ce qui concerne la réorganisation de l'enseignement agricole, ont été présentés au ministre dans un rapport portant la signature de l'éminent directeur de l'enseignement primaire (*Journal Officiel*, 1er juin 1929).

La commission a admis que, si « l'école primaire ne peut ni ne doit donner à l'enfant une préparation professionnelle quelconque », il faut « établir des programmes qui leur assurent la possession des notions scientifiques indispensables à l'exercice raisonné de la profession agricole, surtout, par un « esprit rural » donné à l'enseignement, aider à les maintenir à la terre ».

Sans que les programmes soient modifiés « dans les écoles rurales, les différentes disciplines, en particulier la morale, le français, le calcul, les leçons de choses prendront leurs « centres d'intérêt » dans le milieu rural, parce que l'enseignement sera plus attrayant, plus concret, et, par suite, plus fructueux ; ainsi l'éducation donnée à l'école n'apparaîtra plus à l'enfant comme étrangère à la vie qui est la sienne ».

Pour le certificat d'études, des « programmes limitatifs, rédigés conformément à des instructions du ministre de l'Instruction publique, pourront varier selon les départements, et même, dans les départements, selon les besoins des différentes régions.

» Il paraît prématuré de donner avant le certificat d'études primaires un enseignement spécialisé

de l'agriculture : il faut néanmoins que les notions scientifiques soient tirées dans la plus large mesure de l'expérience agricole élémentaire, et qu'elles conduisent à l'intelligence et à l'explication des pratiques agricoles ».

Si, jusqu'à douze ans, l'âge des enfants interdit une orientation plus précise, il n'en saurait être de même dans la suite. Aussi la Commission a-t-elle émis le vœu que l'obligation scolaire fût prolongée jusqu'à quatorze ans. L'enfant pourrait alors, soit au cours supérieur, soit au cours complémentaire, recevoir un enseignement déjà spécialisé. Cet enseignement ne sera fructueux que si jusque-là il a fréquenté régulièrement l'école et acquis les éléments de science fondamentaux. Fréquentation régulière, scolarité prolongée sont liées. La Commission l'a reconnu, tout en réclamant à la fois la souplesse dans l'application de la loi et l'adoption de mesures propres à combattre l'absentéisme dû à la misère des parents.

Les mesures envisagées à cet effet sont de plusieurs sortes : modification des horaires, dispenses pour les enfants de plus de onze ans employés par leurs familles ; attribution d'allocations scolaires aux familles pauvres ou nombreuses ; réorganisation des caisses des écoles ; création de cantines scolaires partout où elles seront utiles ; organisation de services de transport pour les enfants des campagnes.

Nous en venons, dans l'analyse de ce rapport, à l'enseignement postscolaire qui fait l'objet propre de notre travail, mais qui ne peut avoir d'utilité sans le fondement solide de l'école élémentaire.

La Commission interministérielle a prévu « une scolarité de deux années (avec extension éventuelle à trois années, quand le succès se sera affirmé) avec une cinquantaine d'heures par an ». On renonce à souhaiter les cent cinquante heures par an pendant quatre années prévues par la loi du 2 août 1918 et qui n'ont jamais été atteintes. L'enseignement comporterait à la fois des cours et des visites aux champs de démonstration ou aux exploitations rurales.

« Les programmes pourraient comprendre :

» 1° Une partie d'enseignement général ;

» 2° Une partie d'enseignement théorique directement préparatoire à la professton agricole ;

» 3° Une partie d'enseignement agricole pratique.

» Pour l'enseignement théorique directement préparatoire à la profession et pour l'enseignement pratique agricole, l'inspecteur d'Académie solliciterait des propositions de la Commission départementale d'enseignement postscolaire agricole et l'avis du directeur départemental des services agricoles.

» A ces cours méthodiques et réguliers, il faudrait ajouter des *conférences-causeries* de propagande agricole, s'adressant aux adultes en même temps qu'aux adolescents.

» Elles seront données sur les indications de la direction des services agricoles, qui fournira aux instituteurs, en même temps que des instructions précises, toute la documentation utile. »

Les dépenses seraient couvertes par l'Etat, dans les conditions fixées par la loi du 2 août 1918, par les communes et les départements, « pour les dépenses d'installation et de fonctionnement des cours », par les Offices départementaux agricoles (avec participation possible des syndicats et des associations agricoles), pour les achats d'engrais et de semences. On prévoit une indemnité « pour tous les maitres titulaires ou non du brevet agricole, qui tiendront un cours postscolaire agréé », mais plus élevée pour les maitres pourvus du brevet agricole.

Pour réaliser un tel programme, il faut des maitres compétents. Le rapport consacre un chapitre spécial à leur préparation. [...]

On le voit, un effort d'ensemble est tenté pour améliorer l'enseignement agricole, perfectionner les procédés de culture et combattre l'exode rural. [...]

L'organisation projetée s'appuie sur des réalités déjà existantes : « Nous avons vu en étudiant les programmes, écrit le rapporteur, que presque partout, dans les communes rurales, les maitres ne concevaient pas un cours d'adultes sans une liaison avec les questions agricoles. » Il en donne maints exemples : 1° Cours d'enseignement agricole à *Vouziers*, *Rennes*, *Lagor* et *Sault-de-Navailles* dans les Basses-Pyrénées. L'organisation dans ce département est en tous points remarquable et aboutit à des résultats encourageants ; 2° cours complémentaires utilisés pour l'enseignement postscolaire agricole : *Voves* (Eure-et-Loir)) ; 3° conférences : *Narbonne*, *Falaise* ; 4° champs de démonstration : *Parthenay* ; 5° pépinières : *Thuré* (Vienne), *Douera* (Alger) ; 6° création de sociétés : *Châtillon-sur-Chalaronne* (Ain) ; *Saint-Amandin*, *Lavigerie*, *Viragues*, *Massiac*, *Colandres*, *Laveissière*, *Ferrières* (Cantal), *Civray* dans la Vienne.

Les maitres s'efforcent de combattre l'exode rural :

« Le désir de contribuer à enrayer l'exode rural a suscité des initiatives ; en particulier on a cherché à mieux adapter les cours d'adultes aux besoins locaux. Le Congrès de l'école rurale qui se tiendra dans la circonscription enregistrera les résultats et donnera une orientation plus précise à ces tentatives. Allier, *Gannat*. » — « Nos maitres se sont appliqués avec un zèle méritoire à retenir les jeunes gens à la terre soit en leur rappelant la grandeur, la noblesse et les avantages du métier d'agriculteur, soit surtout en s'efforçant de répandre parmi eux les procédés modernes de culture et d'élevage. C'est là, je crois, le meilleur moyen d'enrayer quelque peu le mouvement si rapide, hélas ! de dépopulation de notre montagne, dont la terre trop pauvre ne paye pas suffisamment ceux qui s'obstinent à la travailler comme le faisaient leurs pères. Creuse, *Aubusson*. » — « De bonnes directions sont données aux adultes, en vue de la profession. On les invite surtout à rester fidèles à la terre et à la montagne. Puy-de-Dôme, *Ambert*. » — « Dans les campagnes, on s'est appliqué à faire aimer la vie rurale. Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand* (1re circ.). » — « Un très intéressant effort est poursuivi dans une région particulièrement deshéritée du département pour la diffusion des petites industries à domicile (tournage du bois, paniers, etc., etc.). Le principal ouvrier de cet effort est un instituteur, M. Erraçaret, de *Bourg-Bigorre*. Conseils individuels qui tendent surtout à retenir les jeunes gens au village qu'ils désertent. L'attraction des usines est malheureusement plus puissante que la voix des éducateurs. Hautes-Pyrénées », etc.

M. Roger signale les heureux effets du cinématographe dans l'enseignement agricole :

Créée sur l'initiative de M. Chéron, alors ministre de l'Agriculture, par la loi du 5 avril 1923, qui lui fournissait des crédits spéciaux prélevés sur les fonds du pari mutuel, la cinématographie agricole a pris un large développement. En 1929, ces crédits se sont élevés à 1 million et demi. Le nombre des ap-

pareils subventionnés est passé de 7 en 1923 à 337 en 1929 (onze premiers mois). Le ministère dispose de 450 sujets comportant 831 000 mètres de films (97 000 en 1924). La circulation, assurée par la cinémathèque centrale installée au musée pédagogique et par les cinémathèques régionales et départementales ou par les offices du cinéma éducateur, est passée de 220 000 mètres en 1924 à 2 800 000 en 1929 (onze premiers mois).

Un crédit de 500 000 francs a été prévu pour la vulgarisation des connaissances agricoles par T. S. F., mais n'a pu être utilisé, le projet de loi sur le statut de la radiodiffusion, déposé le 28 mai 1929, n'ayant pas été voté.

On se préoccupe de développer l'artisanat rural, un des moyens les plus efficaces de combattre l'exode des campagnes et de doter en même temps celles-ci des hommes de métier, menuisiers, mécaniciens, etc., dont elles ont besoin. L'enquête pour 1928 apporte quelques témoignages trop rares encore :

« Un cours saisonnier de mécanique agricole « bricolage » a fonctionné, dans de bonnes conditions, à l'E. P. S. de *Crest*. Une section d'artisanat fonctionne à l'E. P. S. de garçons de *Valence*. Drôme. » — « Un cours d'artisanat rural a été organisé à *Martel* (E. P. S.) au cours de l'hiver 1928-1929. Il a été suivi par une douzaine d'agriculteurs et a donné d'assez bons résultats, Lot. » — « Artisanat : un cours a fonctionné avec succès à *Vermenton*. Yonne », etc.

La direction de l'enseignement technique signale, pour 1929, 14 cours subventionnés avec 773 élèves, pour une dépense de 396 999 francs. En dehors, nous l'avons constaté nous-même, d'autres initiatives se sont produites. Dans plusieurs écoles primaires supérieures, des jeunes gens ou des hommes viennent une fois, deux fois par semaine, pendant une partie de l'année, recevoir des leçons de travail manuel. Des cours de bricolage ont été institués par la direction de l'enseignement technique, soit à la caserne (*Grenoble*, *Brive*, etc.), soit, dans des centres isolés, en employant des camions pourvus du matériel nécessaire pour les réparations urgentes. Il semble bien qu'on ne soit qu'au début. D'ailleurs, la prudence s'impose. Il y a là un « problème d'une grande complexité, écrit M. Petsche dans son rapport à la Chambre, pour le budget de l'enseignement technique. La vie rurale suppose l'existence d'artisans, qui tendent de plus en plus à disparaître, attirés par la ville. Il faut en créer de nouveaux. Mais donner au rural l'instrument d'un métier, dont le rendement apparaît plus facile et plus rémunérateur à la ville, n'est-ce pas fatalement lui faire déserter la terre » ?

Pour être complexe, le problème n'est pas insoluble. La direction de l'enseignement technique, comme les directeurs d'établissement qui ont ouvert des cours de bricolage, n'ignorent pas le péril signalé par M. Petsche. Certes, parmi les artisans ainsi formés, il en est qui s'échapperont vers les villes. Ce risque doit-il empêcher la formation des ouvriers que le progrès du machinisme, que l'électrification rurale, si activement développée, rendent indispensables ? Et ne faut-il pas compter sur l'intérêt même pour retenir ces artisans à la campagne ? Les écoles ouvertes pour la rééducation des mutilés ont préparé des milliers d'artisans ruraux. Ils gagnent largement leur vie au village et n'émigrent pas à la ville. Il est à croire que leur exemple, que l'exemple des mécaniciens, des électriciens, etc., établis dans les campagnes, et s'en trouvant bien, permettra de poursuivre cet effort sans inconvénient. Les bourses d'apprentissage et les primes aux artisans ayant formé des apprentis sont particulièrement recommandables à cet égard. Ainsi, on « laisse l'enfant dans le cadre de sa vie et de sa future activité professionnelle ».

En fait, c'est l'éducation agricole, dans son ensemble, qu'il s'agit d'organiser. L'œuvre est ébauchée. On en peut juger rien qu'en considérant l'enseignement postscolaire agricole : en 1929, 1 113 cours, dont 97 cours postscolaires agricoles ménagers, avec un crédit de 600 000 francs, plus 200 000 francs pour les cours d'adultes à orientation agricole ; 53 écoles ménagères ambulantes (plus 3 dans les départements recouvrés). Comparé à ce qui est fait pour l'enseignement industriel et commercial, l'effort budgétaire pour former des agriculteurs, pour aider les industries rurales, semble bien faible. [...]

Enseignement industriel et commercial.

Les cours institués en vertu de la loi du 25 juillet 1919 ont fonctionné, en 1929, dans 457 centres, groupant 574 communes réparties dans 81 départements.

Les demandes de subventions ont atteint le nombre de 788. A la rentrée de l'année scolaire 1928-1929, les cours groupaient 172 558 élèves avec 8 785 professeurs. Les prévisions de dépenses ont dépassé 33 millions contre 26 au cours de la précédente année. Les recettes des cours se sont élevées à 26 434 434 francs. Les départements y ont contribué pour 472 930 francs, les communes pour 5 955 971 francs. Il faut y ajouter les sommes consacrées à l'apprentissage par les industriels, exonérés en conséquence, suivant un barème, d'une partie de la taxe d'apprentissage, soit, pour les cours, 6 333 137 francs.

6 002 certificats d'aptitude professionnelle ont été délivrés, en 1929, aux élèves des cours professionnels.

La loi n'a pas encore atteint son plein fonctionnement. Il n'est pas ouvert de cours partout où leur création s'imposerait. Beaucoup d'efforts sont dispersés, alors que l'entente est indispensable. Il est parfois difficile, sinon impossible, aux jeunes gens de fréquenter les cours professionnels, et certains employeurs n'en aperçoivent pas encore la nécessité. Mais, dans la postécole, conçue dans son sens le plus large, seul l'enseignement industriel et commercial est organisé.

La loi du 25 juillet 1919 prévoyait que, sauf dérogation, le temps nécessaire pour la fréquentation des cours professionnels devait être prélevé sur la journée légale de travail, qui était alors de dix heures (1). La durée légale du travail ayant été abaissée à huit heures, cette disposition a été en conséquence modifiée par la loi du 30 mars 1929.

Les heureux effets de la loi sont manifestes. Et, si la loi sur la taxe d'apprentissage qui la complète a parfois suscité des oppositions, elle a par contre amené l'ouverture de nombreux cours professionnels.

---

(1) Il était alors prévu que « l'obligation d'organiser les cours pendant la journée légale de travail ne s'applique pas aux établissements, ateliers, magasins ou bureaux dans lesquels la durée normale du travail n'excède pas huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine ».

Comme les années précédentes, l'enquête permet de constater, pour la formation professionnelle, la collaboration des établissements d'enseignement primaire, élémentaire ou supérieur avec la direction de l'enseignement technique ou les industriels. « Un cours professionnel fonctionne obligatoirement à *Rethel* pour les apprentis. L'enseignement technique y est assuré par le maître d'atelier et de technologie de l'E. P. S. de garçons ; l'enseignement général par des instituteurs adjoints de l'école primaire. Ardennes. » — « Il vient d'être créé à *Giromagny*, grâce à la collaboration de l'école et des industries locales, un cours de filature et de tissage, s'adressant aux jeunes ouvriers des usines de la région. Territoire de Belfort. » — « A. l'E. P. S. de *Granville* fonctionnent des cours professionnels (dessin industriel, technologie, fer et bois). Ces cours subventionnés par la Chambre de commerce (1 000 francs) ont lieu de 15 h. 30 à 18 h. 45 toutes les semaines. Manche. » — « Un cours d'apprentissage fondé en 1910 fonctionne à *Imphy* (Forges). Ce cours est placé sous l'autorité du directeur de l'école de garçons, qui est chargé des leçons de dessin industriel. Soixante élèves l'ont suivi en 1928. L'orientation professionnelle de ces jeunes gens se fait en collaboration avec le directeur des aciéries d'Imphy. Nièvre. » — « Des cours professionnels fonctionnent à *Toulon* (E. P. S. de garçons et E. P. S. de filles) et à *La Seyne* (E. P. S. de garçons). Ces cours sont organisés conformément aux prescriptions de la loi du 25 juillet 1919. Le nombre des élèves inscrits à ces différents cours est de 120 pour les jeunes gens, de 80 pour les jeunes filles. Cinq heures de cours sont données par semaine. La fréquentation est assez satisfaisante pour les cours de filles ; chez les jeunes gens, elle reste irrégulière malgré les appels adressés aux industriels. Var. » — « Des cours commerciaux sont organisés dans une école de la ville sous le patronage de la Chambre de commerce, du syndicat commercial de la ville d'*Auxerre*, et sous le contrôle de la direction de l'enseignement technique. Ils sont faits par le directeur de l'école et des professeurs spéciaux et comprennent : le français, l'arithmétique, l'allemand, l'anglais, la sténo-dactylographie, la comptabilité. Yonne. »

« Une association destinée à commencer ou à compléter l'apprentissage pour le travail du fer, du bois, pour les installations électriques, le dessin, le modelage, etc. ; six membres de l'enseignement y prêtent leur concours. Oran, *Oran* (1^r^ circ.) », etc.

Les C. C. se prêtent aisément à cette adaptation, que les organisateurs de l'école avaient prévue, quand ils laissaient à leurs directeurs toute liberté pour en établir les programmes. C'est ainsi que des cours professionnels, dont les professeurs sont la plupart du temps des instituteurs publics, sont rattachés aux cours complémentaires à *Saint-Brieuc*, à *Escarbotin* (Somme), à *Gaillac* (Tarn), à *Arlanc* (Puy-de-Dôme), à *Saulxures-sur-Moselotte* et au *Val-d'Ajol* (Vosges) ; pour les filles, à *Ambert* (Puy-de-Dôme), au *Thillot* et à *Gérardmer* (Vosges).

La circulaire du 4 décembre 1926, qui nous avait inspiré tant d'espoir, n'a pas été appliquée aussi largement qu'on l'eût souhaité. Pourtant l'enquête fournit de nombreux exemples de cours où l'enseignement général est uni à l'enseignement général est uni à l'enseignemet professionnel, et professionnel, et cela dans le cadre de la loi Astier.

« A *Châteaubriant*, les cours d'adultes ont été transformés en cours professionnels faits par les instituteurs et trois techniciens étrangers à l'enseignement, sous le contrôle de la commission locale prévue par la loi Astier et de l'administration de l'instruction publique. Loire-Inférieure. » — « Un cours d'adultes est entièrement confondu avec un cours professionnel créé en application de la loi du 25 juillet 1919 ; 6 instituteurs enseignent dans ce cours professionnel. Seine-Inférieure, *Rouen* (2e circ.). » — « Un instituteur adjoint de *Bel-Abbès* continue de prêter son concours à l'œuvre des « Cours industriels » qui reçoit chaque soir, pendant 8 mois de l'année, 50 jeunes gens de 13 à 16 ans pour les initier ou les mieux former au travail du bois ou du fer, et entretenir chez eux les modestes connaissances acquises à l'école primaire. M. Ferraris est chargé des cours de français, d'arithmétique, de dessin. Oran. » [...]

Des groupements comme la *Société d'enseignement professionnel du Rhône*, *Les Amis de l'enseignement de Villefranche* (Rhône), l'*Association postscolaire de Grenoble*, la *Société polymathique de Bordeaux*, etc., ont organisé des cours d'enseignement professionnel et d'enseignement général. Nous en parlerons plus loin (voir *Sociétés d'instruction populaire*). De même, des Chambres de commerce, des Chambres de métier ont créé des cours réguliers. Ainsi la *Chambre d'apprentissage de l'Anjou* a ouvert 47 cours (enseignement général : 5 ; enseignement professionnel : 27 ; enseignement ménager : 5 ; enseignement rural : 10) suivis en 1928-29 par 1 090 élèves et 1 670 auditeurs. Les cours d'enseignement général sont confiés à des instituteurs de la ville. Au chapitre *Cours d'adultes à Paris*, nous dirons quelques mots des *ateliers-écoles* organisés par la Chambre de commerce de cette ville.

L'enquête signale un certain nombre de cours de préapprentissage : *Landéda* (Finistère), *Bedous* (Basses-Pyrénées), *Gaillac* et *Rabastens* (Tarn), *Boufarik*, cours que les indigènes commencent à fréquenter, *Alger*.

Ce qui précède donne une idée très incomplète de ce qui a été réalisé pour la préparation professionnelle des jeunes ouvriers ou jeunes apprentis, en dehors de ceux qui suivent un enseignement régulier dans des écoles de tout ordre. Il serait à souhaiter qu'un effort égal fût poursuivi pour la formation des cultivateurs et, sur les côtes, des marins et des pêcheurs.

Enseignement nautique.

Comme tous les ans, l'enquête signale quelques cours d'enseignement nautique, surtout des cours de préparation aux écoles de navigation : « Les C. C. de *Paimpol* et de *Plouha* orientent la majeure partie de leurs élèves vers les carrières de la marine marchande ; à *Saint-Quay-Portrieux*, l'école professionnelle maritime (annexée à l'école publique de garçons) prépare ses élèves aux écoles de spécialités de la marine marchande. Côtes-du-Nord. » — « Le cours maritime organisé au C. C. de *Plouër* est prospère et la section de l'E. P. S. de *Dinan* prépare avec succès aux écoles d'hydrographie. Côtes-du-Nord. » — « A l'*Ile de Batz*, le nouvel instituteur a organisé des cours de navigation et de pêche qui sont assez régulièrement suivis. Finistère. » — « Cours d'enseignement nautique à *Saint-Guénolé*, *Kérity*, *Guilvinec*, *Lesconil*, *Benodet*. Finistère. »

Cours de pêche dans les écoles d'*Arcachon* et de *La Teste* (Gironde), à l'école Bucaille à *Boulogne*, à *Saint-Gilles-Croix-de-Vie* et à *La Chaume* (Vendée), à *Béni-Saf* et

à *Nemours* (Oran). Une enquête provoquée sur le littoral par la circulaire du 29 décembre 1928 a permis de constater à peu près partout une véritable désaffection pour la pêche : dans les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, une partie du Morbihan et de la Seine-Inférieure, la Gironde, les Basses-Pyrénées et sur toute la côte méditerranéenne, la mer est désertée ; les villes exercent sur les pêcheurs le même attrait que sur les cultivateurs. L'inspecteur d'Académie du Morbihan, analysant les causes générales qui provoquent cette désaffection à l'égard des industries maritimes, s'exprime ainsi :

« Presque toutes résultant de la comparaison défavorable faite par le pêcheur entre son sort et la situation qu'il peut se faire dans les administrations ou les autres professions.

» 1° En premier lieu, sa vie est pénible, le gain souvent peu élevé, toujours variable et incertain ;

» 2° La navigation au commerce exige moins d'efforts et rapporte davantage ;

» 3° Un pêcheur n'a que peu d'espoir de voir s'améliorer sa situation. Avec le gain qu'il touche, comment pourrait-il aujourd'hui devenir petit patron ? Avant la guerre, avec 2 700 francs, on pouvait acquérir un bateau neuf, engins de pêche compris. Aujourd'hui, il faut compter plus de 30 000 francs, sans compter le moteur (au moins 25 000 fr.) indispensable au patron qui veut trouver un équipage et le garder ;

» 4° Sans aucun doute, le Crédit maritime prête à 3 %. Mais les pêcheurs sont obligés de contracter de coûteuses assurances, assurance-vie, assurance-bateau, etc., et le prêt revient en réalité à 8 ou 9 % ;

» 5° Autrefois, la pension accordée aux inscrits en faisait des privilégiés. Aujourd'hui, la retraite est minime, de l'ordre de 3 000 francs, notoirement inférieure à la retraite des douaniers, gendarmes, agents, qui atteint le double. Sans compter que l'existence de ces derniers présente des garanties de régularité, de sécurité, de confort très appréciables auxquelles on oppose les aléas de la vie des pêcheurs. »

Et M. l'inspecteur d'Académie du Morbihan conclut : « L'exode maritime est déterminé par le jeu des conditions économiques nouvelles de l'existence, et l'infériorité de la situation des pêcheurs par rapport aux situations offertes dans d'autres professions. [...]

La conséquence de cet état de choses, c'est que, en France, pays maritime, le chiffre des importations de poisson frais dépasse de beaucoup celui des exportations ; c'est que la France est le pays où le poisson coûte le plus cher et où la consommation n'est pas proportionnée à ses 2 700 kilomètres de côtes.

Le Congrès des pêches et industries maritimes qui s'est tenu à Dieppe en 1929, les rapporteurs des budgets de 1930, M. Bellanger à la Chambre, M. Alfred Brard au Sénat, MM. les députés Tasso et Rimbert ont indiqué les réformes capables d'améliorer la pêche et de combattre l'exode maritime. M. Maurice Roger les résume en ces termes :

Ici, nous n'avons pas à considérer les réformes concernant la rémunération, les retraites, le service militaire, etc., mais seulement ce qui, dans la lutte, revient à l'école et à la postécole.

L'an dernier, nous avons analysé les instructions arrêtées par le ministre de l'Instruction publique, d'accord avec les services de la marine marchande : création d'une ambiance dans les écoles élémentaires du littoral, orientation maritime dans la dernière année ou dans les dernières années d'école, développement des cours supérieurs maritimes, ouverts à la fois aux enfants de treize à quatorze ans et aux adolescents ou aux adultes pendant leurs périodes de débarquement ; utilisation des C. C. et des E. P. S. pour la préparation des brevets de pêche comme pour l'examen d'entrée aux écoles de navigation ; spécialisation d'un certain nombre d'instituteurs.

Il ne faut pas s'exagérer l'efficacité immédiate de ces mesures. Tant que la vie du marin pêcheur sera ce qu'elle est, elles demeureront sans grands résultats. Néanmoins, un effort d'éducation doit être tenté, avec la souplesse, avec la diversité reconnues nécessaires.

Cours d'adultes à Paris (1).

Pour 1928-1929, les chiffres sont les suivants :

Nombre de cours d'adultes : 859 (hommes, 508 ; femmes, 188 ; cours mixtes, 163) contre 797 en 1927-1928 (hommes, 459 ; femmes, 180 ; cours mixtes, 158).

Nombre d'auditeurs inscrits : 22 925 (hommes, 17 369 ; femmes, 5 556) contre 22 997 en 1927-1928 (hommes, 17 111 ; femmes, 5 886). Auditeurs assidus : 16 415 (hommes, 12 325 ; femmes, 4 090) contre 16 144 en 1927-1928 (hommes, 11 912 ; femmes, 4 232).

Nombre d'instituteurs et d'institutrices ayant tenu des cours : 358 (instituteurs, 272 ; institutrices, 86) contre 370 en 1927-1928 (instituteurs, 275 ; institutrices, 95).

Crédit voté par le Conseil municipal de Paris : 1 073 564 francs, dont 1 047 485 francs pour indemnités au personnel enseignant.

Montant des sommes attribuées à des établissements et associations libres : 215 450 francs.

Nous avons, l'an dernier, donné le détail des cours d'enseignement général et professionnel institués par la Ville de Paris : classes de préapprentissage, cours d'apprentis, cours techniques, du jour et du soir, cours d'adultes. L'organisation due à Gréard est maintenue et développée, et M. l'inspecteur général Leconte, directeur actuel de l'enseignement de la Seine, lui porte le même intérêt que son célèbre prédécesseur.

Les 13 ateliers-écoles d'orientation professionnelle et d'apprentissage ouverts par la Chambre de commerce de Paris réunissent près de 2 000 élèves. L'orientation professionnelle y est l'objet d'un soin particulier, et, suivant une conception pratique, « la méthode, à la fois scientifique et expérimentale, écrit M. Gaillard, président de la Commission administrative, dans son rapport pour 1929, repose sur les renseignements fournis par les familles et par l'école, complétés par un examen psychologique et médical de l'enfant. Une expérimentation, dont la durée varie de trois à six mois, permet la véri

(1) Pour la banlieue, les chiffres sont les suivants :
Nombre de cours : 896 (hommes, 162 ; femmes, 117 ; cours mixtes, 627) contre 790 en 1927-1928 (hommes, 70 ; femmes, 63 ; cours mixtes, 557).
Nombre d'auditeurs inscrits : 19 396 (hommes, 12 339 ; femmes, 7 057) contre 15 842 en 1927-1928 (hommes, 10 517 ; femmes, 5 225). Auditeurs assidus : 14 87[illegible] (hommes, 9 841 ; femmes, 5 034) contre 12 452 en 1927-1928 (hommes, 8 201 ; femmes, 4 251).
Nombre d'instituteurs et d'institutrices ayant tenu des cours : 311 (instituteurs, 245 ; institutrices, 66) contre 287 en 1927-1928 (instituteurs : 231 ; institutrices, 56).
Crédit voté par les Conseils municipaux : 324 125 fr. par le Conseil général, 18 225 francs.

fication des aptitudes et aboutit au choix judicieux d'un métier ».

Avec beaucoup d'ingéniosité, on a réussi à étendre aux professions commerciales l'orientation beaucoup plus facile à opérer pour les métiers manuels.

En ce qui concerne l'apprentissage lui-même, le rôle de l'atelier-école a évolué. On avait tout d'abord voulu donner « une préparation professionnelle très générale qui devait être complétée dans l'industrie ». Pour cela, une année suffisait. Il a fallu compter avec l'intérêt des enfants et aussi avec les désirs des familles, comme avec les demandes de l'industrie.

« Nous avons cru qu'il était indispensable d'élargir notre formule et, tout en gardant une souplesse qui permet à certains de quitter l'école après une année d'orientation et de préparation générale, nous avons dû organiser nos ateliers pour que d'autres puissent y continuer leur éducation professionnelle....

» Dans cette évolution qui nous a été imposée par les circonstances, nous sommes restés fidèles à notre pensée première. Si la Chambre de commerce peut prendre en charge la période d'orientation professionnelle et de préparation générale à l'apprentissage, il appartient aux corporations d'organiser et de surveiller, chacune en ce qui la concerne, l'apprentissage proprement dit. Nous voulons bien les y aider, mettre à leur disposition nos ateliers et nos professeurs tant pour l'enseignement général que pour l'instruction professionnelle, mais nous ne voulons à aucun prix nous substituer à elles dans un rôle qui leur appartient en propre.

» Aussi, dès que nous avons été entraînés à augmenter, dans certains cas, la durée du séjour dans nos ateliers-écoles, avons-nous fait appel au contrôle technique des corporations. C'est avec elles que nous avons établi nos programmes, c'est par elles que sont organisés les examens qui constatent le degré d'instruction de nos apprentis. Nous avons tenté d'établir une collaboration plus étroite encore. Un contrat d'apprentissage établi par nos soins, mis au point d'accord avec chaque profession, permet aux Chambres syndicales d'exercer leur tutelle sur nos apprentis dès que ceux-ci ont fait le choix définitif de leur métier. » [...]

Rééducation des mutilés, des veuves de guerre et des anciens combattants.

Soit au cours d'adultes, soit dans des cours particuliers, des mutilés, des veuves de guerre sont préparés aux emplois réservés : « Les maîtres ont été priés de s'occuper spécialement des mutilés illettrés désireux d'apprendre à lire. CORRÈZE. *Tulle* (1re circ.). » — « Un seul maître a participé à la préparation des mutilés aux emplois réservés, en donnant des cours gratuits à un ancien élève (préparation à l'emploi de receveur buraliste). CREUSE, *Aubusson*. » — « Un certain nombre de mutilés ont suivi les cours du soir. HAUTE-MARNE, *Langres*. » — « Les instituteurs, membres correspondants de l'office départemental, apportent aux intéressés leurs conseils pour le choix d'une carrière, et les aident dans la préparation aux examens. PAS-DE-CALAIS, *Lens*. » — « Rien de méthodique ni de suivi n'a été fait à l'école de *Cellamines* par l'instituteur : 10 mutilés ou veuves ont profité de la préparation qu'il a organisée. PUY-DE-DÔME, *Issoire*. » — « On me signale un mutilé qui, cet hiver, a appris à lire et à écrire, et qui demande un emploi de facteur. BASSES-PYRÉNÉES, *Oloron*. » — « Un mutilé préparé à l'emploi de commis de perception (Serocourt). VOSGES, *Neufchâteau*. » [...]

Chant choral et sociétés musicales.

Nous rétablissons cette rubrique, qui avait disparu faute d'aliments. Les fêtes auxquelles nous avons assisté, les nombreuses soirées récréatives qui sont signalées indiquent que le chant choral et la musique instrumentale tiennent une place importante dans l'activité postscolaire. On ne saurait que s'en réjouir. [...]

La T. S. F., le succès du gramophone, en répandant le goût de la musique, ne pourront qu'aider à ce mouvement. Souhaitons que ce soit au bénéfice des œuvres qui en valent la peine.

Éducation physique et préparation militaire.

Le passage d'une partie des crédits pour l'éducation physique du ministère de la Guerre à celui de l'Instruction publique, l'institution d'un sous-secrétariat de l'Education physique rattaché à ce dernier ministère ont amené un grand progrès non seulement dans les établissements d'enseignement, mais dans l'enseignement postscolaire. Les associations sont subventionnées. Les maîtres sont formés aux nouvelles méthodes dans des stages (90 en 1928, suivis par 8 000 maîtres). Bientôt, les instituts d'université — cinq ouverts en 1929 — accroîtront le nombre des spécialistes, en même temps que deux inspecteurs, dont la création est proposée, contrôleront les méthodes. En ce qui concerne les œuvres postscolaires, 1 222 sociétés sont placées sous le contrôle du ministère ; le total des subventions données aux sociétés masculines et féminines dépasse un million.

Dans son programme, M. Henry Paté, très justement, ne sépare pas l'éducation physique de l'hygiène et il réclame l'organisation de l'inspection médicale scolaire, comme la multiplication du nombre des classes de plein air, des colonies scolaires et des camps de vacances, comme la création d'écoles de récupération, etc.

Les sociétés se multiplient : on en signale de *Bayeux* (Calvados), de *Murat*, *Lavissière*, *Lavigerie*, *Condat*, *Massiac*, *Riom-ès-Montagnes*, (Cantal), de *Saint-Calais* (Sarthe), *Pleumartin* (Vienne). Quelques sociétés féminines ont été créées dans la Sarthe. Ecoles de natation à *Saint-Maurice*, *Evian*. Ecoles de skis pour les instituteurs et les institutrices dans la Haute-Savoie, l'Isère, les Hautes-Alpes.

La préparation militaire est faite dans les sociétés agréées par le ministère de la Guerre (8 714 sociétés, 35 fédérations au 1er avril 1929).

La fédération des éclaireurs de France développe son action. Le scoutisme sait unir l'éducation physique à l'éducation morale. Il forme des corps sains et des cœurs droits. Ses camps de vacances, plus de cent en août et septembre 1928, soit en pleine campagne, soit en montagne, soit au bord de la mer, rendent aux enfants, aux adolescents et à leurs familles d'inappréciables services. [...]

Hygiène à l'école et hygiène sociale.

Comme dans les rapports précédents, M. Maurice Roger examine successivement la question de l'hygiène à l'école, les cantines scolaires, les écoles de plein air, l'inspection médicale, l'enseignement de la puériculture, les cours et conférences sur l'hygiène aux adultes, la

lutte contre les fléaux sociaux, alcoolisme, tuberculose, maladies vénériennes. Il constate que l'hygiène fait des progrès à l'école, grâce aux initiatives des maîtres et maîtresses, des coopératives scolaires, et à l'aide de la société l' « Hygiène par l'exemple ».

Les coopératives consacrent une partie de leurs fonds à doter les écoles de petites installations sanitaires ou simplement de postes de propreté. Quant à la société *l'Hygiène par l'exemple*, son action grandit chaque année. En 1929, elle a organisé 40 écoles nouvelles comprenant 3 732 élèves. Ce sont autant d'enfants habitués à la pratique de l'hygiène. Il n'y avait plus alors que 13 départements ne possédant pas une installation modèle. La société travaille en union complète avec la direction de l'enseignement primaire et une importante subvention lui permettra de poursuivre son œuvre bienfaisante. Les 256 écoles déjà pourvues ont fait beaucoup pour la propagande, spécialement les écoles annexes qui mettent les installations sous les yeux des futurs instituteurs et des futures institutrices. Le bulletin de *l'Hygiène par l'exemple* ne limite pas son effort à la propreté. Les écoles de plein air, les cantines, l'inspection médicale scolaire, etc., y sont l'objet d'études attentives. Comme les années précédentes, la société a distribué des prix pour une valeur de 10 000 fr. et accordé 77 lettres de félicitations.

Le « Foyer central d'hygiène physique, morale et mentale de l'association Léopold-Bellan » apporte également une aide efficace.

Les cantines scolaires voient leur nombre s'accroître :

Le nombre des cantines scolaires signalées dans l'enquête est passé de 5 965 en 1927-1928, à 6 057 en 1928-1929. S'il a diminué dans certains départements (Allier, Dordogne, Eure-et-Loir, Gironde, Loire, Nord, Pas-de-Calais, Sarthe), dans d'autres il s'est accru sensiblement (Aveyron, Bouches-du-Rhône, Loire-Inférieure, 213 contre 85 ; Maine-et-Loire, Manche, Marne, Puy-de-Dôme, 206 contre 132 ; Saône-et-Loire, 127 contre 79). La baisse peut provenir de ce que l'on cesse de compter dans la statistique des écoles où, en l'absence d'une organisation spéciale, l'instituteur ou l'institutrice se contente d'assurer aux enfants un repas chaud. Parfois, elle doit être attribuée à un regroupement des cantines dans une seule école. Enfin, des municipalités favorables à l'école ne portent pas toujours leurs efforts sur l'organisation de cantines, quand elles n'en reconnaissent pas l'utilité.

Sur les écoles de plein air, le rapporteur s'exprime en ces termes :

Les écoles de plein air (1) et les colonies de vacances (2), les camps de vacances (3) exigeraient un rapport spécial. Notons simplement que, chaqu année, leur action s'étend, sans répondre encor complètement aux besoins.

En ce qui concerne l'inspection médicale, M. Mauric Roger voudrait qu'elle fût réglementée par une loi.

Légalement, l'inspection médicale des écoles e est au même point. Les autres peuples réalisent. E France, il semble suffire qu'un projet de loi soi déposé. Cela n'empêche pas d'ailleurs les lamenta tions sur la faible natalité, la mortalité infantile, etc. On semble paralysé par la vision des difficultés sans s'apercevoir que, là où est établie l'inspectio médicale, elle fonctionne avec une extrême aisance Heureusement, un certain nombre de municipalité comprennent ce devoir social.

D'autre part, d'heureuses initiatives se produisent Dans l'Ain, M. le docteur Poncet, inspecteur dépar temental d'hygiène, dont j'avais déjà pu apprécie les efforts dans la Saône-et-Loire, a établi une colla boration efficace de ses services et de l'inspection académique. Et cet exemple n'est pas isolé. Mais une loi est nécessaire, ne serait-ce que pour régle la contribution de l'Etat à des dépenses qui n'inté ressent pas seulement une commune, mais le pays tout entier.

L'enseignement de la puériculture continue de progresser :

L'enseignement de la puériculture ne se fait pas seulement à l'école. La propagande des Pinard, des Devraigne porte ses fruits. Les consultations auxquelles assistent nos normaliennes — je l'a constaté *de visu* — préparent des maîtresses capable de conseiller utilement les jeunes mères. Elles savent commenter le film célèbre du docteur Devraigne et en répandre l'action bienfaisante. L'enquête en apporte le témoignage.

« *L'Œuvre de l'hygiène de l'enfance d'Aubenas*, dirigée par le personnel enseignant d'Aubenas en entier, outre ses consultations bimensuelles de nourrissons, organise des conférences de puériculture et mène en ce moment une campagne en faveur de la vaccination antidiphtérique. Ardèche. » — « Une institutrice (Maizières, la Grande-Paroisse) a fait aux jeunes mamans de ce centre ouvrier (1 500 habitants) des causeries très appréciées sur la puériculture. Elle continue cette année par des conseils en cas de petites maladies, d'accidents, etc. Aube. » — « Puériculture dans plusieurs cours d'adultes féminins, Cote-d'or, *Beaune*. » — « Il a été fait au cours de l'année 1928-29 10 conférences d'hygiène populaire se rapportant aux soins à donner aux jeunes enfants (hygiène corporelle, maladies de l'enfance, alimentation, vêtement, etc.). Cote-d'or (maternelles). » — « L'effort du personnel des écoles maternelles s'est porté cette année sur la fondation d'un certain nombre d'*associations des mamans* ou d'*Amicales* qui se sont proposé de resserrer les liens qui unissent la famille et l'école au grand profit de l'éducation des tout petits. Onze *Amicales* ont été fondées réunissant environ 1 000 mamans [...] Gard, *Maternelles*. »

L'hygiène est enseignée aux adultes sous form de conférences : « Des conférences avec projection ou cinéma ont eu lieu dans la plupart des cours du soir sur des sujets d'hygiène (maladies contagieuses

---

(1) Voir le bulletin *L'Education en plein air*, bulletin officiel du Comité national des écoles de plein air.

(2) Pour donner deux exemples des progrès accomplis, l'œuvre de la chaussée du Maine, dont Mme Jean-Charles Roux préside le comité des colonies de vacances, a, en 1929, envoyé 4 151 enfants pour une durée de 7 700 mois (soit 313 enfants de plus qu'en 1928) en placement familial et en placement collectif. Son budget de dépenses dépasse 1 million et demi. L'œuvre parisienne des enfants à la montagne, que M. Coulombant fondait en 1906, a, en vingt-trois ans, conduit 8 016 enfants en vacances. En 1929, elle a conduit dans le Cantal 350 enfants. Même progrès dans la colonie de Montbarnier, qui reçoit les enfants de Saint-Etienne, dans celle du château d'Aux, qui reçoit ceux de Nantes, etc.

(3) Notons, parmi les camps de vacances, ceux que M. Rey-Golliet, inspecteur principal de la ville de Paris a installés en Savoie. Nous avons indiqué plus hau l'action du scoutisme en pareille matière.

alcoolisme, tuberculose). HAUTE-MARNE, *Wassy.* » — Notions d'hygiène dans la majorité des cours d'adultes. BASSES-PYRÉNÉES, *Bayonne* (1re circ.). » — « L'hygiène est une des matières le plus fréquemment enseignées au cours d'adultes. HAUTES-PYRÉNÉES, *Lannemezan.* » — « Dans tous les cours d'adultes ont été faites des causeries sur l'hygiène. Il y a beaucoup à faire, à ce point de vue, dans les milieux indigènes. CONSTANTINE, *Setif* », etc.

Les maîtres s'associent à la lutte contre l'alcoolisme, contre la tuberculose, plus rarement contre les maladies vénériennes.

« Des conférences ont été faites aux adolescents sur l'alcoolisme et l'œuvre antituberculeuse. Des films montrant les ravages de ces deux fléaux ont été projetés. NORD, *Hazebrouck.* » — « Le personnel de la circonscription s'associe à l'activité du dispensaire d'hygiène sociale de *Cofolens.* L'examen de santé a été organisé dans un grand nombre d'écoles. Les adolescents suspects de tuberculose sont dirigés vers le dispensaire et l'infirmière visiteuse organise ses tournées selon les indications qui lui sont données par les instituteurs et institutrices. CHARENTE. » — « Contre la tuberculose, les maîtres interviennent surtout par les conseils qu'ils donnent aux familles du village. A *Bulleray*, l'instituteur a créé un *comité local de lutte antituberculeuse* ; des affiches ont été rédigées, posées, commentées. NIÈVRE. » — [...] « Propagande en faveur des centres de réoxygénation de *Saint-Fargeau* et de *Joigny*. Vente du timbre antituberculeux. Deux institutrices sont devenues visiteuses. YONNE, *Avallon.* » — « Trois conférences publiques avec films, sur les maladies vénériennes, données aux adultes à *Creil* (1 200 auditeurs) ; à *Crépy* (200), à *Pont* (300). OISE », etc.

Vente du timbre antituberculeux par les cours d'adultes et les écoles de *Campistrous* et d'*Arreau* (Hautes-Pyrénées).

Le *Comité national de défense contre la tuberculose* trouve dans le personnel enseignant primaire un concours efficace, et il le déclare hautement. Il serait à souhaiter que le cours d'adultes permît aussi de donner aux jeunes gens un minimum d'éducation sexuelle, où la moralité ne serait pas disjointe de la prophylaxie (1). Le cours d'hygiène sociale, que, pour la huitième fois, M. le docteur Sicard de Plauzoles a fait à la Sorbonne, devrait être largement diffusé [...]

Orientation professionnelle.

Il semble bien que désormais on ne conçoive plus l'apprentissage sans l'orientation professionnelle. Les témoignages de l'enquête sont, à cet égard, des plus réconfortants.

Bourg-Sud, Millau, Marseille, Valence, Bordeaux, Aubervilliers, Nogent-sur-Marne, Pantin, Argenteuil, Le Havre, Amiens, signalent les services que rendent les Offices d'orientation professionnelle et ceux plus grands qu'ils pourraient rendre s'ils ne se heurtaient à l'indifférence et parfois à l'hostilité des familles. Celles-ci, trop souvent, sont peu soucieuses de la vocation des enfants, de leurs dispositions intellectuelles et même physiques. On recherche, surtout dans les milieux ouvriers, le gain immédiat. A cet égard, l'éducation des enfants et des familles est à faire. Les maîtres et les maîtresses s'y emploient avec dévouement.

Dans les communes rurales, ils ont le souci de ne pas écarter les jeunes gens de la terre :

« La seule orientation souhaitable dans le Châtillonnais est celle qui fixerait les adolescents à la terre, trop souvent désertée. CÔTE-D'OR, *Châtillon-sur-Seine.* » — « La circonscription de *Nyons* étant exclusivement agricole, la question d'une éducation professionnelle (autre qu'agricole) ne se pose pas ; tous les efforts des maîtres tendent à essayer de retenir à la vie agricole une population qui abandonne de plus en plus la région. DRÔME. » — « La circonscription comprend, non pas exclusivement, mais surtout, des écoles rurales. Les maîtres continuent donc à s'employer, autant que possible, à retenir les jeunes gens à la campagne. ILLE-ET-VILAINE, *Vitré.* »

Dans les campagnes, l'orientation se fait donc prudemment et dans la mesure où l'artisanat rural doit fournir aux campagnes les mécaniciens, les électriciens nécessaires. [...]

Convient-il de rendre obligatoire l'orientation professionnelle ?

Le *Bureau international du travail* a envoyé aux Chambres de commerce le questionnaire suivant :

1° Estimez-vous que l'orientation professionnelle est, à l'heure actuelle :

a) Possible et utile ;

b) Nécessaire ;

c) Indispensable.

2° Pour quelles raisons ?

3° Estimez-vous qu'elle doive faire l'objet d'une loi pour devenir obligatoire ?

4° A qui doit-on confier l'organisation des Offices d'orientation professionnelle ?

5° Remarques et vœux.

Nous ne connaissons que quelques réponses. Elles sont affirmatives sur le premier point, négatives pour l'obligation.

Subventions accordées aux Offices d'orientation :

Le nombre des Offices qui ont sollicité une subvention de l'Etat s'est élevé à 53 dans les départements, 3 en Alsace-Lorraine. 15 Offices ont été créés par des Sociétés et des Comités de patronage à Paris et 11 Offices en banlieue. Au cours de 1929, des Offices ont été créés à Angers, Saint-Nazaire, Clermont-Ferrand, Angoulême et Besançon. L'action des Offices s'est exercée, en 1928, sur 18 425 enfants, dont 5 348 dans le département de la Seine.

Le rapporteur note un heureux perfectionnement dans l'organisation des offices d'orientation et il cite en particulier l'exemple de Lyon :

L'organisation des Offices d'orientation se perfectionne avec l'expérience. A Lyon, où, sous la direction de M. Perret, l'Office a déjà donné d'importants résultats, sa forme a été modifiée. L'institution, qui était municipale, est devenue, en janvier 1929, une association administrée par un Conseil que préside un industriel éminent, M. Robatel. Le Conseil comprend des représentants du Conseil général, des groupements patronaux et ouvriers du personnel enseignant, du corps médical, de l'inspection du travail, de l'enseignement professionnel, de l'agriculture. Le directeur reste M. Perret, inspec-

(1) Ce double caractère est celui que la *Société française de prophylaxie sanitaire et morale* donne à son action. Notons la campagne poursuivie par Mme le docteur Montreuil-Straus dans les écoles normales pour préparer les institutrices à cette partie de leur tâche.

teur du travail et directeur des services de la main-d'œuvre.

Ce mode d'organisation offre toute garantie et il montre comment, dans une grande cité, on est parvenu à coordonner les divers concours indispensables. A Lyon, chacun collabore à l'orientation sans dépasser la limite de sa compétence. On voit le chemin parcouru depuis le temps où l'orientation professionnelle provoquait tant de méfiances et où l'on attendait soit des seuls instituteurs, soit des seuls médecins, soit des seuls psychologues, soit des seuls spécialistes du placement, ce qui exige la mise en commun de leurs observations.

L'Institut national d'orientation professionnelle a entrepris sa mission, qui est de rassembler la documentation, de coordonner les travaux et de préparer du personnel compétent pour les Offices d'orientation.

Au Congrès international d'enseignement commercial qui s'est tenu à Amsterdam en septembre 1929, M. Larcher, successeur de M. Fontègne à la direction du service de l'orientation professionnelle, a exposé comment est conçue l'orientation vers les carrières commerciales.

Après avoir, dans nos précédents rapports, signalé bien des hésitations et bien des méfiances, nous sommes heureux de constater que l'orientation professionnelle est en voie de devenir une fonction normale de la postécole.

II. — Conférences et lectures.

Conférences populaires.

Le nombre total des conférences populaires signalées dans l'enquête s'est élevé, en 1928-1929, à 43 740 contre 43 824 en 1927-1928. [...]

Remarquons-le, comme dans nos précédents rapports, les statistiques laissent de côté un grand nombre de conférences et de causeries faites soit ailleurs qu'à l'école, soit dans des associations d'enseignement ou des Amicales.

Le nombre des conférences avec cinéma s'accroît. Sujets choisis : agriculture, histoire, géographie, économie domestique, la guerre de 1914-1918, vulgarisation médicale, assurances sociales, loi Loucheur, etc.

Lectures.

Le nombre des lectures ne se peut chiffrer. Dans la plupart des cours d'adultes, on lit, à chaque séance, une page d'un bon auteur :

« Les préférences vont à Victor Hugo, Erckmann-Chatrian, George Sand, A. Daudet. Les lectures tirées d'œuvres régionales ou locales (Histoire de M. de Saint-Geran, Mémoires de Léonard de Nadaud) ont été particulièrement goûtées. Quelques maîtres ont passé en revue, et de façon régulière, les événements du jour (lectures tirées de journaux, de revues, de l'*Illustration*). CREUSE, *Aubusson.* » — « Des lectures à peu près dans tous les cours, à la fin des séances. En général, des extraits d'œuvres des grands écrivains, quelquefois un ouvrage entier par tranches. PAS-DE-CALAIS, *Arras* (2 circ.). » — « Il a été fait des lectures de prose et de vers. Les auteurs auxquels ont été faits les emprunts les plus fréquents sont : Michelet, V. Hugo, Rostand, A. Daudet, A. France et nos grands classiques des XVIIe et XVIIIe siècles. CONSTANTINE, *Bône* », etc.

Ici encore, la méthode est nécessaire. Des lectures ordonnées peuvent constituer tout un enseignement.

III. — Cinéma et T. S. F.

Cinéma.

5 984 écoles sont signalées comme possédant un appareil de cinématographe contre 4 990 en 1927-1928, 4 263 en 1926-1927, 3 223 en 1925-1926.

L'augmentation est sensible, environ 17 pour 100. Les appareils sont très irrégulièrement répartis, 266 dans les Ardennes, 160 en Charente-Inférieure, 113 dans le Doubs, 116 dans l'Isère, 125 dans la Loire, 124 dans la Manche, 107 dans la Marne, 315 dans la Meurthe-et-Moselle, 182 dans la Meuse, 193 dans le Nord, 164 dans l'Oise, 193 dans le Pas-de-Calais, 312 dans la Seine, 209 dans la Seine-et-Oise, 180 dans les Vosges ; mais 15 dans les Basses-Alpes, 18 dans les Hautes-Alpes, 14 dans l'Ardèche, 13 dans la Corrèze, 6 en Corse, 12 dans le Gers, 6 dans la Mayenne.

Il est vrai que, là aussi, les chiffres peuvent tromper. La statistique signale 10 appareils dans l'Aude. Or, « 478 séances ont été organisées par l'Association départementale d'éducation par le cinéma pendant l'année scolaire en cours, réunissant plus de 3 500 spectateurs. Beaucoup de séances de cinéma étaient agrémentées par une partie récréative organisée à l'aide d'élèves ou d'anciens élèves des écoles. AUDE, *Carcassonne.* »

[...] Il est fréquent que le cinéma soit ambulant : « Les élèves de plusieurs communes voisines de *Sens* sont amenés aux séances de cinéma des patronages laïques de Sens. YONNE. » — « La coopérative du Bas-Vivarais organise, depuis l'année passée, des séances cinématographiques instructives et récréatives dans toutes les écoles de la circonscription qui possèdent l'électricité. ARDÈCHE, *Aubenas.* » [...]

Dans la circonscription de Compiègne (Oise), fonctionne une œuvre du cinéma à l'école; 68 Pathé-Baby, propriété des écoles adhérentes, à la disposition de 125 classes environ ; 3 appareils à magnéto, propriété de l'œuvre, sont prêtés aux écoles non encore munies du courant ; 3 grands appareils à *Compiègne, Carlepont* et *Pierrefonds*. L'œuvre possède sa cinémathèque riche de 780 films éducatifs et de 700 films récréatifs. Ceux-ci sont loués à raison de 12 fr. 30 la série de 25 films, les autres sont mis gratuitement à la disposition des écoles adhérentes, par série de 10 films. En 1928-1929, 912 séances aux enfants, 278 pour adultes. 12 500 films ont été projetés.

Terminons par ces extraits, qui soulignent justement la valeur du cinéma dans la postécole : « L'emploi du cinéma aux séances du cours d'adultes a permis des causeries intéressantes (agriculture, géographie, histoire, industries diverses). VIENNE, *Neuil.* » — « Les conférences avec projections groupent toujours un nombreux public. Le Pathé-Baby, en raison du prix modeste de ses films, paraît avoir la préférence des maîtres. EURE, *Pont-Audemer.* » [...]

T. S. F.

L'enquête signale 2 580 écoles pourvues d'appareils de T. S. F. contre 2 228 en 1927-1928, 1 887 en 1926-1927. Combien, parmi ces appareils, appartiennent à l'école et combien aux instituteurs ; combien en existe-t-il dont profitent l'école et la postécole et qui ne comptent pas dans cette statistique, il est impossible de le dire.

La Commission de la radiophonie, instituée au ministère de l'Instruction publique, a étudié l'utilisation de la T. S. F. aux divers degrés d'enseignement. Elle a très justement montré [...] les

services que peut rendre la T. S. F. dans l'enseignement postscolaire, ainsi qu'aux instituteurs et aux institutrices, surtout ceux et celles qui occupent des postes deshérités.

En ce qui concerne l'enseignement postscolaire, je détache quelques lignes du rapport présenté par M. Barbier, adjoint au directeur de l'enseignement primaire : « Non seulement la T. S. F. peut permettre de procurer à la campagne certaines distractions de la ville et, comme le cinématographe rural, contribuer par là à rattacher le paysan à la terre, mais surtout cela peut constituer pour les jeunes gens de nos campagnes un moyen d'information morale et professionnelle très puissant. »

M. Barrier ajoute : « Les auditions obtiennent un vif succès, de curiorité surtout ; mais bien vite l'intérêt décroît, s'émousse, jusqu'à disparaître complètement chez la plupart des élèves. C'est que les sujets radiodiffusés ne peuvent qu'assez rarement intéresser à la fois les auditeurs des campagnes et ceux des villes. A chacune de ces grandes catégories doivent correspondre des programmes différents, adaptés à leurs préoccupations et à leurs besoins. Et c'est peut-être dans l'intérêt de nos populations rurales surtout, pour le maintien du paysan à la terre, que s'imposerait l'organisation d'un service national de la radiodiffusion. » [...]

IV. — Fêtes et séances récréatives.

C'est là une des œuvres complémentaires qui prennent le plus de développement.

Le produit des séances, qui atteint parfois dans une année des sommes considérables, va pour une bonne part aux bibliothèques scolaires et au matériel d'enseignement, sert à fonder ou enrichir des musées, à subventionner des œuvres de solidarité, à louer des films, etc.

V. — Bibliothèques.

Le nombre des bibliothèques signalées dans l'enquête s'est élevé à 47 969 contre 48 410 en 1927-1928, 49 068 en 1926-1927, 44 348 en 1925-1926.

Si les chiffres sont exacts et si la différence avec ceux de l'exercice précédent ne provient pas simplement du fait qu'on a cessé de compter dans la statistique soit des bibliothèques en réalité inexistantes, soit des bibliothèques populaires antérieurement confondues avec les bibliothèques scolaires, la baisse serait importante.

Elle semble manifeste dans certains départements : Basses-Alpes, Ardèche (251 contre 559), Aube, Doubs, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn. Par contre, le nombre des bibliothèques s'est accru dans l'Ain, l'Aisne, l'Allier, l'Aveyron, la Côte-d'Or, la Creuse, la Dordogne, l'Isère, le Jura, la Manche, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, la Seine-Inférieure, la Somme, l'Yonne.

Le progrès est fréquemment signalé dans l'enquête, qu'il s'agisse soit d'achats de livres, soit de prêts. Le budget des bibliothèques est alimenté par les départements, les communes, les coopératives, les sociétés et cercles de lectures, la coopération des élèves au moyen de l'institution du sou de la bibliothèque, etc.

On constate le progrès des bibliothèques intercommunales :

Les bibliothèques intercommunales se développent : « Les échanges de livres ont lieu entre les écoles de communes voisines. Des envois de livres ont lieu régulièrement de la bibliothèque du chef-lieu aux écoles de hameaux dans plusieurs communes. ARDÈCHE, *Aubenas*. » — « Deux bibliothèques intercommunales : *Barcelonnette*, *la Motte-du-Caire*. BASSES-ALPES. » — « Deux bibliothèques intercommunales : celle du *Mont-d'Or*, la bibliothèque intercommunale de *Pontarlier*. DOUBS, *Pontarlier*. » — « Une, à *Brissac*, très prospère, pour six communes, qui participent à l'achat des livres. MAINE-ET-LOIRE. » — « L'organisation nouvelle est celle des bibliothèques intercommunales. Il en existe cinq dans la circonscription qui sont très suivies. MARNE, *Vitry-le-François*. » — « Il existe une bibliothèque interscolaire à *Nancy* (pour les écoles municipales) qui supplée à l'insuffisance des bibliothèques scolaires de chaque école. MEURTHE-ET-MOSELLE. » — « A *Bléré*, la société d'instruction populaire met en circulation des cantines-bibliothèques. INDRE-ET-LOIRE. »

De quelles ressources disposent les bibliothèques intercommunales ?

L'action de la Ligue de l'enseignement a contribué, croyons-nous, à ce progrès.

Elle a réparti 500 cantines dans tous les départements de France, y compris les trois départements recouvrés. « L'ensemble de ces cantines renferme 34 000 volumes et la plupart ont servi d'amorce dans un grand nombre de hameaux et de petites communes à une bibliothèque populaire, assurant aux travailleurs, surtout pendant l'hiver, un délassement aussi profitable à la nation, qu'utile aux lecteurs curieux. »

En 1929, une somme de 12 000 francs a été répartie par le ministère sur la proposition de MM. les I. A. en subventions de 40, 80, 90 francs entre 75 bibliothèques intercommunales.

75 instituteurs ont reçu des indemnités de gestion allant de 40 à 90 francs.

Dans certaines régions, en particulier dans le Nord, les bibliothèques scolaires sont alimentées en partie ou exclusivement à l'aide du *sou des bibliothèques*. [...]

La lecture rentre dans l'activité des amicales.

A la demande de M. Rouslan et de 72 de ses collègues du Sénat, le gouvernement a constitué une Commission chargée d'examiner les moyens d'organiser dans toute la France des salles municipales de lecture publique. Cette Commission n'a pu qu'amorcer ses travaux, dont le rapporteur se propose d'exposer les résultats dans son prochain rapport. La direction de l'enseignement primaire, à l'effet d'éclairer la Commission, s'est livrée à une enquête (1) qui a fait ressortir l'indigence de la plupart

---

(1) Le questionnaire suivant avait été adressé à chaque école :

1. L'école publique a-t-elle une bibliothèque ?
2. A-t-elle une salle spéciale de lecture ?
3. Le Comité réglementaire fonctionne-t-il ?
4. La bibliothèque est-elle à la fois utilisée par les élèves et par les adultes ?
5. Existe-t-il des rayons spéciaux pour les enfants et pour les adultes ?
6. Nombre de volumes (autres que les livres de classe) ?
7. Nombre de prêts annuels ?
8. Genre de lecture préféré ?
9. La bibliothèque suffit-elle aux besoins : Ouvrages récréatifs ? Ouvrages d'instruction générale ? Ouvrages d'intérêt local (histoire locale, industrie, agriculture, etc.) ?
10. La commune accorde-t-elle une subvention et quelle subvention ?

des bibliothèques scolaires lorsqu'elles existent, ce qui est loin d'être le cas partout.

Il ressort de l'enquête que toutes les écoles ne possèdent pas une bibliothèque, et surtout que très peu ont une collection d'ouvrages suffisante. Parfois le meuble seul existe, un meuble vide. Généralement utilisée pour les enfants et les adultes, la bibliothèque offre aux uns comme aux autres un fonds vieilli qui a tôt fait de rebuter les lecteurs. [...]

Si l'on examine le budget des bibliothèques, on comprend leur indigence. D'abord l'Etat : un crédit de 100 000 francs que, dans un accès de générosité dérisoire, on propose de porter à 150 000 francs. Ce crédit ne suffirait pas pour un seul département. Quelques conseils généraux votent des subventions; des communes comprennent leur devoir, mais combien se croient généreuses quand elles ont voté 50, 100 francs, et combien ne donnent rien ! Dans tel canton de l'Ardèche, une commune sur onze accorde 100 francs pour ses trois écoles. Les autres ressources proviennent, rarement de la Caisse des écoles, en général du *sou des bibliothèques*, des cotisations, des coopératives, des fêtes scolaires, de subventions de groupements comme les *Amis de l'école*. Il n'est pas rare que les enfants, pour se procurer des livres, doivent uniquement compter sur la vente de vers à soie, de plantes médicinales, de « quelques kilogrammes d'escargots », « de vieux chiffons et d'un vieux chaudron ».

Dans le questionnaire figurait une mention : vœux. Ces vœux, les voici résumés :

Tout d'abord, en ce qui concerne les ressources pécuniaires, faute desquelles la misère règne dans les bibliothèques, obligation pour les communes d'inscrire à leur budget une somme régulière pour les entretenir ; accroissement des subventions des départements et de l'Etat.

Constitution de dépôts de livres permettant la circulation des livres dans les communes, celles-ci pouvant posséder un fonds propre formé d'ouvrages d'instruction générale et d'intérêt local.

Pour faciliter les achats, publication de listes où, sans être strictement obligés de s'y conformer, les instituteurs seraient guidés dans leurs achats.

Nécessité, dans ces achats, de faire une part aux ouvrages d'intérêt professionnel, notamment aux ouvrages d'agriculture récents.

Nettoyage des bibliothèques, souvent encombrées de vieilleries et de livres que personne ne lit.

Enfin, quelques instituteurs insistent sur la nécessité de donner aux enfants l'habitude de la lecture, soit en leur offrant des ouvrages adaptés à leur âge, soit en insérant dans l'horaire des heures de lecture libre.

En terminant, le rapporteur donne quelques renseignements sur les bibliothèques organisées dans l'armée et qui sont de trois sortes : 1° les bibliothèques dites « de corps », communes aux sous-officiers, caporaux et soldats ; 2° les bibliothèques de sous-officiers ; 3° les bibliothèques de caporaux ou brigadiers et soldats.

Les bibliothèques d'hommes de troupe dites « de corps » sont alimentées par des subventions en ouvrages du ministère de la Guerre, par des achats des corps et par des dons de particuliers ou d'œuvres privées.

« Les bibliothèques dites « de corps » sont au nombre de 350 environ, comprenant chacune en moyenne 600 ouvrages.

» Le nombre des volumes achetés pour ces bibliothèques par le ministère de la Guerre, qui dispose annuellement d'un crédit de 100 000 francs (dont 20 000 francs utilisés en subventions à des œuvres venant en aide à ces bibliothèques, telles que la Société Franklin, le Comité de l'Afrique française du Nord, etc.), a été de : 10 500, en 1928 ; 10 600, en 1929, soit 30 environ par année pour chaque bibliothèque de corps. » [...]

Le rapporteur demande enfin que dans la réorganisation des bibliothèques on n'oublie pas une catégorie particulièrement intéressante de lecteurs et dont l'Etat semble à peu près se désintéresser : les aveugles.

Aux anciennes associations qui s'occupent de leur fournir des livres est venue s'en ajouter une, la *Société d'impression et de reliure de livres pour les aveugles*, qui, fondée en 1917 pour les aveugles de guerre, a depuis généralisé son action. Elle a suscité la création de 23 imprimeries, dont une spécialisée dans l'impression du livre scolaire, donné ou vendu à prix coûtant, relié plus de 18 000 volumes, réparti plus de 30 000 volumes, créé des bibliothèques, etc. L'œuvre a su grouper, autour de sa dévouée secrétaire générale, des équipes de travailleurs désintéressés. L'Etat ne doit pas laisser à la seule initiative privée le soin de procurer aux aveugles ce à quoi leur infirmité donne un prix particulier, l'instruction et le livre.

VI. — Sociétés d'instruction populaire. Universités populaires. Cercles populaires.

Sociétés d'instruction populaire.

Le nombre des Sociétés d'instruction populaire s'est élevé, en 1928-1929, à 638 contre 449 en 1927-1928.

L'*Association philotechnique* a enregistré un nombre d'inscriptions voisin de celui de l'an dernier : un peu plus de 3 000. Une nouvelle section de « lectures populaires » a été ouverte et deux lectures par T. S. F. ont été faites. L'Association a organisé une correspondance interscolaire entre les élèves de ses cours de langues vivantes et des correspondants étrangers.

En ce qui concerne l'enseignement technique proprement dit, en plus de ses sections existantes, elle a augmenté le nombre de ses cours de sténotypie créés l'an dernier et instauré à la section spéciale de musique un cours d'orchestre pour professionnels. [...]

L'*Association polytechnique* a ouvert 462 cours (enseignement général : 222 cours ; enseignement professionnel : 153 ; enseignement physique : 30 ; droit et assurances, 57). Ces cours ont réuni 5 028 inscriptions. Les cours par correspondance (notariat, droit, procédure et assurances) ont réuni 2 135 inscriptions [...]

Les cours d'enseignement moderne de l'*Association Léopold-Bellan* ont fonctionné normalement pendant l'année scolaire 1928-1929. En octobre 1928 le nombre d'élèves inscrits était de 2 380 et la

---

11. D'où proviennent les autres ressources et à combien s'élèvent-elles ?
12. Y a-t-il une entente avec d'autres communes pour la circulation des livres ?
13. Y a-t-il un dépôt central, cantonal, départemental ?
14. Y a-t-il une amicale possédant une bibliothèque, et quelle est son importance ?
15. Vœux.

moyenne des élèves ayant suivi ces cours de 2 040 ; le nombre de directeurs et professeurs en exercice, de 208 pour 30 sections [...]

La *Ligue d'éducation morale* a donné en 1929 une série de conférences confiées à MM. Gustave Belot, Parodi, Bouglé et Guy-Grand. C'est dire leur importance et combien il eût été souhaitable que ces conférences fussent diffusées.

En province, une place à part revient, comme toujours, à la *Société d'enseignement professionnel du Rhône*. Voici quelques extraits du rapport annuel présenté par le président de la Société, M. Guéneau :

« Nous avons ouvert 321 cours, soit 10 de plus que l'an dernier, et le nombre de nos élèves a progressé de 138 pour atteindre un effectif de 13 215.

» Nos 321 cours comprennent 203 cours professionnels, 61 d'enseignement ménager et 57 d'enseignement général ; soit 139 cours pour hommes, 108 pour dames et 74 cours ouverts à la fois aux dames et aux hommes. Nos 13 215 élèves comportent 4 702 dames et 8 513 hommes, parmi lesquels 98 militaires.

» 14 cours nouveaux ont été créés. Ce sont : 2 cours de comptabilité, l'un de 2e, l'autre de 3e année ; 3 cours de sténographie et de dactylographie ; 1 cours de français et de correspondance commerciale, 2e année; 1 cours de dessin industriel, 3e année ; 1 cours de technologie mécanique, 2e année, à Oullins ; 1 cours d'assurances terrestres, 2e année ; 1 cours de sciences, de français et de calcul pour apprentis teinturiers ; 1 cours d'étude des couleurs, des peintures et vernis pour peintres plâtriers ; 2 cours d'art culinaire ; 1 cours de français pour les Polonais résidant à Lyon.

» 7 000 élèves, soit 53 pour 100 du nombre des inscrits, suivaient encore régulièrement nos cours à la fin de l'exercice scolaire. [...]

» Notre bibliothèque, dont les collections sont sans cesse renouvelées et complétées, effectue annuellement 25 000 prêts de livres, dont 3 000 pour chacun des mois d'hiver. » [...]

D'autres initiatives, pour être de moindre envergure, n'en apportent pas moins une aide très efficace à l'œuvre de l'instruction populaire. Il faut citer : l'*Athénée de Montluçon*, les *Œuvres postscolaires de Narbonne*, les *Éducateurs populaires*, le *Cercle de la Ligue de l'enseignement*, la *Fédération des amis de l'instruction laïque*, dans les Bouches-du-Rhône ; le *Cercle toulousain de la Ligue de l'enseignement*, la *Société philomatique* et les *Amis de l'instruction*, à Bordeaux ; la *Société d'instruction populaire de Rennes*, l'*Association polytechnique* à Perpignan, et quantité d'autres associations, dont l'activité s'exerce jusque dans les plus petites localités.

Universités populaires.

L'enquête signale, en 1928-1929, 89 Universités populaires contre 111 en 1927-1928.

En réalité, les groupements qu'on désigne sous le nom d'Universités populaires ne se distinguent pas toujours des sociétés d'instruction ou des amicales. [...]

On ne signale pas de tentatives d'extension universitaire en dehors de celles que citait notre dernier rapport. Cette année encore, nous n'avons pas à ouvrir une rubrique nouvelle sur ce mouvement, qui a pris un si grand développement dans certains pays étrangers.

Cercles populaires.

L'enquête signale 276 cercles populaires, en 1928-1929, contre 249 en 1927-1928.

Le nombre des cercles est en progrès. On comprend davantage la nécessité de se grouper et d'avoir un local où se réunir. [...]

VII. — Ressources des œuvres d'enseignement.

En 1928-1929, les sommes allouées par l'Etat, les départements, les communes, complétées par les dons et legs, les cotisations payées par les auditeurs des cours, se sont élevées à 6 673 683 francs se décomposant ainsi :

Dons et legs : 909 529 francs.

Sommes payées par les auditeurs des cours : 56 860 francs.

Sommes votées par les conseils municipaux sur les ressources propres des communes : 3 370 298 fr.

Allocations sur les fonds départementaux votés spécialement par le conseil général : 131 996 francs.

Contribution de l'Etat : 2 205 000 francs.

En 1927-1928, ces sommes s'étaient élevées à 6 515 558 francs se décomposant ainsi :

Dons et legs : 764 383 francs. Sommes payées par les auditeurs : 35 020 francs. Sommes payées par les conseils municipaux : 3 693 958 francs. Allocations des conseils généraux : 115 197 francs. Contribution de l'Etat : 1 905 000 francs.

Le total des indemnités payées aux instituteurs et aux institutrices sur les subventions communales et départementales s'est, d'après l'enquête, élevé à 3 251 573 francs contre 3 024 718 francs en 1927-1928. [...]

Nous le remarquons tous les ans, les statistiques sont incomplètes. Elles ne portent, en ce qui concerne les sommes votées par les conseils municipaux, que les dépenses afférentes aux cours d'adultes. Or, beaucoup de communes consacrent des sommes plus ou moins importantes à d'autres œuvres complémentaires, patronages, amicales, cinéma, bibliothèques, etc., sans compter les caisses des écoles. [...]

Il faudrait également ajouter les crédits inscrits au budget d'autres ministères ou d'autres services du ministère de l'Instruction publique, et aussi les sommes que, dans ces ressources, représentent le produit des fêtes, les quêtes réservées aux œuvres complémentaires ; enfin, dans de rares endroits, la rétribution des cours.

Il est impossible de chiffrer le total de ces ressources. Mais leur insuffisance demeure évidente. Nous éprouvons un véritable sentiment de honte à le constater dans chacun de nos rapports, au regard des dépenses consenties dans d'autres pays pour l'éducation postscolaire.

DEUXIÈME PARTIE

Œuvres sociales

I. — Mutualités scolaires.

3 142 sociétés ont fonctionné en 1928-1929, dont 204 à fonds commun, 1 195 à livret individuel, 1 743 à fonds commun et à livret individuel, contre 3 003 sociétés en 1927-1928 (239 à fonds commun, 1 005 à livret individuel, 1 759 à fonds commun et à livret individuel).

Le nombre de sociétaires s'est élevé à 732 960

(353 116 filles et 379 844 garçons) contre 706 939 sociétaires en 1927-1928 (338 226 filles et 368 713 garçons).

Les chiffres globaux indiquent donc un progrès dans le nombre des sociétés et dans celui des sociétaires. [...]

Si les mutualistes sont peu nombreux dans le Calvados : 673, dans le Cantal : 1 868, dans le Gers: 1 003, dans la Haute-Loire : 332, dans la Mayenne : 145, dans les Hautes-Pyrénées : 190, on en signale 20 285 dans l'Aisne, 9 901 dans les Ardennes, 13 005 dans l'Aube, 12 051 dans la Côte-d'Or, 11 073 dans les Côtes-du-Nord, 10 643 dans la Dordogne, 11 787 dans le Finistère, 9 613 dans la Gironde, 10 847 dans l'Hérault, 16 973 dans les Landes, 12 189 dans le Loiret, 14 484 dans la Marne, 9 033 dans la Haute-Marne, 65 963 dans le Nord, 17 001 dans l'Oise, 43 015 dans le Pas-de-Calais, 8 491 dans les Pyrénées-Orientales, 64 144 dans la Seine, 36 532 dans la Seine-Inférieure, 15 744 dans la Seine-et-Oise, 29 983 dans la Somme, 7 574 dans la Vendée, 11 982 dans l'Yonne, 10 626 dans le département d'Alger. [...]

Sur le pont mutualiste, les témoignages ne concordent pas : « Un accord de cette nature existe sous le patronage de la fédération départementale mutualiste, mais passe difficilement dans la pratique. L'Anjou est un milieu ou l'idée mutualiste a de nombreux adeptes ; mais l'éducation mutualiste est une chose difficile à réaliser. MAINE-ET-LOIRE. *Angers* (1er circ.). » — « Une mutualité d'adultes, la « *Société de secours mutuels et de retraites* de l'arrondissement de *Châtellerault* », a été créée pour continuer, en l'amplifiant, l'œuvre de la mutualité scolaire. Les adhérents de la société scolaire passent dans *La familiale* sans payer de droit d'entrée et sans être astreints au stage. VIENNE. »

Le règlement d'administration publique intervenant pour l'application de la loi des assurances sociales a paru le 5 avril 1929. Nous renvoyons au bulletin de l'*Union nationale des mutualités scolaires publiques* (1er mai 1929), où l'on trouvera une étude excellente sur la *Mutualité scolaire et les assurances sociales*.

Grâce aux efforts de l'*Union*, la mutualité scolaire a obtenu de sérieux avantages et le caractère obligatoire de la loi rend d'autant plus nécessaire, dès l'enfance, l'éducation mutualiste par la pratique. Il y a là une raison de plus d'étendre encore son action.

II. — Coopératives scolaires.

L'enquête signale l'existence de 7 439 coopératives scolaires contre 6 636 en 1927-1928, 6 381 en 1926-1927, 4 444 en 1925-1926, 3 034 en 1924-1925.

En cinq ans, le nombre des coopératives scolaires a plus que doublé.

D'après l'enquête, il s'accroît dans les départements suivants : Aisne, Allier, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes (212 contre 197), Aube, Aveyron, Charente-Inférieure (366 contre 354), Corse (38 contre 13) Côte-d'Or (419 contre 341), Côte-du-Nord, Creuse, Dordogne, Doubs, Eure (2 contre 1), Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Marne (296 contre 283), Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse (275 contre 257), Morbihan, Nièvre, Nord (190 contre 136), Oise (211 contre 186), Orne, Pas-de-Calais (130 contre 82), Puy-de-Dôme (66 contre 35), Hautes-Pyrénées, territoire de Belfort, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe (130 contre 111), Savoi[e], Seine (183 contre 143), Seine-Inférieure, Seine-e[t-]Oise (322 contre 296), Deux-Sèvres, Somme, V[ar] (186 contre 159), Vaucluse, Vienne, départemen[t] d'Oran.

Le nombre des coopératives baisse dans les d[é]partements suivants : Hautes-Alpes, Ardèche, Ariè[ge], Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados (12 contre 17), Cantal, Charente (296 contre 326), Corrèze, Drôm[e], Eure-et-Loir, Gard, Isère, Landes, Loir-et-Che[r], Lozère (43 contre 92), Maine-et-Loire, Manc[he] (180 contre 213), Mayenne, Basses-Pyrénées, Pyr[é]nées-Orientales (85 contre 109), Haute-Saôn[e], Haute-Savoie (97 contre 167), Seine-et-Mar[ne] (113 contre 135), Tarn, Yonne, Alger, Consta[n]tine.

Le Cher, qui, l'an dernier, ne signalait aucu[ne] coopérative scolaire, en signale une cette anné[e]. La Haute-Loire en signalait une ; il n'en est pl[us] question, non plus que des deux sociétés signalé[es] pour 1927-1928 dans la Loire-Inférieure. Comm[e] l'an dernier, le Tarn-et-Garonne n'en signale aucun[e]. La Vendée en signale 3 contre 0.

Les Vosges, qui en ont perdu quelques-une[s], détiennent toujours le record avec 407 sociétés. [...]

L'*Office central des coopératives scolaires* établit [la] liaison entre les coopératives scolaires de Franc[e].

III. — Associations d'anciennes et d'ancien[s] élèves. Patronages scolaires. Amis d[e] l'école. Sous des écoles.

Associations d'anciennes et d'anciens élèves.

Leur nombre s'est élevé, en 1928-1929, [à] 4 982 (anciennes élèves, 1 838 ; anciens élève[s], 3 144) contre 4 778 en 1927-1928 (anciennes élèv[es], 1 747 ; anciens élèves, 3 031 ; 5 119 en 1926-19[27] (anciennes élèves, 2 010 ; anciens élèves, 3 109).

L'an dernier, nous constations une baisse [de] 341 associations sur la statistique de 1926-192[7]. Il y a, au contraire, cette année, un gain [de] 204 associations sur l'exercice précédent.

Le nombre d'associations de garçons a été tr[ès] supérieur à celui des associations de filles, de mê[me] qu'il y a plus de cours d'adultes pour homm[es] que de cours pour femmes, moins d'auditeurs da[ns] les seconds que dans les premiers. D'une maniè[re] générale, les institutrices ont beaucoup moins [de] temps que leurs collègues à consacrer aux œuvr[es] complémentaires de l'école.

L'enquête ne signale aucune Amicale dans [les] Hautes-Alpes. Elle en signale 6 dans les Land[es], 2 dans la Lozère, 6 dans la Meuse. Par cont[re], l'Aisne en compte 77, la Côte-d'Or 137, la Drô[me] 61, la Haute-Garonne 115, la Gironde 75, l'Isè[re] 93, le Loir-et-Cher 73, la Loire 90, le Loiret 1[..], le Lot-et-Garonne 62, le Maine-et-Loire 78, [la] Meurthe-et-Moselle 79, le Nord 514, le Pas-de-Cal[ais] 251, le Puy-de-Dôme 96, les Basses-Pyrénées [..], le Rhône 80, la Seine 209, la Seine-Inférieure 1[..], la Somme 194, le Vaucluse 88, la Vendée 136. [...]

Les formes d'activité sont diverses : sports, tir, pré[pa]ration militaire, reboisement, arboriculture, essais a[gri]coles, musique et théâtre, conférences et soirées réc[réa]tives, etc.

En général, les Amicales tendent à constit[uer] des cercles dont l'activité se développe et se div[er]sifie avec les besoins. Le mouvement fédératif d[ont] nous parlerons plus loin ne pourra qu'étendre l[eur] action.

Patronages scolaires.

Leur nombre s'est élevé, en 1928-1929, à 1 423 (jeunes filles : 659, garçons : 764) contre 1 478 en 1927-1928 (jeunes filles : 658, garçons : 820).

Nous constatons une nouvelle baisse. Mais d'autre part le nombre des amicales est en accroissement. Il est possible qu'il y ait un simple déplacement de rubriques. [...]

Amis de l'école.

Nous ouvrons une rubrique spéciale pour ces groupements, dont le nombre grandit : « Cours postscolaires de dessin, comptabilité, coupe et couture organisés par deux associations d'*amis de l'école*. Charente-Inférieure. *La Rochelle.* » — « Le nombre de ces amis actifs de l'école est assez élevé et ils ont témoigné leur intérêt de façon très diverse : leçons de musique données aux élèves du cours d'adultes, préparation des fêtes scolaires, dons pour vêtements, jouets, livres de prix, dons d'engrais agricoles pour la pépinière et le champ d'expériences, prêts d'appareils de T. S. F. pour l'audition de conférences agricoles, débitage gratuit du bois pour les cantines scolaires, achat de matériel scolaire, etc. Creuse. *Aubusson.* » — « La société *Les Amis de l'école* du canton de Mondoubleau, par ses encouragements aux maîtres et aux élèves, contribue à accroître l'intérêt porté aux cours d'adultes dans ce canton. Loir-et-Cher. » — « *Amis de l'école laïque* de *Quincy-Voisin.* Seine-et-Marne, etc. » [...]

Sous des écoles.

C'est là encore un type de sociétés jadis rare et maintenant beaucoup plus fréquent.

Aubenas en signale 8 : *Tournon*, 17 ; *Saint-Girons*, une cinquantaine ; *Saint-Etienne* (1re circ.), 24 ; *Pau*, 138, *Albertville*, 10.

Les résultats obtenus par les *Sous de l'école* dans la circonscription de *La Tour-du-Pin* (Isère) montrent les services rendus par ces groupements. En 1929, écrit l'inspecteur primaire, dans une circonscription comptant 180 écoles publiques, avec 268 classes et [illegible] enfants, les *Sous des écoles* ont réalisé 186 000 francs de recettes et dépensé 183 400 francs, soit une dépense moyenne de 27 francs par écolier. Ces recettes sont constituées par les cotisations de membres participants et honoraires, les quêtes, le produit des fêtes, les subventions. Les *Sous des écoles* suppléent aux caisses des écoles (fournitures de livres, chaussures, cantines, etc.), et, en outre, ils permettent d'organiser des voyages, d'acquérir des appareils de cinéma, d'accorder des prix aux lauréats du certificat d'études primaires, etc., etc. Gardons-nous, pour ne pas contrister M. Profit, de les assimiler à des coopératives scolaires, bien que parfois ils y mènent. Mais reconnaissons que les *Sous des écoles* servent utilement l'école. Quand les conseils d'école seront constitués, ils s'inscriront tout naturellement dans le cadre de leur activité.

IV. — Fédérations d'œuvres postscolaires.

Le mouvemet fédératif s'accentue soit dans un canton, soit dans une circonscription, soit dans un département, soit pour l'ensemble du territoire. Partout il en résulte une activité plus grande et une coordination des œuvres diverses. [...]

Les fédérations départementales se multiplient. La fédération de l'Ain comptait, en 1929, [illegible] sociétés affiliées avec plus de 12 000 adhérents. Dans l'Allier, le nombre des sociétés affiliées est passé de 50 en juillet 1928 à 80 en décembre 1928, à 90 en janvier 1929. La fédération de l'Aube comptait 44 sociétés affiliées avec 10 973 adhérents ; la fédération des Bouches-du-Rhône, 12 479 adhérents (majeurs) ; la fédération du Calvados, 1 846 adhérents ; la fédération de la Corrèze, plus de 4 000 ; la fédération de la Creuse, 60 sociétés avec 4 469 adhérents ; la fédération de la Haute-Garonne, 51 sociétés et 4 476 adhérents ; la fédération du Gers, qui a commencé avec 5 sociétés et 176 adhérents, en signalait, moins d'un an après, 31 avec 1 618 adhérents. La fédération de la Gironde comptait 15 sociétés avec 3 000 adhérents ; la fédération de l'Ille-et-Vilaine, 74 sociétés avec environ 10 000 adhérents ; la fédération de l'Isère, 94 sociétés avec 8 620 adhérents ; la fédération du Jura, 40 sociétés ; la fédération de la Loire, 235 sociétés affiliées avec plus de 30 000 adhérents (20 unions cantonales) ; la fédération du Loiret, 85 sociétés ; la fédération du Lot-et-Garonne, 26 sociétés ; la fédération de la Marne, 138 sociétés ; la fédération du Nord, 334 sociétés avec 27 500 adhérents ; la fédération du Pas-de-Calais, 65 sociétés avec 8 500 adhérents ; la fédération du Puy-de-Dôme, 89 sociétés (9 846 adhérents) ; la fédération du Rhône, 256 sociétés ; la fédération de la Seine, 92 sociétés ; la fédération de Seine-et-Oise, 40 sociétés (6 040 adhérents) ; la fédération du Vaucluse, 65 sociétés ; la fédération de la Vendée, 43 sociétés ; la fédération de l'Yonne, 150 sociétés.

L'activité de ces fédérations se manifeste sous forme de congrès, de concours de tir et d'éducation physique, d'athlétisme, de cours ambulants d'enseignement professionnel, de conférences, organisation de cinémathèques, de fêtes de mutuelles forestières, de colonies de vacances, de fêtes civiques, etc.

Le mouvement fédératif a un autre résultat que de réunir une ou deux fois par an les amis de l'école et de la postécole. Il crée une émulation entre les groupements les plus modestes. Il coordonne, il aide les efforts isolés. Il donne un sens à l'entr'aide. Il est vraisemblable que, d'année en année, les groupements de tout genre comprendront l'intérêt qui les pousse à s'unir. Si nous comparons leur nombre, tel qu'il apparaît dans les statistiques, aux chiffres que nous avons donnés plus haut pour quelques départements, nous constatons que trop d'associations se tiennent en dehors de la fédération départementale. Mieux informées, elles s'y rallieront. [...]

La confédération nationale des œuvres laïques scolaires, postscolaires d'éducation et de solidarité sociales (Ligue française de l'enseignement) groupait, en février 1929, 40 fédérations : dans plusieurs départements, d'autres sont en voie de constitution.

Par son œuvre d'organisation, par sa propagande, par ses congrès, la *Ligue de l'enseignement* a repris son ancienne action, rénovée et renforcée par celle des fédérations, dont elle coordonne les travaux.

La Confédération a tenu son Congrès annuel à Marseille, du 28 au 31 mars 1929 [...] Ces questions y ont été traitées : l'Ecole unique nationalisée, l'organisation de l'éducation physique dans les œuvres postscolaires et le scoutisme, le fonctionnement de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, le maintien à la terre par l'école et les amicales laïques, l'œuvre municipale des colonies scolaires de Marseille, le scoutisme, le problème de l'éducation sexuelle, les ligues de bonté.

Le rapporteur signale encore la Fédération des associations d'anciennes et d'anciens élèves des écoles primaires supérieures professionnelles, qui a tenu son Congrès à Saint-Etienne du 2 au 6 août 1929, et la Fédéra-

tion nationale des unions des délégués cantonaux de France, qui groupait, en 1929, 31 unions départementales et 10 unions d'arrondissement. Cette dernière a tenu son assemblée générale le 17 mars 1929 ; elle y a traité de la fréquentation scolaire, de l'hygiène, de l'inspection médicale, des bibliothèques, des œuvres postscolaires, de la caisse des écoles, etc.

V. — Ouvroirs et réunions de jeunes filles.

Le nombre des ouvroirs scolaires et réunions de jeunes filles a été, en 1928-1929, de 1 139 contre 1 051 en 1927-1928, 1 506 en 1926-1927.

Dans 14 départements on n'en signale aucun. Par contre, nous pouvons donner les chiffres suivants : Charente, 74 ; Cher, 62 ; Gard, 47 ; Gers, 52 ; Maine-et-Loire, 40; Puy-de-Dôme, 66 ; Basses-Pyrénées, 42 ; Seine, 60 ; Seine-Inférieure, 94.

Ces ouvroirs, pour la plupart, travaillent pour les enfants nécessiteux des écoles, pour les écoles maternelles, pour des œuvres d'assistance.

VI. — Les pupilles de l'école publique.

L'orientation de cette œuvre bienfaisante s'est précisée. Elle a cessé d'être exclusivement une œuvre de circonstance, une œuvre de guerre. Elle est désormais une œuvre permanente de paix et elle vient en aide à tous les déshérités du sort qui fréquentent nos écoles.

Le nombre des pupilles inscrits est de près de 300 000, dont 60 000 ont été secourus en 1929 et ont touché plus de 3 millions.

« Au cours de l'année 1929, les associations départementales des pupilles de l'école ont recueilli plus de 7 millions, un million et demi de plus qu'en 1928. Le capital des associations, en y comprenant les immeubles, est de 13 500 000 francs ; en y ajoutant la valeur de l'établissement d'Odeillo, leur bien commun, il dépasse 21 millions. Depuis l'origine, l'œuvre des pupilles de l'école publique a distribué plus de 23 millions à ses pupilles.

» Parmi les associations les plus prospères, citons celle de l'Ain, qui, en imposant une cotisation de 2 francs par élève dans toutes les écoles, va se procurer de 80 000 à 100 000 francs ; celle d'Eure-et-Loir, qui, grâce à une tombola, atteint 80 000 francs ; celle de la Gironde, qui obtient 482 000 francs ; celle de l'Hérault, qui récolte 186 000 francs ; celle de l'Isère, qui inscrit à son actif 64 000 francs ; celle de la Loire, 57 000 francs ; celle de la Manche, qui, grâce à sa tombola et à la vente de son protège-cahier, se fait une recette de 78 000 francs ; celle de la Marne, qui accuse le chiffre de 265 000 francs ; celle du Doubs, 61 000 francs ; celle de Meurthe-et-Moselle, 77 000 francs ; celle de Seine-et-Marne, qui, avec les subventions pour ses fondations permanentes, recueille 2 240 260 francs ; celle de Seine-et-Oise, qui fait 328 000 francs de recettes ; celle des Vosges, qui obtient 340 600 francs.

» *L'Œuvre des Pupilles de l'école* a maintenant 21 fondations permanentes : internats laïques, écoles professionnelles, colonies de vacances et écoles de plein air, préventoria, etc. Cette année, il y a eu 5 créations nouvelles dans l'Ain, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Marne, les Vosges.

» Enfin, les résultats obtenus à l'établissement d'Odeillo pour la cure des tuberculoses dites chirurgicales sont toujours aussi merveilleux. Au cours de 1929, 159 malades ont quitté l'établissement, dont 130 atteints de tuberculose. Pour ces 130 malades, il y a eu 82 guéris, 17 très améliorés, dont 102 rendus à la vie normale. Au total, pour l'ensemble des malades, 82 pour 100 résultats très favorables ou favorables. »

Nous nous sommes contentés de reproduire ce rapport. Quel commentaire dirait mieux et les bienfaits de l'œuvre et son adaptation à la paix ?

(A suivre.)

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 1er mars 1931.

SAINT-SIÈGE. — Lettres apost. *Antoniana sollemnia* de S. S. Pie XI à Mgr Elia Dalla Costa, évêque de Padoue, sur le 7e centenaire de saint Antoine de Padoue (1195-1231).

FRANCE. — L. tendant à la commémoration des lois qui ont créé l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire en France (*J. O.*, 5. 3. 31).

— *Angers :* La Ligue des catholiques de l'Anjou célèbre le centenaire de la liberté de l'enseignement sous la présidence de Mgr Rumeau.

— *Metz :* Réunion de l'Action catholique lorraine ; discours de MM. Boiteux, Frédéric François-Marsal, et de Mgr Pelt.

— *Paris :* Signature des « bases d'accord » naval anglo-franco-italien. — Mgr Elevtherios, nommé par le métropolite Serge, de Moscou, supérieur ecclésiastique des Russes orthodoxes hors de Russie, n'ayant pu prendre possession de sa charge à Paris, Mgr Euloge est nommé exarque de l'Eglise russe de l'Occident par Photios II de Constantinople.

ALGÉRIE. — *Oran :* Les aviateurs Lucien Bossoutrot et Maurice Rossi, adjudant, partis le 26 févr., battent le record de distance en circuit fermé par 8 805 kilom. et le record de durée sans ravitaillement par 75 h. 23 m.

ALLEMAGNE. — Elections communales dans l'Etat de Brunswick, gain des nationaux-socialistes et des communistes.

— *Berlin :* Constitution d'une organisat. centrale groupant toutes les associations républicaines du Reich sous la présid de M. Friedrich Otto Hoersing, chef de l'association « Bannière d'Empire » (cf. *D. C.*, t. 18, 319).

AUTRICHE. — *Vienne :* Mort du comte August de Ségur, né à Brünn le 22. 1. 81, président du Volksverband chrétien-social de la Basse-Autriche, membre de la Diète depuis 1919, min. des Finances dans le Ier cabinet de Mgr Seipel, 1922, prit des mesures efficaces contre la spéculation des banquiers lors de la dépréciation de la couronne.

FINLANDE. — *Helsingfors :* Entrée en fonction du nouveau prés. de la République, M. Pehr Evind Svinhufvud, élu le 16 févr. pour une période de 6 ans ; selon l'usage, le cabinet donne sa démission.

GRANDE-BRETAGNE. — *Rosehearty* (Ecosse) : Naufrage du chalutier hollandais *Noordpool*, 12 morts.

PÉROU. — *Lima :* Démission de la junte du colonel Luis Sanchez Cerro ; M. Ricardo Leoncio Elias, prés. de la Cour suprême, est choisi comme président provisoire de la nouvelle junte du nord du pays.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Rajhrad :* Mort de Dom Augustin Urzal, Bénédictin, âgé de 66 ans, pseudonyme : A.-G. Stin, travailla activement au retour des dissidents slaves vers le catholicisme ; auteur de *Histoire de la littérature russe au XIXe siècle*, 1891 ; *Les problèmes moralo-religieux dans les belles-lettres russes ; La littérature russe au XXe siècle.*

URUGUAY. — *Montevideo :* M. Gabriel Terra, nouveau prés. de la République, prend possession de ses fonctions.

Lundi 2 mars.

FRANCE. — *Nouzilly* (Château de l'Orfrazière, Indre-et-Loire) : Mort de Charles de Wendel, âgé de 60 ans, ét. à Paris, apprit la pratique de la métallurgie aux usines de Hayange et aux Etats-Unis, gérant des usines Wendel à Hayange, 1903-11, député au Reichstag, 1907-11.

— *Paris :* M. Charles Jacob (ét. à l'Ecole normale supérieure, prof. aux Facultés des sciences de Grenoble et de Bordeaux, prof. de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, 1912-14, chef du service géologique de l'Indochine, 1918-22, directeur du laboratoire de géologie de Toulouse, rattaché à l'Ecole pratique des hautes études, 1927-28, prof. de géologie à la Sorbonne, 1928, auteur de *Etudes paléontologiques et stratigraphiques sur la partie moyenne des terrains crétacés dans les Alpes françaises et les régions voisines*) est élu m. de l'Acad. des sciences, section de minéralogie, en remplacement de Pierre Termier, décédé le 23. 10. 30.

AUSTRALIE. — *Canberra:* Remaniement du cabinet John Henry Scullin.

ESPAGNE. — Reprise des cours dans les Universités d'Oviedo, Santiago, Valladolid et Barcelone, fermées depuis le 4 févr. ; celles de Madrid et de Séville rouvrent le 5 mars.

GRANDE-BRETAGNE. — *Beckenham :* Mort de Hugh Percy Dunn, né à Warkworth le 24. 8. 54, ét. à Richmond, Clapham et Paris, rédacteur au *West London Medical Journal*, à la *Medical Press and Circular*, à la *Fellowship of Medicine Bulletin* et à la *Franco-British Medical Review ;* auteur de nombreux ouvrages sur la médecine, notamment *Cases of Cataract in Old People* et *Is our Race Degenerating*, 1894.

— *Londres :* Sir Charles P. Trevelyan, min. de l'Education, donne sa démission, à la suite du rejet par les Lords de la loi tendant à porter de 14 à 15 ans la limite de l'âge scolaire ; Hastings Bertrand Lees-Smith, directeur des P. T. T., lui succède ; Clement Richard Attlee, chancelier de Lancastre, est nommé directeur des P. T. T.

GRÈCE. — *Athènes :* La Chambre vote à l'unanimité la loi interdisant le syndicalisme général des fonctionnaires.

ITALIE. — *Rome :* Réunion du Grand Conseil fasciste (2-5 mars) ; rapport sur les nouveaux codes et lois pour la défense de l'Etat ; il décide qu'à partir du 1. 7. 31 les crimes politiques prévus par le nouveau Code pénal seront soumis à la compétence du tribunal spécial pour la défense de l'Etat, dont la durée sera prolongée.

JAPON. — *Tokio :* Les autorités bouddhistes décident d'accorder la prêtrise aux femmes âgées de plus de 20 ans.

MEXIQUE. — *Mexico :* Incendie d'un music-hall ; 14 morts, 20 blessés.

Mardi 3 mars.

FRANCE. — *Chambre :* La politique extérieure du gouvernement, exposée dans un discours de M. Briand, min. des Aff. étr., est approuvée par 551 contre 14.

— *Paris :* Assemblée annuelle des cardinaux et archevêques de France, sous la présidence de S. Em. le card. Maurin (3-4 mars).

AUTRICHE. — *Vienne :* Le Dr Julius Curtius, min. des Aff. étr. du Reich, et le Dr Pünder, secrét. d'Etat, représentant le chancelier Brüning, fatigué, s'entretiennent avec le Dr Otto Ender, chancelier fédéral, et M. Jean Schober, min. des Aff. étr. d'Autriche (3-5 mars).

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Décret de M. M. Lippens, min. des Transports, interdisant la vente dans les gares de revues et publications donnant des relations détaillées sur les crimes.

ESPAGNE. — *Madrid :* Fondation du nouveau parti « Centre constitutionnel », organisé par M. Francisco A. Cambo et le duc de Maura ; l'assemblée constitutive décide de former une Commission d'action politique et un secrétariat politique du parti.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le gouvernement retire le Trade Dispute Bill, rejeté par la Commission permanente de la Chambre des communes le 26 févr.

INDE. — *New-Delhi :* Sir George Schuster, min. des Finances, et le mahatma Gandhi signent un accord relatif à la gabelle.

LETTONIE. — *Riga :* Le cabinet de coalition des partis non socialistes, présidé par M. Hugo Zelmins, donne sa démission, par suite de divergences entre les partis de coalition au sujet du programme économique.

SUISSE. — *Engelberg :* Mort du R. P. Bonaventure Egger, Bénédictin, né à Tablatt (St-Gall) le 20. 11. 78, ét. au séminaire d'Engelberg et à l'Univ. de Fribourg, maître de philosophie et d'histoire au séminaire d'Engelberg, archiviste du chapitre d'Engelberg, recteur du même séminaire, 1919, abbé du couvent d'Engelberg, 10. 12. 29, membre du Comité central de la société suisse des maîtres d'écoles catholiques, rédacteur au journal *Mittelschule.*

— *Territet :* Mort du lieutenant-col. Sir Richard Carnac Temple, né le 15. 10. 50 à Allahabad (Inde), ét. à Harrow et Cambridge, prit part à la campagne d'Afghanistan, 1878-79, à la guerre de Burmah, 1887-89, occupa de nombreux postes civils et militaires aux Indes jusqu'à sa retraite en 1927 ; auteur de nombreux écrits sur les antiquités et le folklore des Indes, rédacteur et propriétaire des *Panjab Notes and Queries*, 1883-87, *Indian antiquary* depuis 1884 ; auteur notamment de *Legends of the Panjab*, 3 vol., 1883-90 ; *The Travels of Peter Mundy*, 5 vol. ; *Government of India*, 2 vol., 1911 ; *Itinerary of Ludovico Varthema 1502-1508*, 1928.

Mercredi 4 mars.

FRANCE. — L. portant modification de la section 1re du chapitre II du titre III du livre 1er du code du travail (du payement des salaires) (*J. O.*, 6. 3. 31). — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. de l'accord portant prorogation, jusqu'au 30. 6. 31, de la convention commerciale du 9. 1. 1901 entre la France et la République du Salvador (*J. O.*, 12. 3. 31).

— *Marseille :* Mort de John Francis Stanley, Lord Russell, sous-secrétaire d'État anglais pour l'Inde, né le 12. 8. 65, de parents agnostiques, il fut élevé par ses grands-parents, trop religieux à son gré, il s'enfuit, ét. à Choam, Winchester et Balliol (Oxford), d'où il fut renvoyé après la première année ; après un malheureux mariage en 1890 il se rendit en Amérique, y divorça et s'y remaria en 1899, de retour en Angleterre en 1900 sa femme obtint le divorce, il fut arrêté au printemps de 1901 pour bigamie ; membre de la Fabian Society, secrétaire parlementaire au ministère des Transports, 1929, travailliste, incinéré à Marseille.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le Congrès adopte un projet de loi aux termes duquel la *Star Splangled Banner* (la bannière étoilée) devient l'hymne national ; clôture du 71e Congrès.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Chambre des Communes vote la réforme électorale comportant le vote alternatif, par 273 contre 256.

INDE. — *New-Delhi :* Signat. d'un accord entre Lord Irwin et le mahatma Gandhi : suspension de la campagne de désobéissance civile, relaxation des prisonniers non inculpés de violences, autorisation aux habitants des régions des marais salants de manufacturer et de vendre localement le sel, autorisation du boycottage à condition qu'il ne constitue pas un acte agressif, retrait des ordonnances relatives à la désobéissance civile, restitution des propriétés non vendues à des tiers ; Gandhi et les chefs du congrès nationaliste indien participeront à une nouvelle conférence de la Table ronde ; le Comité exécutif du Congrès hindou ratifie à l'unanimité cet accord.

SUISSE. — *Genève :* Réunion internat. des représentants des Offices centraux de police pour la répression du faux-monnayage (4-7 mars) ; 25 Etats sont représentés sous la présidence de M. Delaquis, du département suisse de justice et de police ; adopte un règlement administratif à l'usage des différents Offices centraux de police.

Jeudi 5 mars.

FRANCE. — *Sénat :* Vote des projets de loi ratifiant l'acte général d'arbitrage, approuvé par la 9e assemblée de la S. D. N. le 26. 9. 28, et l'adhésion de la France, signée à Genève le 19. 9. 29, à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la Cour permanente de justice internat.

— *Paris :* Mort de Louis Antériou, né à La Voulte-sur-Rhône, le 14. 6. 87, receveur principal des contributions indirectes, maire de La Voulte, conseiller général, député de l'Ardèche depuis le 16. 11. 19, rad.-soc., min. Pensions, avril-nov. 1925 et nov. 1928-juill. 1929.

ALLEMAGNE. — *Cologne :* Le card. Schulte et les évêques de la province de Cologne dénoncent le danger du mouvement national-socialiste qui menace la pensée et la vie catholiques (*D. C.*, t. 25, 713-716).

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* Visite du prince de Galles et du prince George, son frère (5-21 mars).

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Elections municipales dans le comté ; les conservateurs gagnent six sièges. — Lord Sydney Arnold (député libéral, 1912-21, secrét. privé parlementaire du ministre de l'Instruct., 1914, adhéra au parti travailliste, 1922, sous-secrét. pour les colonies, janv.-nov. 1924, paymaster général depuis 1929) donne sa démission pour s'occuper de questions relatives au libre échange et d'œuvres de tempérance.

MAURICE (*Ile*). — Un violent ouragan ravage l'île ; 10 morts, nombreux blessés.

TURQUIE. — *Ankara :* Le gouvernement décide de participer aux travaux de la Commission européenne sur la crise économique mondiale ; la Chambre décrète sa dissolution ; nouvelles élections le plus tôt possible.

Vendredi 6 mars.

SAINT-SIÈGE. — La S. C. du Saint-Office met à l'Index le livre *L'ami*, du R. P. Martial Lekeu, Franciscain (*D. C.*, T. 25, 871).

FRANCE. — *Nice :* Session du Comité de rédaction de la Commission internat. du Rhin, comprenant 12 délégués.

BOLIVIE. — *La Paz :* Le président Daniel Salamanca prête serment.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le lieutenant-colonel Bernard Rawdon Reilly est nommé résident d'Angleterre à Aden en remplacement de Sir George Stewart Symes, nommé gouverneur de Tanganyika. — La conférence des compagnies et des employés de chemins de fer accepte en principe la possibilité d'une réduction générale des salaires.

PÉROU. — *Lima :* Le colonel Gustavo Jimenez, chef des troupes envoyées dans la direction d'Arequipa, renverse la junte provisoire et forme une nouvelle junte ; le juge Ricardo Leoncio Elias se retire.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Par suite du refus de la Banque nationale d'accepter la prolongation du contrôle étranger, M. Georges Mironesco remet la démission du cabinet au roi Carol II, qui la refuse.

SUISSE. — *Berne :* M. Fernand Peltzer, min. de Belgique, nommé ambass. à Rio de Janeiro, remet ses lettres de rappel au président, M. Henri Haeberlin.

TURQUIE. — *Ankara :* L'Assemblée nationale, qui reste en exercice jusqu'à l'élection de la nouvelle assemblée, vote une loi portant réduction des indemnités des députés.

Samedi 7 mars.

FRANCE. — Décrets (min. Fin.) portant exemption de la taxe d'accroissement (Petites-Sœurs des Pauvres à Bône et à Oran) (*J. O.*, 27. 3. 31).

— *Téthieu* (Landes) : Mort du chan. Antoine Degert, né à Téthieu, âgé de 71 ans, ét. à l'Institut cathol. de Toulouse, prof. de rhétorique et de philosophie au collège de Dax, de littérature latine à l'Institut cathol. de Toulouse, doyen honoraire de la Faculté des lettres du même Institut, chan. d'Aire et d'Auch ; collab. à la *Revue de Borda*, à la *Revue de Gascogne* au *Bull. de l'Institut cath. de Toulouse*, au *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, à plusieurs encyclopédies de Berlin, de Munich et de New-York ; auteur de *Le cardinal d'Ossat ; Histoire des évêques de Dax ; Histoire des évêques d'Aire ; Histoire des séminaires français*.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Reichstag adopte l'accord complémentaire au traité de commerce franco-allemand.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* La Cour d'appel confirme l'arrestat. de l'anc. président de la République Hippolito Irigoyen, pour violation des lois et pour délits administratifs.

CANADA. — *Rivière-de-la-Paix :* Mort de Mgr Emile Grouard, Oblat de Marie-Immaculée, né à Brulon, dioc. du Mans, le 2. 2. 40, va au Canada, 1861, prêtre à Boucherville, 3. 5. 62, profès, 21. 11. 63, premier missionnaire dans l'Athabaska, év. tit. d'Ibora, 18. 10. 90 et vic. apostol. d'Athabaska, dont le nom a été changé en celui de Grouard le 15. 3. 27, démissionnaire de son vicariat apostol. en oct. 1929, premier archev. tit. d'Egine, 28. 2. 30 ; auteur de *Souvenirs de 60 ans d'apostolat dans l'Athabasca-Mackenzie.*

GRANDE-BRETAGNE. — *Mantles* (Bawtry) : Mort de George Edmund Milnes-Arundell, Lord Galway, né le 18. 11. 44, ét. à Eton et à Christ-Church, député pour North Nottinghamshire, 1872, succède à son père comme 7e vicomte Galway et baron Killard, 1876, resta à la Chambre des Communes (ses biens étant en Irlande) jusqu'en 1885, pair et membre de la Chambre des Lords, 1887.

— *Otford Court* (Kent) : Mort du Rev. Arthur Tooth, né en 1839, prêtre anglican, 1864 ; ritualiste avancé il fut frappé de suspense pendant trois mois par Lord Penzance pour port de vêtements illégaux et pour avoir élevé l'hostie, il se retira en 1878 après diverses peines de prison et de nombreux procès ; supérieur de l'orphelinat d'Otford depuis 1878 ; auteur de *Reservation of the Blessed sacrament ; The Pagan Man ; Nightmare ; Litany of Saints.*

INDE. — Libération de nombreux prisonniers qui avaient été incarcérés pour leur activité politique.

NICARAGUA. — *Managua :* Le commandant des forces navales des Etats-Unis reçoit des instructions en vue du retrait progressif des fusiliers marins du Nicaragua.

POLOGNE. — *Varsovie :* M. Hans von Moltke, ambass. d'Allemagne, remet ses lettres de créance au président Ignace Moscicki.

SUÈDE. — *Stockholm :* Mort du peintre finlandais Aksel Valdemar Gallen-Kallela, connu sous le nom d'Axel Gallen, né à Bjorneborg le 26. 4. 65, suit les cours de l'Ecole des beaux-arts à Paris, 1884, prof. à l'Ecole des beaux-Arts d'Helsingfors, symboliste, peintre de portraits de paysages de Finlande, illustra le *Kalevala*, la grande épopée nationale, le *Seitsemae Velpestae* d'Alexis Kivi, autres œuvres : *Un automne ; Intérieur de paysan finnois ; Défenseurs de Sampo-Joukahainen ; La mère de Lemminkainen ; Vieux paysan.*

YOUGOSLAVIE. — *Pantchevo :* Le *Zagreb* aborde le *Franchet-d'Esperey* sur le Danube ; 9 morts.

Dimanche 8 mars.

FRANCE. — Dénombrement de la population.

— *Marseille :* 7e assemblée générale annuelle de la Fédération nationale cathol. ; discours du général Monroe, de M. Philippe de Las Cases, du chanoine J. Desgranges et de Mgr Dubourg.

RUSSIE. — *Moscou :* 6e Congrès des Soviets de l'U. R. S. S. (8-17 mars) ; approuve la politique intérieure et extérieure du gouvernement, réclame des mesures énergiques contre les pays qui organisent la lutte antisoviétique, procède à l'élection du Comité central exécutif de l'U. R. S. S., composé de deux Chambres et comprenant 469 membres pour le Soviet panunioniste et 137 membres pour le Soviet des nationalités. Le praesidium du Comité central exécutif comprend 27 membres et 23 candidats. — Sentence du tribunal suprême contre les saboteurs mencheviks : 7 accusés sont condamnés à dix ans de prison, 4 à huit ans et 3 à cinq ans de la même peine.

TURQUIE. — *Ankara :* Signat. du protocole turco-soviétique concernant la limitation des armements navals dans la mer Noire.

— *Menemen :* Levée de l'état de siège.

YOUGOSLAVIE. — Violent séisme dans la vallée du Wardar, à Karageorgevo, Pirana, Valandovo, Kostrurnu, Stroumitza, Mirowze ; 2 000 maisons détruites, 40 morts, 80 blessés.

Lundi 9 mars.

FRANCE. — *Le Havre :* Déclaration de la « Société d'évangélisation des assemblées de Dieu de la France » ayant pour but l'évangélisation de la France par la prédication du plein Evangile (*J. O.*, 15. 3. 31).

— *Paris :* Le prof. Elie Cartan (né à Dolomieu, Isère, le 9. 4. 69, ét. au collège de Vienne, aux lycées de Grenoble et Janson-de-Sailly, à l'Ecole normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des sciences de Montpellier, puis de Lyon, prof. à la Faculté des sciences de Nancy, puis de Paris, à la Sorbonne, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et à l'Ecole municipale de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris ; auteur de *Mémoires divers de mathématiques ; Leçons sur les invariants intégraux ; Equations de la gravitation d'Einstein ; Géométrie des espaces de Riemann*) est élu m. de l'Acad. des sciences, section de géométrie, en remplacement de Paul Appell décédé le 24. 10. 30.

ALLEMAGNE. — *Munich :* L'association des industriels métallurgistes bavarois rejette la sentence de la Chambre d'arbitrage de Nuremberg du 6 mars envisageant une réduction de salaires de 5 1/2 à 6 % et décide le lock-out ; 40 000 chômeurs.

USTRALIE. — Formation d'un nouvel Etat dénommé ouvelle-Angleterre », située au nord-est de la Nouvelle-es du Sud ayant une superficie de 209 200 kilomètres -és.

RANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Chambre des com-nes ratifie l'acte général d'arbitrage signé à Genève 26. 9. 28.

— *Weston super Mare :* 36e Congrès annuel de l'As-blée nationale des Eglises évangéliques d'Angleterre, s la présidence du Dr E. Griffith-Jones ; sujet des férences : Le Christ et le monde nouveau ; le 10 mars, ours du Dr Alfred Sharp, président sortant, où il la de la « faim insatiable de la hiérarchie romaine-olique d'obtenir des privilèges religieux ».

ÉROU. — *Lima :* M. David Samanez Ocampa est nommé sident provisoire de la République.

OUMANIE. — *Bucarest :* M. Demètre Burileanu, gouver-r de la Banque nationale, est destitué par décision sonnelle du roi Carol II, et est remplacé par M. Cons-tin Angelesco, sous-secrét. du ministère de l'Intérieur.

Mardi 10 mars.

FRANCE. — L. portant approbation de la convention nmerciale franco-suisse signée à Berne le 8. 7. 29 O., 11. 3. 31). — L. modifiant certains droits de iane en application de la convention de commerce du 7. 29 entre la France et la Suisse (*J. O.*, 11. 3. 31).

— *Chambre :* Vote de la gratuité de la cinquième des blissements d'enseignement secondaire.

— *Paris :* L'emprunt roumain de stabilisation du lei 1 325 000 000 de francs est signé à la Banque de Paris des Pays-Bas.

— *Rennes :* Premier numéro de l'*Ouest-Journal*, grand otidien républicain d'information, directeur M. Charles douet.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* La Fédération générale des syn-ats accepte la semaine de cinq journées de travail, n de réduire le chômage.

CONGO BELGE. — *Tenke* (Katanga) : Jonction des lignes roviaires reliant Lobito Bay (Benguela portugais) à ira (Etat de l'Est africain portugais), commencées en rs 1903.

ETATS-UNIS. — *Baltimore :* Mort de Joseph Potter Cot-, né à Newport le 22. 7. 75, ét. à l'Univ. Harvard, tre au barreau de New-York, 1900, attorney du Comité argé de lutter contre le vice, 1912, prés. du départe-ent des conserves de viande de tous les Etats-Unis pen-nt la guerre, représenta les Etats-Unis dans plusieurs nseils interalliés pendant la guerre, sous-secrétaire du partement d'état depuis 1929.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le Comité exécutif tional du parti travailliste décide l'expulsion du sein parti de Sir Oswald Mosley pour acte flagrant de loyauté.

GRÈCE. — *Athènes :* Découverte d'un centre communiste propagande et d'espionnage avec filiales à Berlin, amboul et Bombay ; 4 arrestations, dont celle du Sideridis, ancien agent de Bela Kun.

JAPON. — *Tokio :* Le gouvernement approuve l'accord val anglo-franco-italien.

RUSSIE. — *Moscou :* Signat. d'un accord économique tre le prés. du Conseil suprême économique soviétique une délégation d'industriels allemands.

Mercredi 11 mars.

FRANCE. — Une coulée de boue ensevelit les hameaux s Granges, des Berges et des Michauds, près du Châte-rd, dans les Bauges (Savoie).

— *Paris :* Mort d'Arsène-Saint-Charles Henry, né le . 9. 48, capitaine de mobiles, 1870-71, auditeur au onseil d'Etat, 1873-76, secrét. gén. de la préfecture de Gironde, 1876, préf. de Lot-et-Garonne, 1877, du Loiret, 82, des Alpes-Maritimes, 1887, préf. honoraire, 1897, nbass. à Bucarest, 1897, directeur des consulats et des faires commerciales, 1904, ambass. extraordinaire en iède, 1907, à la retraite, 1908.

GRANDE-BRETAGNE. — *Denton* (Norfolk) : Mort du cha-oine anglican Thomas Herbert Bindley, âgé de soixante-euf ans, ordonné en 1889 ; éditeur du *De praescriptione aereticorum* de Tertullien ; éditeur et traducteur du *ber apologeticus* de Tertullien ; traducteur du *De incar-atione* de saint Athanase ; du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins ; auteur de *The Oecumenical Documents of the Faith ; Et incarnatus est ; Wittnesses to the Creed ; The Messages to the seven Churches ; Religion and Child.*

— *Salisbury (Wiltshire) :* Le major J. Despencer-Robertson, conservateur, est élu député par 15 800 contre 9 588 à Mrs C. F. G. Masterman, libérale, et 3 939 à Frank R. Hancock, travailliste, en remplacement de Hugh Morrisson, démissionnaire.

POLOGNE. — *Varsovie :* La Diète adopte par 180 contre 75 l'accord commercial polono-allemand, ratifie par 188 contre 90 l'accord de liquidation polono-allemand et le traité de garantie polono-roumain signé à Genève le 15. 1. 31.

Jeudi 12 mars.

FRANCE. — *Paris :* 25e session de l'Association internat. du trafic aérien (12-13 mars). — Le Conseil national de la Fédération confédérée des mineurs vote le principe de la grève générale pour le 30 mars si les compagnies main-tiennent la réduction des salaires.

ALLEMAGNE. — *Dusseldorf :* Le Comité directeur de l'Entente de l'acier décide de maintenir jusqu'au 30. 6. 31 le régime de production en vigueur pendant le trimestre en cours.

CHINE. — Le vapeur chinois *Pachi* explose et coule dans le Yang-Tsé-Kiang, près de Woo-Soung ; 370 morts.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* 212 membres du Par-lement demandent l'ouverture d'un débat sur l'abolition de la peine de mort à titre d'essai pendant cinq ans.

ITALIE. — *Milan :* Mort du sculpteur Adolfo Wildt, né à Milan le 1. 3. 78, prof. de sculpture à l'Acad. de Brera, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, m. de l'Acad. d'Italie, 18. 3. 29 ; œuvres principales : *Atte*, 1894 ; *Martire*, 1896 ; la trilogie *Il Santo, il Giovane, il Saggio*, 1912 ; *Prigione ; Mussolini ; Pie XI ; Toscanini.*

— *Rome :* Signat. d'un accord italo-hongrois concer-nant l'exportation en Italie de l'excédent des céréales hon-groises.

— *Spongano :* Mort de Mgr Gaetano Bacile di Casti-gliano, né à Spongano, de l'archidiocèse d'Otrante, le 19. 5. 44, élu év. de Castellaneta, 20. 8. 80, transféré à l'évêché tit. de Leuce, 7. 6. 86.

TURQUIE. — *Ankara :* Savfet bey, secrét. gén. du parti du peuple, est nommé ambass. à Moscou, en remplace-ment de Hussein Raghib bey, ambass. depuis le 29. 5. 29.

Vendredi 13 mars.

FRANCE. — *Chambre :* Vote de l'ensemble du budget de 1931-1932, par 470 contre 120.

CANADA. — *Ottawa :* M. Charles-Arsène Henry, min. de France, présente ses lettres de créance à l'administrateur Lyman Poore Duff.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Henry Snell, prés. du Labour Party parlementaire, est nommé sous-secrét. d'Etat au département de l'Inde et est élevé à la pairie, pre-nant le titre de Lord Snell of Plumstead, en remplace-ment de Lord Russell, décédé le 4 mars ; Arthur Augustus William Harry, Lord Ponsonby, est nommé chancelier du duché de Lancastre en remplacement du major Clement Richard Attlee, nommé min. des Postes ; John Allen Parkinson est nommé secrét. parlementaire au min. des Transports, en remplacement de Lord Ponsonby. — Mort du major-général Sir Leopold Victor Swaine, né le 15. 12. 40, ét. à Hambourg, Louth et Bruxelles, adjudant, 1872, atta-ché militaire à Saint-Pétersbourg, 1879, à Constantinople, 1879, à Berlin, 1882, secrétaire militaire de Wolseley, 1883, de retour à Berlin, 1892, commandant à Aldershot, 1896, se retira en 1902 ; publia ses souvenirs sous le titre *Camp and Chancery in a Soldier's Life*, 1926.

— *Maesteg :* Mort du Right Hon. Vernon Hartshorn, né en 1872 à Pontywaun (Galles du Sud), mineur ayant beaucoup d'influence sur ses camarades, représentant de la Galles du Sud à la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne, 1911, un des principaux dirigeants de la grande grève de 1912 qui aboutit au premier Minimum Wages Act ; en conflit avec ses collègues, il offrit sa démission en 1920 et la retira sur les instances de la Fédé-ration, dont il fut nommé président peu après, député depuis 1918, postmaster-general dans le 1er cabinet tra-vailliste, 1924, représentant travailliste dans la Commis-sion pour le statut des Indes, nov. 1927, il remplaçait M. J. Thomas comme Lord du Sceau privé.

HONGRIE. — *Budapest :* M. Onni Talas, ambass. de Finlande, remet ses lettres de créance au régent Horthy de Nagybanya.

Samedi 14 mars.

SAINT-SIÈGE. — La S. C. du Saint-Office met à l'Index le livre *Het volkomen huwelijk* (Le mariage parfait) du Dr Th. van de Velde, anc. directeur de clinique gynécologique à Haarlem.

FRANCE. — *Paris :* Mort du marquis Robert-Arthur-L'Espérance des Acres de l'Aigle, né à Carlepont, Oise, le 21. 11. 43, secrét. d'ambass. à Vienne, à Londres et au min. des Aff. étr. à Paris, de 1862 à 1870, cons. gén. de l'Oise pour le canton de Ribécourt, 1876, député de Compiègne, 1885-93.

ALLEMAGNE. — *Hambourg :* Ernst Henning, député communiste de Hambourg, est assassiné par trois affiliés au parti national-socialiste.

AUTRICHE. — *Vienne :* M. Andreas Thaler, min. de l'Agriculture, donne sa démission ; il est remplacé par M. Dolfuss, prés. du Cons. d'administrat. des chemins de fer autrichiens.

ETATS-UNIS. — *New-York :* Mort de Miss Ella Wendel, âgée de 78 ans, dont l'héritage, évalué à 2 milliards et demi de francs, sera partagé entre diverses œuvres de charité.

ITALIE. — *Rome :* Décret royal aux termes duquel tous les biens publics et privés appartenant aux Senoussis en Cyrénaïque seront confisqués et deviendront la propriété de l'Etat.

SUISSE. — *Genève :* Le gouvernement persan remet au Secrétariat S. D. N. le traité de garantie et de neutralité conclu avec l'U. R. S. S. le 1. 9. 27.

Dimanche 15 mars.

FRANCE. — L. portant approbation du traité de conciliat. et d'arbitr. obligatoires conclu entre le Portugal et la France à Paris, le 6. 7. 28 (*J. O.*, 19. 3. 31).

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de Hugh Morrison, né le 8. 6. 68, député conservateur pour Satisbury, 1918-1923, et depuis 1924.

ITALIE. — *Sparanise :* Mort du R. P. Giovanni Semeria, Barnabite, né à Coldiroli le 26. 9. 67, ét. à Turin, à Crémone, à Moncalieri et à l'Apollinaire à Rome, aumônier militaire au quartier général des armées pendant la guerre, co-fondateur de l'œuvre nationale de midi en Italie pour l'éducation des orphelins de guerre.

PÉROU. — Les garnisons du Sud reconnaissent le gouvernement de M. David Samanez Ocampa.

RUSSIE. — *Moscou :* M. M. Koubajeff, prés. du Comité exécutif central de la République soviétique socialiste de Crimée, est révoqué de ses fonctions.

SUISSE. — Un referendum populaire adopte le projet de loi relatif à la réduction de 204 à 187 du nombre des députés au Conseil national par élévation de 20 000 à 22 000 du chiffre électoral pour un mandat, et le projet de loi portant de 3 à 4 ans la durée du mandat des députés.

TERRE-NEUVE. — *White Bay :* Explosion à bord du vapeur baleinier *Viking ;* 22 victimes.

YOUGOSLAVIE. — Inondations désastreuses dans la région de Brod-sur-Save et dans la Posavina.

LIVRES REÇUS (1)

Le prince de La Tour d'Auvergne et le secret de l'impératrice. Contribution à l'histoire diplomatique du second Empire, par EMILE LESUEUR. — Un vol. 19 × 12 cm. de 317 pages. Prix, 15 francs. E. Figuière, Paris. 1930.

La doctrine de l'Eucharistie chez saint Augustin, par GASTON LECORDIER. — Un vol. 22 × 14 cm. de 142 p. Prix, 15 francs. Gabalda, Paris. 1930.

Saint Antoine-Marie Zaccaria, par GUY CHASTEL. — vol. 19 × 12 cm. de 250 pages. Prix, 15 francs. Gras Paris. 1930.

Dieu est-il français ?, par F. SIEBURG. — Un 19 × 12 cm. de 370 pages. Prix, 15 francs. Gras Paris. 1930.

Nos moyens d'action, par M. AUGUSTE ROCHETTE. Une brochure 18 × 11 cm. de 54 pages. Prix, 1 fr. Imprimerie valentinoise, Place St-Jean, Valence. 1925.

Traité de l'immigration et de la greffe interraci par le Dr RENÉ MARTIAL. — Un vol. 28 × 19 cm. 304 pages. Prix, 35 francs. Larose, Paris. 1930.

Une Noëliste de banlieue ; Rubis d'Orient, par l'a ELIE MAIRE, préface de NOËLLET, directeur du *Noël*. Un vol. 19 × 12 cm. de 144 pages. Prix, 9 fra Lethielleux, Paris. 1930.

Notre-Dame de Lourdes par ses premiers chapela RR. PP. SEMPÉ et DUBOÉ. — Un vol. 19 × 12 cm. 320 pages. Prix, 14 francs. Letouzey, et Ané, Pa 1931.

Theologia dogmatica christianorum orientalium ab ec sia catholica dissidentium, par le R. P. MA JUGIE, A. A. T. IV. *Theologiae dogmaticae Graeco-Ru rum expositio. De novissimis. De ecclesia.* — Un 23 × 15 cm. de 666 pages. Letouzey et Ané, Pa 1931.

Acta hebdomadae augustinianae — Thomisticae ab demia romana Sancti Thomae Aquinatis recurrente centenario anno a felici transitu S. Augustini ac si quinquagesimo anno a creatione eiusdem acader (Romae, 23-30, aprilis 1930). — Un vol. 23 × 15 cm. 344 pages. Prix, 25. Lib. it. Marietti, Turin. 1931.

Praelectiones biblicae ad usum scolarum, par R. P. HADRIANO SIMON, C. SS. R. — Vol. I : *Introductio commentarius in quatuor Iesu Christi Evangelia ;* vol. *Introductio et commentarius in actus apost., Epistolas Apocalypsim.* — 2 vol. 23 × 15 cm. de 652 et 526 pa Prix, 35 et 32 lires. Marietti, Turin. 1930.

Education psychologique de l'enfance, par le Dr H MIGNON. — Un vol. 19 × 12 cm. de 205 pages. P 15 francs. Lethielleux, Paris. 1930.

Le chemin de lumière, essai sur l'univers spirituel, JEAN-CLAUDE PRÉGERMAIN. — Un vol. 19 × 12 cm. 145 pages. Prix, 12 francs. Albert Mechelinck, Pa 1930.

Sophos, par JEAN-CLAUDE PRÉGERMAIN. — Un 19 × 12 cm. de 84 pages. Prix, 5 francs. Albert Me linck, Paris. 1930.

Le docteur Jean Robron, par JEAN-CLAUDE PRÉGERM — Un vol. 19 × 12 cm. de 175 pages. Prix, 15 fra Albert Mechelinck, Paris. 1930.

L'Institut catholique, par Mgr ALFRED BAUDRILLART Un vol. 19 × 12 cm. de 132 pages. Prix, 10 fra Nouvelle Société d'édition, Paris. 1930.

Jacques Cartier, par CHARLES DE LA RONCIÈRE. — vol. 19 × 12 cm. de 245 pages. Prix, 15 francs. P Paris. 1931.

Annali dell'Italia cattolica 1931. — Un 19 × 12 cm. de 400 pages. Prix, 8 lires. Casa edi Pro familia, Milan. 1931.

Léon XIII, par MARGUERITE PERROY, préface S. Exc. Mgr MARNAS, év. de Clermont. — Un 20 × 14 cm. de 250 pages. Prix, 9 francs. Editions P roc, Marseille. 1930.

1891, une date dans l'histoire des travailleurs, GEORGES GUITTON. — Un vol. in-8° couronne, 180 pages. Prix, 9 francs. Editions Spes, Paris. 1931.

Carnet de préparation d'un catéchiste. Notes péd giques, par l'abbé QUINET. T. III : *Morale.* — Un 20 × 13 cm. de 385 pages. Prix, 18 francs. Edit Spes, Paris. 1930.

Les émigrés russes en France, par CHARLES LEDRÉ. Un vol. 19 × 12 cm. de 288 pages. Prix, 12 fra Editions Spes, Paris. 1930.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.